

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Mercredi 28 mars 2018 – numéro 24

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



Début 1917, la Russie, en pleine Première Guerre mondiale, a déjà perdu deux millions d'hommes. Le peuple crie famine, l'économie est exsangue. Le 8 mars, à bout de souffle, les femmes montent au créneau et lancent une grève générale : c'est le début de la révolution russe. En guise de commémoration, Lénine décrète, quelques années plus tard, la « Journée internationale des femmes ». Soixante ans après, l'ONU adopte une résolution incitant les États membres à instaurer un « women's day » – demande à laquelle la France accède en 1982.

Le 8 mars est donc, symboliquement, une journée de combat. Une journée – à l'image des trois cent soixante-quatre autres – pour que les femmes défendent leurs droits et fassent entendre leurs voix. « Les femmes n'ont pas tort du tout quand elles refusent les règles de vie qui sont introduites au monde, d'autant que ce sont les hommes qui les ont faites sans elles », disait Montaigne.

Oui mais voilà qu'aujourd'hui, après dix ans d'amélioration, les inégalités entre les femmes et les hommes à travers le monde se creusent. Alors qu'en 2016, 68,3 % de la disparité était enfin comblée, en 2017, ce pourcentage a légèrement régressé. Le Forum économique mondial a averti : à ce rythme,

« l'écart mondial entre les genres devrait prendre 100 ans à se résorber ». Rien d'étonnant, lorsqu'on sait que les Européennes gagnent en moyenne 16 % de moins que leurs pairs ; qu'en Chine, moins de 5 % des membres du Comité central du PCC sont des femmes ; qu'en Arabie saoudite, les femmes n'ont toujours pas le droit de se marier, de trouver un emploi, ni même d'être opérées sans l'accord de leurs tuteurs masculins. Et puis, il y a eu le séisme Weinstein. En octobre dernier, le producteur américain chutait de son piédestal, du haut d'une longue série d'actes ignominieux dénoncés par des dizaines de femmes. À coups de hashtags, la parole des femmes s'est libérée par vagues. Depuis, harcèlement sexuel, violences, mais aussi discriminations et inégalités ne cessent de faire les gros titres. Aussi, cette année, la Journée internationale des droits des femmes a-t-elle pris une résonance toute particulière. L'impression d'un 8 mars qui sonnait à nouveau comme une révolution, mais aussi, comme une promesse – une promesse de mieux. Même si, d'ici là, et comme le dit si bien le site officiel dédié à cette journée, « tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer ».

Bérengère Margaritelli

Journée internationale des droits des femmes
Le barreau de Paris se mobilise



Journée internationale des droits des femmes
Le CNB farouchement engagé - p.4



Femmes & initiatives de croissance
Des femmes engagées pour financer l'économie - p.8



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10
Télécopie : 01 47 03 99 00
E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

Journée internationale des droits des femmes

Le barreau de Paris se mobilise

Maison du barreau, 7 mars 2018



La veille de la Journée internationale des droits des femmes, le bâtonnier Marie-Aimée Peyron et le vice-bâtonnier Basile Ader ont présenté les actions entreprises par l'ordre des avocats au barreau de Paris pour mettre fin aux discriminations liées au genre dans la profession d'avocat. Maître Valence Borgia, membre du conseil de l'Ordre, a également présenté le rapport alarmant sur le harcèlement sexuel dans les cabinets d'avocats.

Dans leur programme de campagne, Marie-Aimée Peyron et Basile Ader l'avaient annoncé : la lutte contre les discriminations et les agissements sexistes seront une des priorités de leur mandat. Ainsi, lors du conseil de l'Ordre du 6 mars 2018, Valence Borgia, Solène Brugère, Maxime Eppler et Benjamin Pitcho, membres du conseil de l'Ordre, ont présenté un rapport préconisant la mise en place d'une politique volontariste de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles au sein du barreau. Dès le lendemain, le barreau de Paris a lancé une rafale d'initiatives, dont l'adoption de dix mesures pour lutter contre les inégalités au sein de la profession et le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux, pour mettre fin à ces pratiques.



Marie-Aimée Peyron

LES FEMMES AVOCATES DISCRIMINÉES

Depuis la prestation de serment de la première femme avocate en 1900, la profession s'est largement féminisée. Ainsi, sur 65 480 avocats en France, les femmes représentent de nos jours 55 % des effectifs totaux. Au barreau de Paris, elles sont par exemple 54 %. Cependant, malgré ces chiffres encourageants, au cours de leur carrière, seulement 32 % deviennent associées. De plus, « pour accéder aux postes d'associées au capital, et en charge de départements, c'est encore plus difficile, il existe un véritable plafond de verre », a expliqué Marie-Aimée Peyron. Plus incroyable : fonction et statut confondus, une avocate gagne en moyenne moitié moins qu'un avocat, et certaines d'entre elles sont parfois remerciées lors de l'annonce de leur grossesse. Concernant le

harcèlement sexuel, selon le rapport présenté par Maître Valence Borgia, les jeunes collaboratrices et stagiaires sont les plus vulnérables. Ainsi, la plupart du temps, c'est dans les cabinets individuels que se produisent ces cas de violence, les jeunes femmes étant davantage isolées. En 2017, le Défenseur des droits a été saisi de huit cas de harcèlement, ont rappelé les intervenants. Ce qui démontre, en quelque sorte, que certaines victimes n'osent pas se plaindre directement au barreau. Pour Basile Ader, « ce qui n'est pas acceptable pour nous, c'est que les consœurs pensent qu'à l'Ordre, on ne va rien faire pour elles ». Or, le barreau de Paris est « un lieu de défense de la profession » a martelé Madame Peyron : « par les mesures de prévention, d'incitation, mais aussi par des engagements de sanctions, nous espérons endiguer la difficulté. »

DES MESURES CHOCS POUR ENDIGUER LE FLÉAU

Face à ces chiffres assez alarmants, le barreau de Paris a donc décidé de se placer aux côtés des femmes, et de lancer un programme « d'incitation et de sensibilisation pour inverser la courbe », centré autour de dix actions « pour une politique de lutte transparente, claire et efficace au sein du barreau ». Des mesures qui peuvent être rangées en trois catégories : informer, prévenir et sanctionner.

• Informer :

- Création d'un référent harcèlement et égalité à l'École de Formation du Barreau, au sein de l'ordre des avocats de Paris et dans les cabinets qui le souhaitent. Ils auront pour missions de recueillir la parole des victimes et/ou témoins de manière confidentielle, apporter un réconfort et un soutien psychologique, rapporter au bâtonnier des faits allégués de harcèlement et de discrimination en vue de l'ouverture d'une enquête déontologique, assurer la transmission automatique des faits avérés à l'autorité de poursuite pour déclenchement d'une procédure disciplinaire ;
- Création de modules sur le harcèlement, les discriminations, les violences sexistes et sexuelles dans la formation continue et initiale des avocats ;
- Création d'un trophée égalité sur le modèle des trophées *pro bono*.

• Prévenir

- Lancement d'une campagne globale de sensibilisation et de recensement autour des faits de discrimination, agissements sexistes et violences sexuelles ;
- Lancement d'une campagne de sensibilisation plus ciblée à l'attention des élèves-avocats particulièrement visés par les faits de harcèlement sexuel, compte



© Quentin Caillier

Basile Ader

tenu, notamment, de la précarité de leur statut et de leur plus faible expérience du milieu professionnel ;

- Création d'un réseau de « *cabinets refuges* » pour les élèves-avocats.

• **Sanctionner**

- Inscription du principe d'égalité dans le règlement intérieur du barreau de Paris ;
- Renforcement des prérogatives de la commission harcèlement/discrimination ;
- Suspension des conventions de stage avec les cabinets condamnés disciplinairement à raison de faits de violence et/ou de harcèlements sexuels ;
- Transmission systématique à l'autorité de poursuite des dossiers de harcèlement sexuel et instruction et jugement par des membres du conseil de l'Ordre formés à ces questions.

Une série d'autres mesures a également été adoptée par le barreau pour célébrer cette Journée internationale des droits des femmes. Ainsi, lors du conseil de l'Ordre, le barreau de Paris a créé une charte sur les bonnes pratiques que les cabinets d'avocats sont invités à signer. Le bâtonnier et le vice-bâtonnier ont également obtenu, lors d'une séance exceptionnelle, que « *l'égalité* » soit désormais inscrite dans le règlement intérieur. « *Nous souhaitons aussi, lors des entretiens d'évaluation des associés, inciter les cabinets à indiquer ce qu'ils font en faveur de l'égalité et de la diversité* », a ajouté Maître Peyron.

En outre, pour les cabinets les plus modestes, le conseil de l'Ordre a décidé d'avancer de la trésorerie dès lors qu'une femme part en congé maternité, de manière

à ce que ces structures ne se retrouvent pas en difficulté lors d'un départ en congé maternité. « *Nous avons aussi mis en place un bataillon d'avocats remplaçants pour aider les cabinets d'avocats quand une jeune femme annonce sa grossesse* », a précisé Marie-Aimée Peyron.

De même, les 6 juin, 24 et 25 novembre, au sein du bus de la solidarité, des permanences juridiques gratuites seront assurées bénévolement par des avocats parisiens, pour répondre aux questions des femmes victimes de harcèlement, discriminations, violences, etc. Un kit à destination des victimes de harcèlement est également à l'étude au sein du barreau.

Le barreau de Paris va aussi organiser, sur une année, en partenariat avec la Fondation des femmes, la prise en charge de 365 dossiers par des avocats bénévoles.

Enfin, le conseil de l'Ordre prévoit d'interdire aux cabinets identifiés comme potentiellement dangereux, la possibilité de signer des conventions de stage. Pour permettre aux élèves-avocates de valider leur stage de six mois, le barreau va lister des cabinets référents, afin que celles qui sont harcelées au sein du leur puissent y trouver refuge. Le barreau de Paris aura également la possibilité d'ouvrir, par la suite, des enquêtes de déontologie à l'encontre de ces cabinets, et éventuellement de distribuer des sanctions. « *L'idée, c'est d'être exemplaire chez nous concernant les violences sexistes* », a expliqué Maître Valence Borgia.

Lors de cette matinée de présentation des actions du barreau en faveur de l'égalité femmes-hommes, Marie-Aimée Peyron et Basile Ader ont dévoilé la campagne, photo et vidéo, intitulée « *Harcèlement, discriminations, inégalités professionnelles. Tolérance zéro* » (voir photo en Une), lancée pour l'occasion par le barreau de Paris. Cette dernière est destinée à être diffusée sur les réseaux sociaux et vise à sensibiliser le monde des avocats, et l'opinion publique en générale, sur les questions d'inégalités sociales, de discrimination, de harcèlement et de violences sexistes. Une vaste opération de communication qui contient des phrases choc comme : « *ça fait quoi d'être déshabillé du regard ?* », « *le droit de cuissage c'est dans quel Code ?* », « *pourquoi travailler plus pour gagner moins ?* », et dont l'objectif est de faire évoluer, au plus vite, les mentalités.

Maria-Angélica Bailly
2018-3730

DOSSIER

Journée internationale des droits des femmes
Le barreau de Paris se mobilise 2
Journée internationale des droits des femmes
Le Conseil national des barreaux farouchement engagé . . . 4
Femme de robe 5
BPW France
Agnès Bricard, une présidente engagée 6
Gagner la parité aux tribunes des colloques 7
Femmes & initiatives de croissance
Des femmes engagées pour financer l'économie . . . 8
Haro sur la non-application des lois en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. . . . 10
Égalité femmes/hommes
Restitution du Tour de France de l'Égalité 11
Conseil supérieur du notariat
Femmes du droit 12
Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
Les chiffres clés 2017. 14
Droits des femmes, tout peut disparaître 15
Harcèlement sexuel : le Défenseur des droits appelle à une lutte « *de la responsabilité de chacun* » 16
Préfecture de Paris et d'Île-de-France
Égalité femmes/hommes :
l'inspection du travail plus pressante 18

AGENDA 9

TRIBUNE

Rescision légale et vie conjugale :
pourquoi le Code civil continue-t-il à assimiler
la femme mariée à un majeur en tutelle ? 19

ANNONCES LÉGALES 21

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
anciennement
LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.

Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés
8, rue Saint Augustin — 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS B 552 074 627
Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00
Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : Myriam de Montis
Directeur de la rédaction : Cyrille de Montis
Secrétaire générale de rédaction : Cécile Leseur

Commission paritaire : 06221 83461
I.S.S.N. : 0994-3587
Périodicité : bibeedomadaire
Imprimerie : Roto Presse Numeris

Vente au numéro : 1,50 €

Abonnement annuel : 99 €



COPYRIGHT 2018

Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Journée internationale des droits des femmes

Le Conseil national des barreaux farouchement engagé



Maison des avocats de France, 8 mars 2018

En cette Journée internationale des droits des femmes, le Conseil national des barreaux (CNB) a invité de nombreuses personnalités politiques à prendre position pour faire avancer les droits des femmes et combattre toute forme de discrimination et de harcèlement. À cette occasion, Christiane Féral-Schuhl, la présidente du CNB, a remis à la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, les propositions du CNB en faveur des victimes d'agressions sexuelles, et a convié ses invités à « briser ensemble et virtuellement le plafond de verre. »

« Oui, les droits des femmes sont un enjeu de société majeur. Car il y a urgence. Car notre société occidentale découvre, peut-être un peu tard, que, sans chercher au-delà de ses frontières, il y a une crise ici en France, il y a une urgence, partout en Europe, il y a une colère qui parcourt tout l'Occident, et une souffrance qui enfin trouve à s'exprimer », a déclaré Christiane Féral-Schuhl, en ouverture de son discours en ce 8 mars 2018. Une allusion à peine voilée à l'affaire Weinstein et à la libération de la parole qui s'en est suivie, via le hashtag #BalanceTonPorc, des femmes victimes d'agressions sexuelles. Tous les « corps sociaux » doivent, selon elle, jouer un rôle actif pour endiguer ce fléau, et parmi eux, principalement, les avocats. C'est pourquoi la présidente du CNB a tenu à remettre en personne, à la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, les propositions



du Conseil en faveur des victimes d'abus sexuels. Au nombre de trois, celles-ci se déclinent ainsi :

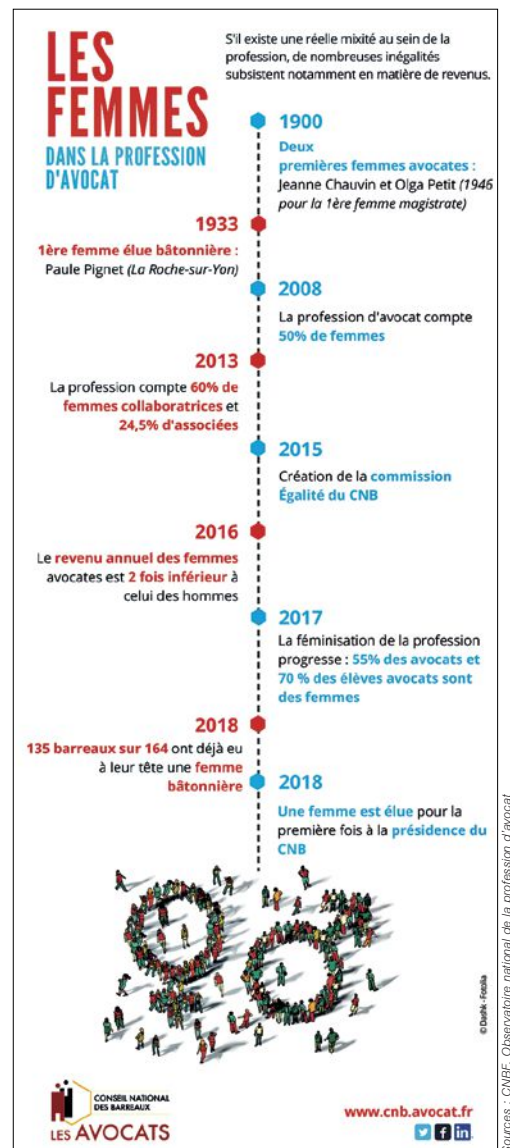
MISE EN PLACE PAR L'ÉTAT D'UN FONDS D'ACCÈS AU DROIT

- Pour aider les victimes d'agressions sexuelles à faire face aux coûts des procédures. « Il faut lever toutes les barrières qui empêchent les victimes d'agir. Parmi elles, il y a le coût de la procédure », a en effet expliqué Madame Féral-Schuhl. Le fonds pourrait ainsi avancer aux femmes, non éligibles à l'aide juridictionnelle, tout ou partie des provisions d'honoraires d'avocats au fur et à mesure de l'avancée de la procédure. Le remboursement de ces avances produites par le fonds serait prélevé, en fin de procédure, sur les dommages-intérêts et autres sommes allouées à la victime ;
- Pour financer les campagnes d'information auprès des victimes afin de les inciter à faire valoir leurs droits ;
- Pour organiser des formations auprès des professionnels concernés.

Afin de financer ce fonds, la présidente du CNB a suggéré que soit utilisé le produit des amendes résultant de la nouvelle contravention pour outrages sexuels et sexistes, dite « amende harcèlement de rue ».

POUR LES VICTIMES DE HARCÈLEMENT, D'AGRESSIONS, D'OUTRAGES SEXUELS ET SEXISTES AU SEIN DE LA PROFESSION : UNE PROTECTION RENFORCÉE

Pour Maître Féral-Schuhl, il est indispensable en effet que la « profession balaye devant sa porte ». « Le 8 mars 2018 marque la fin de l'impunité et du silence dans notre profession », a-t-elle promis. « Je demanderai à ce que ces faits, dans le respect de la présomption d'innocence, soient systématiquement poursuivis, s'ils sont avérés, suggère que les sanctions soient rendues publiques. »



POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES : UN PROGRAMME D'ÉDUCATION AU DROIT ET À L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Le 4 octobre 2018, le CNB va ainsi lancer, dans toute la France, la première fête du droit & des avocats. « Le thème de cette première édition sera l'égalité femme-homme et fille-garçon », a précisé Christiane Féral-

Schuhl dans son discours. Des avocats se rendront dans les écoles, collèges et lycées pour sensibiliser les jeunes, car « *l'égalité, elle, commence par l'éducation* », a argué la présidente du CNB.

En réponse à l'ensemble de ces propositions, la garde des Sceaux a répondu plutôt favorablement : « *Vous avez fait des propositions que j'examinerai avec le plus grand intérêt et sur lesquelles nous pourrions effectivement travailler ensemble* ». « *Je voudrais remercier les avocates et avocats de leur présence et de leur soutien pour cette démarche qui au fond ne peut que grandir l'État de droit* », a-t-elle également déclaré.

Lors de cet événement, une convention d'engagement pour la communication sans stéréotype de sexe a aussi été signée entre Danielle Bousquet, présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, et Christiane Féral-Schuhl. Cette dernière, qui a eu l'occasion, au cours de sa carrière, de siéger au Haut Conseil à l'Égalité sous la présidence de Madame Bousquet, a reconnu « *qu'il est important de s'investir et d'être toujours présent dans ces combats pour faire avancer les textes, mais aussi les bonnes pratiques* ». D'où la signature de cette charte commune. « *Je suis ravie de voir formalisé aujourd'hui l'engagement*



Christiane Féral-Schuhl, Nicole Belloubet, Danielle Bousquet et Jacques Toubon brisant symboliquement le plafond de verre virtuel.

du Conseil national des barreaux », a de son côté affirmé Madame Bousquet. « *Ce guide est une démarche à part entière qui vise à tendre à l'égalité, et la mise en œuvre de ces dix recommandations doit permettre les échanges au sein des différentes institutions qui sont signataires* », a-t-elle conclu.

Enfin tous les invités présents ce jour-là, parmi lesquels (en plus de ceux déjà cités) Jacques Toubon, le Défenseur des droits ; Laetitia Avia, députée de Paris ; Aminata Niakate, présidente de la commission égalité du CNB ; Aurora

Bergé, députée des Yvelines ; Muriel Ressiguié, députée de l'Hérault, etc., ont été invités à briser le plafond de verre virtuel « *qui symbolise ce dont nous ne voulons plus* », a martelé la présidente du CNB, « *l'entrave à l'égalité, la limite de nos volontés, et la fin de nos ambitions. Et je forme le vœu qu'à compter de ce 8 mars débute une nouvelle ère pour le droit des femmes, le droit des avocates* ».

Maria-Angélica Bailly
2018-3735

Femme de robe

« *Robe sur robe ne vaut* », voilà comment un grand nombre de ses confrères avocats accueillirent la prestation de la première femme à avoir plaidé. Les railleries, le mépris traduisaient l'angoisse des hommes de voir des représentantes du sexe dit « *faible* », accéder à des fonctions qui leur étaient jusqu'alors exclusivement réservées.

Combien avait-elle dû se battre, Jeanne Chauvin, avant de pouvoir enfin prêter serment, trois ans après avoir essuyé un humiliant refus, alors qu'elle était pourtant munie de tous les diplômes nécessaires ! *Femme de robe* retrace le parcours de cette femme remarquable, ses combats, son humanité, ses espoirs. Aux côtés d'une mère d'exception et d'un frère, aussi déterminé qu'elle, qui fut député de Seine-et-Marne, et secrétaire du Grand Orient, Jeanne laisse le souvenir



d'une femme digne, résolue, charismatique, une pionnière éprise d'équité. Mais *Femme de robe* est aussi un roman qui, au-delà des faits historiques, ressuscite une Jeanne plus intime, avec ses passions et sa sensibilité toute féminine.

À propos de l'auteur :

Michèle Dassas signe ici son sixième roman, elle nous dévoile le destin extraordinaire d'une femme et dévoile la condition féminine du début du XX^e siècle. Le style narratif de l'auteure laisse une belle place aux dialogues, tout en insistant sur les sentiments de chaque personnage et la description de l'ambiance.

Femme de robe, Michèle Dassas, Éditions Marivole,
272 pages - 19 euros.
2018-3732

BPW France

Agnès Bricard, une présidente engagée



Forte de plus de 30 000 adhérentes dans le monde, l'ONG Business & Professional Women (BPW) œuvre depuis près de cent ans en faveur de l'égalité salariale et la solidarité entre les femmes. À ce titre, elle dispose d'un statut consultatif auprès de l'ONU et de ses différentes agences. Agnès Bricard, fraîchement élue présidente de BPW France le 27 janvier dernier, nous présente les actions qu'elle envisage de conduire au cours de sa mandature.

L'ONG Business & Professional Women a été fondée en 1919 aux États-Unis par une avocate, Lena Madessin Phillips, avec deux objectifs majeurs : l'égalité salariale et la solidarité féminine.

La présidence internationale de l'organisation est assurée par le Dr Amany Asfour, pédiatre égyptienne. Pour la période 2017-2020, elle a annoncé des objectifs très ambitieux en matière de défense des droits économiques des femmes et d'autonomisation en choisissant comme thème de sa mandature « Donner aux femmes les moyens de réaliser les objectifs de développement durable (ODD) ». Il s'agit de dix-sept objectifs interdépendants mis en place par les Nations unies pour l'ensemble des pays et qui doivent être atteints d'ici 2030. Ils vont de la fin de la pauvreté à la sécurité alimentaire, à une vie saine pour tous, une éducation de qualité, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes...

Toutes les actions qui concourent à l'autonomisation des femmes et à la promotion de l'égalité des sexes sont essentielles pour atteindre les ODD. Aujourd'hui, les actions de BPW sont fédérées autour de deux grandes manifestations :

- **L'Equal Pay Day®** ou grande journée de l'égalité salariale. Programmée le 26 mars cette année en France, elle symbolise le nombre de jours supplémentaires que doivent travailler les femmes pour atteindre le même niveau de rémunération que les hommes à compétences égales.
- **Le dîner des Lumières**, lancé en 1942 aux États-Unis, il rappelle le geste des Américaines qui avaient allumé une bougie à leur fenêtre en solidarité avec les femmes prisonnières ou torturées pendant la guerre. Désormais, les membres de



Agnès Bricard

BPW à travers le monde se réunissent à des dates différentes pour raviver la flamme de l'espoir et soutenir toutes les femmes victimes d'injustices, de conflits ou de privation de liberté.

LA NOUVELLE PRÉSIDENTE

EXPLIQUE SES ENGAGEMENTS

BPW France constitue un formidable tremplin pour appliquer de nouvelles idées en faveur de l'égalité professionnelle. Deux angles me paraissent prioritaires pour obtenir des résultats en matière d'égalité salariale : **la négociation du salaire à l'embauche et la maternité.**

Le premier handicap des femmes est la négociation de leur salaire à la sortie de l'école : elles n'osent pas affirmer leur valeur. Je souhaite mobiliser le réseau BPW Young en France pour améliorer les scores des femmes à l'embauche. Intergénérationnel et international, le réseau BPW Young est le cadre propice au développement du leadership et de l'autonomie des jeunes femmes dynamiques de moins de 35 ans.

Il y a ensuite un nouveau décrochage salarial au moment de la maternité qui se transforme en véritable dérapage à partir du troisième enfant. La maternité est l'essence même de l'humanité ! Les femmes doivent être reconnues dans leur rôle de mère au sein des entreprises. Il s'agit ici d'affirmer non pas une égalité mais une différence pour empêcher que la maternité soit un second handicap pour le développement de leur carrière. À l'occasion de la soirée des réseaux féminins, qui réunissait vingt-cinq associations de femmes autour de Delphine Gény-Stephann et de Mounir Mahjoubi le 15 février dernier, j'ai présenté une proposition en ce sens afin d'amplifier la neutralisation de la maternité pour l'évolution de la rémunération.

Je veux démontrer que la parité est créatrice de valeur. 1+1...= 3 ! Toutes les études le démontrent mais nous avons encore une mobilisation forte à mener autour de l'égalité femmes/hommes.

L'égalité femmes/hommes a été érigée « grande cause » du quinquennat du président Macron, alors plus que jamais c'est maintenant que nous devons agir !

2018-3667

Deux propositions en faveur de l'égalité salariale

1^{re} proposition : assurer le SAV des dispositifs existants en faveur de l'égalité salariale femmes/hommes

Négociation de branche et professionnelle (Code du travail art. L. 2241-1 à L. 2241-15) et négociation obligatoire en entreprise (Code du travail art. L. 2242-1 à L. 2242-21) :

- mettre en avant les bonnes et les mauvaises pratiques en publiant un baromètre de l'égalité salariale ;
- assurer le suivi :
 - de l'application de la pénalité financière de 1 % (60 % des entreprises disposent d'un accord sur l'égalité salariale et seulement 110 ont été sanctionnées pour défaut d'accord) et,

- de l'interdiction de soumissionner aux marchés publics (Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, art. 45, 4° b) sous réserve de la production d'une attestation du commissaire aux comptes du respect par l'entreprise de ses obligations relatives à l'égalité professionnelle.

Label égalité professionnelle (seulement 90 entreprises labellisées)

- mettre en avant les organismes titulaires du label ;
- construire avec Afnor certification des indicateurs d'évaluation en matière d'égalité salariale.

2^e proposition : généraliser la neutralisation du congé de maternité pour l'évolution de la rémunération

Amplifier la neutralisation de la maternité pour l'évolution de la rémunération

En 2006, la loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes a institué une garantie de rattrapage salarial à l'issue d'un congé maternité.

En 2014, le Centre d'études de l'emploi et du travail relève un écart de salaire de 24,9 % (15,9 % dans le public) entre les mères de trois enfants ou plus par rapport aux femmes sans enfant (Family Pay Gap). L'écart entre les mères de trois enfants et les hommes est forcément encore plus élevé.

En 2018, les objectifs ne sont toujours pas atteints...

BPW France propose de :

- renforcer l'application de la garantie de rattrapage à l'issue du congé maternité en lui donnant un caractère obligatoire (indépendant de la négociation collective) dans les entreprises de plus de trois cents salariés.
- développer le télétravail comme un amortisseur avant et après le congé maternité.

Femmes & initiatives de croissance

Des femmes engagées pour financer l'économie



À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le réseau BPW France organisait une conférence-débat à l'initiative de Marie-Anne Barbat Layani, directrice générale de la Fédération bancaire française (FBF). L'objectif de la table ronde animée par Patricia Chapelotte, présidente de Génération Femmes d'Influence : mettre à l'honneur celles qui financent l'économie.

Pourquoi réunir l'engagement sur le financement des entreprises et l'engagement au service des femmes ? Introduisant une table ronde très féminine, Marie-Anne Barbat Layani, directrice générale de la FBF, a commencé par un constat : celui d'une profession bancaire largement féminisée, puisque plus d'un banquier sur deux... est une banquière. « *Aujourd'hui, les banques portent dans leur bilan près de 2 300 milliards d'euros de financement de l'économie. Ce qui signifie que les femmes banquières portent, à elles seules, 1 300 milliards* », s'est félicitée Marie-Anne Barbat Layani. Et cette féminisation ne touche pas que le milieu bancaire : les femmes sont de plus en plus présentes dans un certain nombre de secteurs stratégiques, à l'instar de la finance. « *Cela permet de mesurer le chemin parcouru* », a estimé la directrice de la FBF. En effet, comme cette dernière l'a rappelé, ce n'est qu'en 1965 que les femmes ont enfin eu le droit d'ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur époux ; qu'en 1974 que l'Inspection générale des finances leur est finalement ouverte. Après avoir cité J. F. Kennedy, « *ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays* », Marie-Anne Barbat Layani a donné le ton de cette matinée : « *les femmes que vous allez entendre ne se posent même pas la question : elles font. Elles sont dans l'engagement, elles se bougent : et ça marche* ».

DES FEMMES D'INITIATIVE

Parmi les cinq intervenants à cette table ronde, un homme, mais surtout quatre femmes engagées pour financer l'économie. Sophie Paturle-Guesnerot est managing partner de Demeter, une société de capital investissement dédiée à l'environnement et à la transition énergétique. En 2005, alors que le concept d'énergies renouvelables est encore très peu démocratisé, trois ingénieurs et elle, financière, réussissent à lever



Patricia Chapelotte, Beryl Bès, Christine Fabresse, Geoffroy Roux de Bézieux, Agnès Fourcade et Sophie Paturle-Guesnerot

41 millions d'euros pour lancer cette société. « *Aujourd'hui, nous avons accompagné 130 sociétés avec des projets innovants ou de croissance capables d'apporter des solutions pour que l'environnement soit plus durable* », a révélé Sophie Paturle-Guesnerot. Cette dernière a également évoqué son expérience en tant qu'administrateur de l'AFIC, en 2009. À l'époque, elle est la seule femme au conseil d'administration. L'ancien président, Hervé Schricke, souhaite s'engager en faveur des femmes, majoritairement dévolues aux opérations fonctionnelles. « *Aujourd'hui, les femmes sortent du back office. En 2010, il y avait 16 % de femmes directeurs d'investissement. En 2018, il y en a 24 %* », a salué le managing partner.

Plus de femmes directeurs d'investissements, mais aussi plus de femmes investisseurs : voilà l'objectif poursuivi par Agnès Fourcade lorsque cette dernière prend les rênes de Femmes Business Angels, il y a une quinzaine d'années. Le *business angel*, c'est ce particulier qui met son argent personnel à la disposition de la création d'entreprise : ce n'est pas un prêt, mais une participation au capital, qui permet à de jeunes entreprises de naître et de commencer à se développer, à un moment où le système bancaire ne peut pas encore les recevoir. Sauf que lorsque ces réseaux commencent à éclore dans

les années 2000, ils sont très masculins. Agnès Fourcade souhaite en intégrer un : elle se rend compte que le réseau le plus important de la région parisienne compte seulement deux femmes sur une centaine d'investisseurs « *providentiels* ». « *Et puis j'ai appris qu'un réseau de femmes démarrait : j'ai voulu le rejoindre et j'en ai pris la présidence* », a raconté Agnès Fourcade. Aujourd'hui, Femmes Business Angels compte beaucoup de femmes ingénieures, entrepreneuses, financières ou exerçant une profession libérale. « *Il y a aussi des femmes qui s'occupent de grosses opérations dans des sociétés du CAC 40 et qui ne peuvent pas investir là-dedans par ce biais : elles sont ravies de devenir entrepreneurs par procuration avec de petites sociétés qui naissent* », a ajouté la coprésidente du réseau.

Un réseau 100 % féminin, donc, à l'instar de MyAnnona. Frappée par « *ces femmes qui ne manquaient de rien mais qui étaient encore souvent obligées de demander à leur mari leur argent* », Beryl Bès décide, en 2014, de créer une plateforme de *crowdfunding* (financement participatif) dédiée à l'entrepreneuriat féminin. L'idée : chaque projet hébergé doit comporter au moins une femme entrepreneuse et favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.

Et justement, des femmes entrepreneuses, Christine Fabresse, présidente du directoire de la Caisse d'épargne Languedoc-Roussillon, en voit beaucoup. De plus en plus. « Elles sont plutôt dans l'économie du présentiel, en fonction de la demande locale, et assez peu dans les entreprises industrielles. Mais elles sont souvent à l'origine de réussites exceptionnelles », s'est réjouie Christine Fabresse.

ACTRICES DE L'ÉCONOMIE, RICHESSE POUR L'ÉCONOMIE

Tous les invités se sont accordés à dire que les femmes, en plus d'être vecteur de richesses au pluriel, représentaient une richesse pour l'économie. Au-delà d'un respect de l'égalité *stricto sensu*, Geoffroy Roux de Bézieux a soutenu qu'il considérait d'abord la question des femmes dans l'entreprise et l'économie en tant que valeur ajoutée ; sous l'angle de la compétitivité, de la productivité. « Toutes les études macro au niveau des pays et micro au niveau des entreprises ont pu montrer que la diversité du management entraîne la performance économique », a-t-il souligné. « Égalité ne veut pas dire uniformité », a-t-il précisé. Un avis partagé par Sophie Paturle-Guesnerot, pour qui les rendez-vous professionnels mixtes sont sensiblement plus fructueux : « Les thèmes abordés peuvent être différents, la discussion prend un autre ton », a-t-elle assuré. Pour autant, la managing partner l'a affirmé : elle n'a pas le sentiment d'avoir une analyse, une façon de penser différente d'un homme, mais plutôt le sentiment d'avoir une approche relationnelle autre, qui tient à sa personnalité, mais aussi au fait que la relation entre un homme et une femme n'est pas la même qu'entre deux hommes ou deux femmes.

Pour Agnès Fourcade, ce sont certaines sensibilités propres aux femmes qui contribuent à cette richesse. « Les femmes sont beaucoup plus sensibles à tout ce qui touche à l'environnement, et, contrairement aux hommes, elles sont particulièrement attirées par ce qui est utile à la société, ce qui concerne le quotidien », a argué la coprésidente de Femmes Business Angels, rejointe par Geoffroy Roux de Bézieux, selon lequel « la présentation d'une entrepreneuse est toujours plus rationnelle que celle d'un entrepreneur ».

TOUJOURS DES FREINS CULTURELS ?

Si les femmes représentent une richesse, elles n'en sont pas forcément toujours conscientes, d'autant qu'il subsiste un certain nombre de freins culturels. Avec MyAnnona, Beryl Bès a reçu plus de six cents dossiers de personnes voulant voir financer leur projet, et ces obstacles lui ont sauté aux yeux : « Il y

a tout un travail à faire chez les femmes sur l'acculturation financière. Dans le monde, c'est un fait, les femmes représentent 1 % de la richesse mondiale et 70 % des pauvres. Nous, les femmes devons pouvoir sortir de la responsabilité du foyer. Nous devons aussi être responsables de nous, il ne faut pas s'oublier ». Beryl Bès a notamment raconté comment elle en était ainsi venue à animer des ateliers sur le rapport à l'argent et à la finance. « Ce rapport est différent en raison de notre histoire. Nous sommes conditionnées depuis notre plus jeune âge à rester à notre place », a expliqué la fondatrice de MyAnnona. Cette dernière a appelé les femmes présentes dans l'auditoire à travailler sur leur propre valeur, et à la faire valoir. « Aujourd'hui, nous sommes l'actif économique le plus sous-utilisé », a-t-elle déploré. Être consciente de sa valeur : un challenge également au cœur de Femmes Business Angels, comme en a témoigné Agnès Fourcade : « Nous essayons de persuader ces femmes qu'elles sont capables d'être business angels. Dès la création du réseau, il y a 15 ans, nous avons fait du prosélytisme, car nous voulions être un exemple pour que les femmes osent nous rejoindre. Ce n'était pas du tout dans leur culture ». Et puisque ce n'est pas encore tout à fait intégré dans les mœurs, certaines femmes ne se sentent pas toujours l'égal de l'homme, et arrivent à douter de leur mérite, a fait valoir Geoffroy Roux de Bézieux, évoquant le fameux « syndrome de l'imposteur ». En conséquence, celles qui osent se mettent parfois des bâtons dans les roues toutes seules. Christine Fabresse l'a observé : « Les femmes entrepreneurs ne se mettent pas forcément en visibilité », a affirmé la présidente du directoire de la Caisse d'épargne Languedoc-Roussillon. Des propos appuyés par Beryl Bès : « Les femmes qui portent un projet sont moins sûres d'elles et moins sûres de leur projet que les hommes. Elles vont demander moins d'argent et presque s'excuser de présenter leur projet ! » Si les mentalités changent peu à peu, des progrès restent cependant à faire. Bien que la banque et la finance soient des milieux très féminisés, Beryl Bès a invité les femmes à s'intéresser davantage à la *blockchain* et aux technologies, déplorant que ces domaines qui boostent l'économie restent majoritairement aujourd'hui dans les mains des hommes. Geoffroy Roux de Bézieux a, de son côté, fait le souhait que la France puisse s'inspirer du modèle de l'Afrique. Là-bas, ce sont les femmes qui ont, comme bien souvent dans les pays émergents, le pouvoir sur l'argent. Avec, pour résultat, un effet de levier important pour la croissance.

Béregère Margaritelli
2018-3738



ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN DROIT NOTARIAL DE ROUEN

Le notaire et les mutations du droit international privé de la famille
4 avril 2018
Faculté de Droit, des Sciences Économiques et de Gestion de Rouen – Amphithéâtre Demolombe
3, avenue Pasteur 76000 Rouen
adnfrance1@gmail.com 2018-2689

FRANCE-AMÉRIQUES – ASSOCIATION DES AMIS DU MEXIQUE EN FRANCE – HEC PARIS ALUMNI

Le Mexique à la croisée des chemins : défis et opportunités de taille
9 avril 2018
France-Amériques
9, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris
Renseignements : 01 43 59 51 00 ou 01 40 75 00 97
france-ameriques@france-ameriques.org
www.france-amériques.org 2018-2673

INSTITUT ART & DROIT

La restauration des oeuvres d'art et le droit
9 avril 2018
Auditorium de l'Institut national d'histoire de l'art
2, rue Vivienne 75002 Paris
Renseignements : 04 78 24 56 35
institutartdroit.org
artdroit.org/prochain-colloque-la-restauration-des-oeuvres-dart-et-le-droit 2018-2688

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE ET INSTITUT DE RECHERCHE JURIDIQUE DE LA SORBONNE ANDRÉ TUNE

Droit des contrats – La réforme de la réforme
11 avril 2018
Centre Panthéon Salle 1
12, place du Panthéon 75005 Paris
irjs.univ-paris1.fr 2018-2680

CONSEIL DES NOTARIATS DE L'UNION EUROPÉENNE

30^e Conférence des notaires européens
Le notaire et la protection des consommateurs dans un monde digital
19/20 avril 2018
Salzburg – Autriche
Renseignements : 00 32 25 13 95 29 ou 00 32 25 13 93 82
info@cnue.be
www.notaries-of-europe.eu 2018-2542

Haro sur la non-application des lois en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



Introduites par Agnès Bricard, présidente de BPW France (Business & Professional Women), Olivia Grégoire et Marie-Jo Zimmermann, respectivement députée de la 12^e circonscription de Paris et ancienne présidente de la délégation aux droits des femmes à l'Assemblée nationale, ont profité de cette matinée « femmes & initiatives de croissance » pour se livrer à un réquisitoire contre les inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes. Si toutes deux ont fait état de quelques améliorations, elles ont appelé à plus de transparence et de contrôles pour garantir l'application des lois, et à persévérer dans le changement des mentalités.

« Il y a un fléau qui continue, et c'est celui de l'inégalité salariale ». Olivia Grégoire, députée de la 12^e circonscription de Paris et membre de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, est notamment revenue sur son « premier boulot », dans le service public. C'était en 2002. « À diplôme supérieur, j'avais un salaire largement inférieur. Ça date d'il y a 15 ans, et culturellement, ça ne m'avait pas forcément choquée. C'est différent aujourd'hui. Les mentalités ont évolué, mais, dans les faits, on en est toujours au même point », a-t-elle relevé.

1983, 2001, 2006, 2011, 2012, 2014... Après avoir énuméré les différentes lois en la matière, Olivia Grégoire l'a amèrement constaté : si l'égalité salariale est partout dans les textes, nous sommes encore bien loin d'une égalité réelle. « Au moment où on se parle, ça fait trente ans qu'on légifère, et les femmes gagnent toujours 9 % de moins que les hommes à poste équivalent, et 25 % en moyenne de moins, tous postes confondus ». Si les 25 % d'écart « s'expliquent mais ne s'excusent pas » par des « verrous » tels que l'orientation, la cooptation masculine, ou encore



un « plafond de verre intérieur », la députée l'a martelé : les 9 % d'écart pour le même travail sont « inacceptables », « surtout quand on sait que les entreprises qui respectent l'égalité sont plus attractives, plus innovantes ». Rappelant que le principe « à travail égal, salaire égal » est à valeur constitutionnelle, « dans un pays où le mot égalité est écrit sur chaque fronton de chaque mairie, de chaque école, nous sommes loin du compte », a déploré Olivia Grégoire. D'après cette dernière, les inégalités salariales seraient même au cœur de toutes les autres inégalités entre les femmes et les hommes : « le manque d'autonomie financière explique souvent pourquoi des femmes, victimes de violences, ne partent pas », a asséné la députée.

Olivia Grégoire s'est donc prononcée en faveur du name and shame, mais, encore plus, du name and shine. « C'est bien de taper quand ça ne ça va pas, mais il faut valoriser les entreprises vertueuses. Être dans une dynamique de discrimination négative ce n'est pas forcément la technique la plus efficace », a-t-elle souligné. Par ailleurs, la députée a réclamé plus de transparence et de contrôle. Deux objectifs poursuivis par une série de mesures. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2019, les entreprises de plus de cinquante salariés auront à leur disposition un logiciel intégré au logiciel de paie, pour permettre aux entreprises d'évaluer les écarts de salaire : « En cas d'écart, chaque entreprise devra consacrer une enveloppe de rattrapage salarial en faveur des femmes, dont le montant sera décidé dans le cadre de la négociation sur les salaires ». Pour corriger le tir, les entreprises auront trois ans, et devront, dans l'intervalle, publier sur leur site le pourcentage d'écart de salaire injustifié. D'autre part, Olivia Grégoire a annoncé que les contrôles de l'inspection du travail seraient multipliés par quatre sur le sujet de l'égalité professionnelle et salariale. « Il est temps que les entreprises prennent des engagements concrets, formels, dont les résultats seront évalués, a-t-elle argué. Il faut changer les mentalités, et pas que sur la peur des sanctions. L'égalité n'est pas encore



vraiment atteinte, mais je refuse la guerre entre les sexes et la résignation aux inégalités ».

SE BATTRE POUR PLUS DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES

« Légiférer sur les conseils d'administration, en 2011, on ne peut pas dire que c'était dans "l'ancien monde". Et pourtant, ça n'a pas été simple ! » Lutter pour que les femmes soient davantage représentées dans les hautes fonctions traditionnellement masculines : tel a été pendant longtemps le combat mené (notamment) par Marie-Jo Zimmermann. L'ancienne présidente de la délégation aux droits des femmes à l'Assemblée nationale est bien connue pour la loi Copé-Zimmermann : promulguée le 27 janvier 2011, cette dernière oblige les entreprises d'au moins cinquante salariés et avec un chiffre d'affaires de cinquante millions d'euros à compter au moins 40 % de femmes dans leurs conseils d'administration avant le 1^{er} janvier 2017 – une obligation qui sera étendue aux sociétés d'au moins deux cent cinquante salariés en 2020. Une réussite : « la proportion de femmes au sein des conseils des sociétés du CAC 40 a progressé de 180 % en l'espace de six ans »,

note le cabinet Deloitte dans une étude publiée le 14 novembre 2016. Pourtant la France partait de loin : en 2008, le taux de féminisation des CA était seulement de 10 %. Une réalité qui semble impensable aujourd'hui. « *J'entends souvent certaines de mes anciennes collègues faire de grands discours sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais quand je suis arrivée à l'Assemblée nationale en 1998, dans mon groupe parlementaire, nous étions six femmes pour cent quarante-cinq hommes. Il y avait surtout des reines des abeilles, mais pas vraiment de femmes combattantes pour les autres,* a ironisé Marie-Jo Zimmermann. *À l'époque, lorsqu'on avait l'audace de dire qu'il y avait une différence entre les femmes et les hommes, on essayait de vous écarter, avec des prétextes tout trouvés : « Il y a des lois, on a tout fait... »*

Marie-Jo Zimmermann l'a avoué à son auditoire : avec la loi de janvier 2011, elle aurait souhaité aller plus loin encore. « *J'avais perçu que la meilleure façon pour les parlementaires d'être irréprochables au niveau des lois était de donner à la fonction publique une loi équivalente au secteur privé. Quelque part, on s'était mêlés du secteur privé, mais mettre notre patte dans le secteur de l'État était notre devoir* ». Cette loi sur la fonction publique, pour laquelle elle formule plusieurs propositions



Marie-Jo Zimmermann

communes avec Françoise Guégot, voit le jour en 2012, portée par le ministre de la Fonction publique de l'époque, François Sauvadet. La loi Sauvadet s'aligne alors sur celle de 2011 : elle impose un taux minimum de personnes de chaque sexe parmi les personnes nommées pour la première fois aux principaux emplois de

l'encadrement supérieur et dirigeant de l'État, des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière.

Si Marie-Jo Zimmermann a rappelé l'importance de se doter de lois égalitaires, cette dernière a insisté sur leur nécessaire application. « *Un législateur qui ne sent pas que sa loi est appliquée est un mauvais législateur* », a martelé l'ancienne députée, qui a notamment souhaité rendre hommage à Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes de 2012 à 2014 : « *Au niveau des lois, Madame Vallaud-Belkacem a assuré un véritable suivi. Et il n'y a pas de mystère : c'est comme cela qu'on obtient des résultats !* » Marie-Jo Zimmermann a ainsi relaté qu'au moment de l'adoption de la loi Génisson sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en 2006, elle avait tapé du poing sur la table. « *On avait déjà fait passer une loi en 2001, mais on ne l'appliquait pas, alors à quoi bon faire une nouvelle loi pour que ce soit à nouveau le même topo ?* » Pour la députée, l'équation est « *imparable* » : « *on ne peut pas imaginer faire avancer une société sans faire appliquer les lois* », a-t-elle résumé.

Bérenère Margaritelli

2018-3742

Égalité femmes/hommes

Restitution du Tour de France de l'Égalité



Le 6 mars dernier a marqué la fin du Tour de France de l'Égalité femmes/hommes. Entrepris le 6 octobre dernier par la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, – de concert avec le Premier ministre Édouard Philippe –, c'est en présence de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale ; Laura Flessel, ministre des Sports et Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, et de parlementaires, de partenaires institutionnels et associatifs, qu'elle en a réalisé le bilan et a confié quelques propositions émergeant de cette large initiative, « la plus grande consultation citoyenne jamais organisée par un gouvernement ».

« *Il suffit d'écouter les femmes* ». C'est sur cette citation de Simone Veil, issue de son célèbre discours prononcé devant les députés de l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974 – composée ce jour de neuf femmes pour 481 hommes – et défendant le projet de loi légalisant l'avortement, que s'est ouvert le compte-rendu du Tour de France de l'Égalité femmes/hommes. Une phrase forte, dont l'actualité est saisissante, particulièrement aujourd'hui avec la libération de la parole de la femme à laquelle nous assistons. Écouter les femmes... « *et les hommes* », a ajouté dans son édito Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, « *qui ont tout à gagner à faire progresser l'égalité des droits* » assure-t-elle.

Un combat décrété grande « *Cause Internationale* » du quinquennat par le président de la République, qui déclarait dans son discours du 2 novembre dernier : « *c'est notre société tout entière qui est malade du sexisme* ». Lors de son Tour de France de l'Égalité, 824 ateliers ont été organisés, auxquelles 70 % de femmes et 30 % d'hommes ont participé.

Touchant la société tout entière, les sujets abordés ont été multiples. Ainsi, quatre grandes thématiques ont émergé :

- l'éducation ;
- les violences sexistes et sexuelles ;
- la formation, le travail ;
- et l'articulation des temps de vie.

Alors que certaines initiatives ont déjà été

lancées, Madame Schiappa a présenté en Conseil des ministres le 7 mars dernier une cinquantaine de mesures, issues de ce Tour de l'Égalité.

De plus, parmi les vingt-cinq mesures annoncées lors de la présentation du plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, celle concernant le signalement en ligne pour les victimes de violences, harcèlements et discriminations – grâce à la création de la « *brigade numérique* » présentée par le ministre de l'Intérieur – devrait très prochainement être mise en œuvre.

Constance Périn

2018-3714

Conseil supérieur du notariat

Femmes du droit



Paris, 8 mars 2018

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, institutionnalisée en 1977 par l'organisation de Nations unies, Didier Coiffard, président du Conseil supérieur du notariat (CSN) recevait d'éminentes représentantes du monde juridique et le fondateur de la société Just different, Pete Stone. Rappelons que le 25 novembre 2017, le président de la République a déclaré grande cause de son quinquennat cette journée de mobilisation pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

STÉRÉOTYPES DE GENRE

Pete Stone explique que les stéréotypes proviennent de la notion de catégorisation. À chaque fois que nous rencontrons un individu, notre cerveau le classe dans une case, celle de l'ensemble des personnes qui lui ressemblent. Il s'agit là de notre fonctionnement naturel. Nous n'analysons pas les gens individuellement de façon immédiate. Nous nous construisons une idée basée sur des ensembles auxquels la personne appartient. Ce mécanisme simplifie la réalité et détermine comment interagir avec elle. Le politiquement correct voudrait que nous ne mettions pas d'étiquette sur les uns et les autres, pourtant, c'est bien ainsi que les choses se passent.

Une catégorie se qualifie par ses attributs. Par exemple, l'évocation d'une nationalité anglaise, française, italienne ou allemande appelle automatiquement à votre esprit des caractéristiques sous-jacentes différentes. Le genre, en particulier, est une catégorie fondamentale. À la vue d'une personne, vous la classez instantanément, le plus souvent sans

besoin de réfléchir, en homme ou en femme. D'ailleurs, un individu androgyne perturbe cet automatisme. La difficulté d'identification du sexe dérange le cheminement courant de tri. Parallèlement, le préjugé s'applique à chaque stéréotype selon trois modes : positif (j'aime) ; négatif (je n'aime pas) ; neutre (ça m'indiffère). Les décisions, les comportements, toutes mises en pratique des préjugés mènent directement à la discrimination.

Ce processus stéréotype/préjugé est normal. Pour lutter contre ses préjugés, il faut préalablement reconnaître en avoir. Ils proviennent de toute votre histoire : enfance, éducation, média, publicité, expérience... et ne se contrôlent pas. Nos préjugés ne correspondent pas à ce qu'on pense intellectuellement d'une population d'une façon volontaire objective. Sans conscience de ces jugements permanents sur des populations, nos comportements restent totalement influencés.

Exemple négatif :

Catégorie : une femme avec plusieurs enfants.

Stéréotype : elle passe beaucoup de temps avec ses enfants.

Préjugé : elle est moins disponible qu'un homme.

Discrimination : je ne vais pas la recruter pour ce poste qui nécessite beaucoup de disponibilité.

Pour s'affranchir de ce système, il faut considérer que la femme en question n'est pas représentative de la catégorie, ne répond pas au stéréotype, et voir sa personne sans préjugé associé. Évidemment, une femme peut être plus disponible qu'un homme. Les décisions basées sur les stéréotypes et les préjugés sont biaisées. Outre leur immoralité, elles ne privilégient pas l'efficacité véritable.

Exemple positif :

Catégorie : une femme avec plusieurs enfants.

Stéréotype : elle passe beaucoup de temps avec ses enfants.

Préjugé : elle est très organisée.

Discrimination : je vais la recruter pour ce poste qui exige beaucoup d'organisation.



Didier Coiffard

On voit que le préjugé fonctionne dans les deux sens.

On répertorie les stéréotypes en trois groupes :

Hétérostéréotype : ce que les hommes pensent des femmes/ce que les femmes pensent des hommes (les femmes pensent que les hommes ne peuvent pas faire plusieurs choses à la fois) ;

Autostéréotype : ce que les femmes pensent des femmes/ce que les hommes pensent des hommes (les hommes pensent qu'ils ne peuvent pas quitter le travail tôt pour aller chercher les enfants) ;

Métastéréotype : ce que les hommes pensent que les femmes pensent des hommes/ce que les femmes pensent que les hommes pensent des femmes (les femmes pensent que les hommes dirigeants pensent que les femmes ne sont pas faites pour les postes à haute responsabilité).

Les trois groupes ont souvent des portées négatives. Un hétérostéréotype négatif entraîne discrimination et rejet. L'autostéréotype négatif amène le manque de confiance en soi. Le métastéréotype négatif pousse à l'autocensure.



Pete Stone

PRÉSENCE

70 % des juristes d'entreprise sont des femmes. Elles ne représentent plus que 40 % des postes au niveau des directions juridiques. Le notariat compte 40 % de femmes dont 35 % sont associées. 55 % des avocats sont des femmes, et à l'École de Formation des Barreaux, on compte 70 % d'étudiantes.

65 % des magistrats sont des femmes. L'image du juge dans la société a changé. Les termes de féminisation et de dévalorisation sont simultanément apparus dans le métier. Aujourd'hui, le plus souvent, dans un tribunal, un homme est jugé, entouré par des professionnelles de justice. Ainsi, dans les procédures de divorce, certains d'entre eux trouvent problématique d'être entendus par le sexe opposé. Ils imaginent que des stéréotypes féministes vont fonctionner et que, pour cette raison, ils n'auront pas la garde des enfants.

SALAIRES

Dans les entreprises, contrairement aux études ou aux tribunaux, l'augmentation de la féminisation n'est pas synonyme de dévalorisation du service rendu. Les enquêtes régulières prouvent qu'aujourd'hui, 59 % des directions juridiques sont rattachées à la direction générale. De plus, la rémunération englobe souvent des éléments découlant de la performance de l'entreprise où la direction juridique apporte sa valeur ajoutée. Les salaires à l'embauche ne présentent pas d'écart homme/femme, mais il apparaît avec le temps pour atteindre 14 % pour une directrice juridique et jusqu'à 26 % plus bas dans la hiérarchie.

Chez les avocats, le revenu moyen des hommes atteint presque le double de celui des femmes. Pour les juges, la fonction publique octroie le même premier salaire aux personnels débutants.

Mais après des études longues, les jeunes magistrates installées font rapidement des enfants sur une décennie en moyenne. Première conséquence, elles travaillent à temps partiel pour un salaire réduit d'autant. Deuxième conséquence, elles passent au premier grade en 10 à 11 ans contre 7 ans pour les hommes. Troisième conséquence, elles n'accèdent pas aux postes à responsabilité qui sont les plus valorisés (salaire, primes, chauffeur, logement de fonction). Durant la décennie dédiée aux enfants en bas âges, il faudrait que les mères, comme les pères, prennent leurs premiers postes à responsabilité, ce qu'elles ne font pas. Et la carrière dans la magistrature suit un cheminement extrêmement structuré. La première marche conduit à la deuxième, etc. Tout retard initial perdure. Cette situation est d'autant plus injuste que pendant cette période, les hommes de la même génération ont eux aussi des enfants. Mais dans leur cas, ils reçoivent des éloges pour mener de front métier et paternité. Résultat : 65 % des magistrats sont des femmes, pourtant elles n'occupent que 25 % des postes de chef de juridiction (parmi les plus modestes).

Pour les notaires associées, certaines sont tentées d'accepter une association avec un pourcentage minoritaire ou avec des conditions différentes. Auparavant, les rémunérations et les répartitions de parts étaient égalitaires. Depuis la loi « croissance », d'autres types de structure voient le jour. Il convient d'éviter que les nouvelles associées ne le deviennent moyennant une rémunération qui ne serait pas équitable par rapport aux associés hommes.

FAMILLE

La famille est un frein à la progression professionnelle. Pour Marie-Pierre Péré, notaire à Dijon, « *Quand je quitte mon étude, les associés masculins regardent leur montre en disant "déjà". Et quand j'arrive à la maison, l'accueil est ponctué d'un "seulement"* ». Cette culpabilité permanente existe. Cependant l'implication nouvelle des jeunes hommes dans la vie familiale laisse espérer une amélioration sur ce point.

Les salaires jouent aussi un rôle primordial dans un couple. En général, la carrière du conjoint le moins rémunéré passe au second plan. C'est une logique répandue. Or, justement, les femmes gagnent moins d'argent. Elles consacrent donc le temps nécessaire à la famille, quand bien même cela se fait au détriment de leurs heures de bureau et de leur avancement.

Les avocates exercent principalement sous forme libérale. En 2008 a été instaurée « *la chance maternité* ». Elle permet d'imposer au cabinet une période d'absence et de percevoir une rémunération sous forme d'indemnité. De plus, pour que les femmes ne soient pas remerciées le jour de leur retour, ces dernières bénéficient d'une période d'immunité. L'assurance « *perte*



Christiane Féral-Schuhl, présidente du CNB

collaboration » est venue apporter une protection complémentaire.

Les femmes prennent soin des enfants depuis la nuit des temps, les hommes modernes commencent à peine à y participer. Tant que cette réalité ne changera pas, la place des femmes dans les entreprises ne s'améliorera pas. La résolution du problème demande une mutation des mentalités. Un homme qui va chercher son enfant à l'école une fois par an est « *un père formidable* », alors qu'une femme, qui y va chaque jour, et arrive une fois en retard est « *une mauvaise mère* ». La société n'a pas pour habitude de culpabiliser les pères, seulement les mères.

QUE FAIRE ?

Pour faire progresser la société, les réseaux féminins, tels l'association « *femmes de justice* » sont fort utiles. Ils favorisent la diffusion d'une solidarité féminine. De même, la législation, en particulier les obligations sur les quotas comme la loi Sauvadet vont dans la bonne voie.

Chez les avocats, la parité s'applique largement pour la représentation de la profession au conseil de l'Ordre. Aujourd'hui, le conseil d'administration d'une société du CAC 40 a le devoir d'être féminin à 40 %, obligation respectée, comme de nombreuses autres issues du Code du travail. En effet, celui-ci prône l'égalité pour la formation, l'embauche, le salaire... malgré toutes ces directives légales, l'écart de rémunération homme/femme reste de l'ordre de 9 % en moyenne dans les entreprises. De multiples mesures annoncées devraient entrer en vigueur pour lutter contre ce phénomène et obtenir des effets d'ici trois ans.



Gwenola Joly-Coz, présidente du TGI de Pontoise

Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Les chiffres clés 2017



Le secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes a publié, en janvier 2018, les dernières données statistiques sexuées, et ce, dans différents domaines, tels que l'éducation, la formation, l'emploi, la précarité ou encore la santé. Alors que le gouvernement a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une grande « cause nationale », ces chiffres qui illustrent précisément les inégalités permettent de servir de base pour répondre au mieux aux besoins.

« L'établissement de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est un objectif majeur que s'est donné notre pays » affirme, en préambule de la publication, le directeur général de la Cohésion sociale et délégué interministériel aux droits des femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Jean-Philippe Vinquant. Toutefois, « rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les espaces de notre société : professionnel, familial, dans la cité... est un combat de tous les jours et de longue haleine. », poursuit-il. Aussi, chaque année, les chiffres clés de l'étude « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » – réalisée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) – Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) avec le concours des chargés de missions du SDFE, de l'Insee et des services statistiques ministériels – constituent un élément précieux pour le gouvernement en ciblant les besoins dans divers domaines afin de permettre la mise en place d'une stratégie adaptée et efficace.



UN SEXISME OMNIPRÉSENT

Que ce soit dans la sphère privée ou dans la sphère professionnelle, le sexisme est bien réel : ainsi, 40 % des femmes subissent globalement une injustice en raison de leur sexe. Et le chiffre double quand il s'agit de la sphère professionnelle, car 80 % des femmes se disent régulièrement confrontées à des attitudes ou à des décisions sexistes au travail. Dans

la sphère privée, cette inégalité persiste puisque les tâches domestiques sont réalisées à 72 % par des femmes. On retrouve également ce traitement inadéquat dans la publicité, puisqu'elles sont 82 % à estimer que ces outils promotionnels renvoient des images créant, chez les femmes, des complexes.

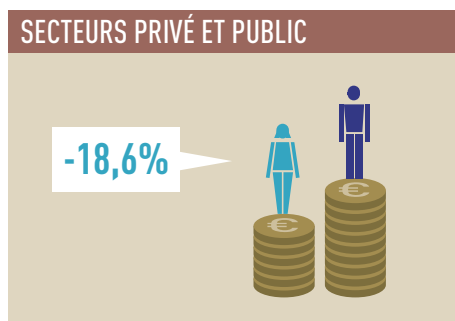
UN ÉCART SALARIAL QUI PERSISTE

En ce qui concerne l'emploi, les chiffres parlent d'eux-mêmes : les hommes sont plus actifs que

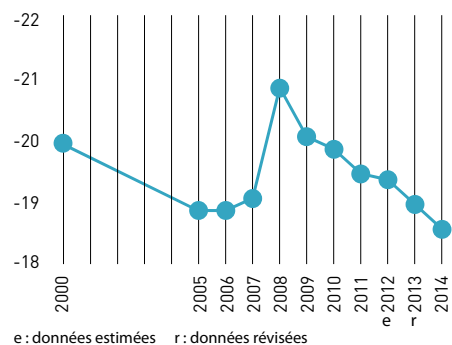
les femmes (67,6 % de femmes contre 75,5 % d'hommes) ; toutefois, les Françaises le sont un peu plus que leurs égales européennes (66,9 % des Européennes – zone euro à 19). Cependant, en France, près d'un tiers des femmes travaillaient en temps partiel en 2015. Un temps de travail souvent subi, contrairement aux hommes.

Concernant le salaire, bien que l'écart salarial tende à se réduire, une différence importante demeure, qu'on évalue à 18,6 %, secteurs privé et public confondus. Alors que les hommes sont davantage représentés dans le milieu ouvrier (31,7 %), la présence des femmes, elle, est surtout concentrée chez les « employés » à 44,4 %. Enfin, dans le milieu des cadres et des « professions intellectuelles supérieures » les hommes sont représentés à hauteur de 20,3 % contre 14,5 % pour la part féminine.

Écart de salaires entre les hommes et les femmes (en %) en 2014



Évolution des écarts de salaires entre les hommes et les femmes (en %)



Note : depuis 2013, les cotisations patronales des complémentaires de santé obligatoires rentrent dans la mesure du salaire net au titre d'un avantage en nature. Les salaires nets en 2012 reportés ici ont été estimés après imputation de ces cotisations afin de fournir une mesure comparable à celle de 2013, permettant un calcul des évolutions entre 2012 et 2013.
 Champ : France, salarié.e.s en équivalent-temps plein (EQTP) du secteur privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors apprenti.e.s, stagiaires, salarié.e.s agricoles et salarié.e.s des particuliers-employeur.euse.s.
 Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

LE PLAFOND DE VERRE DES ENTREPRISES

Dans de nombreux domaines, l'évolution des femmes semble être freinée, et celles-ci peinent à gravir les échelons. Pour preuve, la part de ces dernières parmi les membres exécutifs et non exécutifs en entreprise : 97 % des PDG sont des hommes en France et 85 % des membres exécutifs sont masculins.

LES FEMMES SOUS-REPRÉSENTÉES EN POLITIQUE

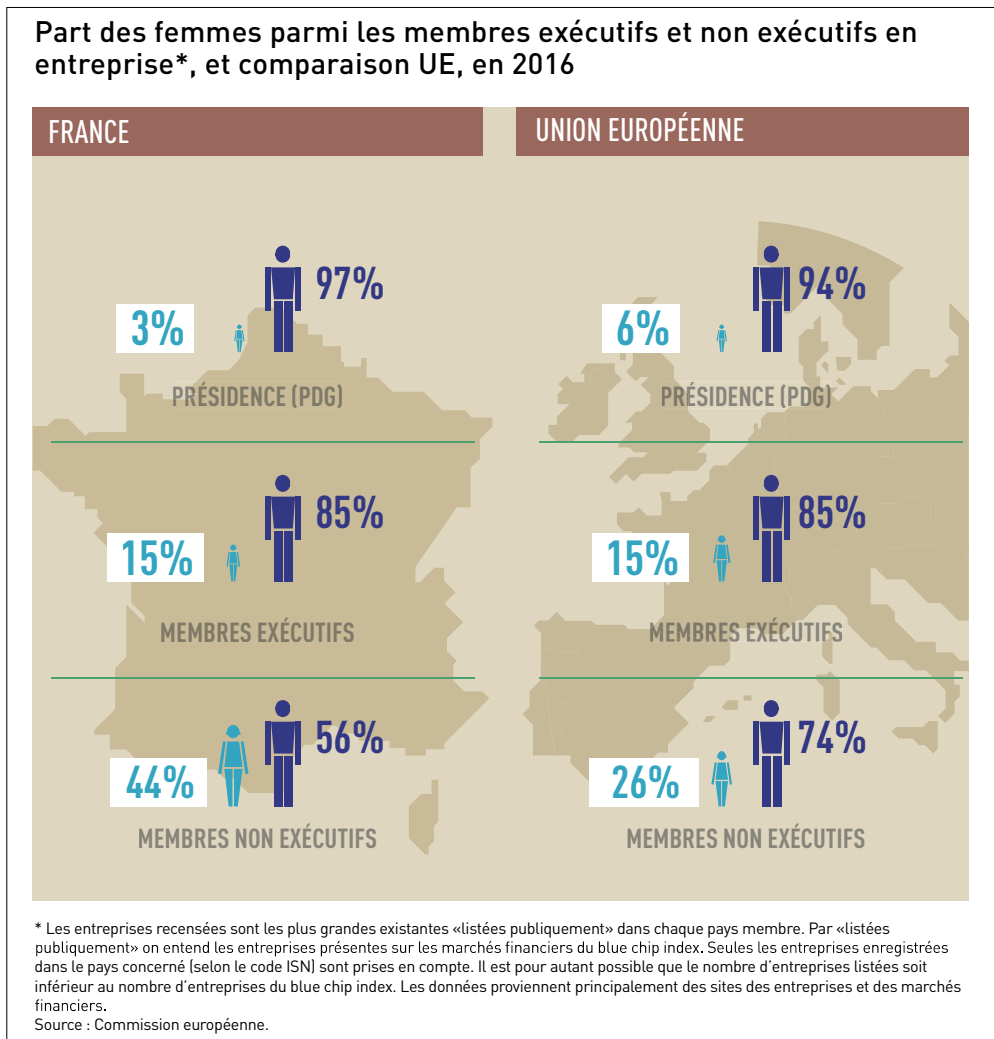
Les chiffres sont formels, les femmes ne sont que peu présentes parmi les élus : 16 % de maires, 17,6 % à la présidence des conseils régionaux (chiffres 2015) et seulement 9,9 % pour les conseils départementaux. Si dans ces institutions elles occupent surtout des fonctions de conseillers, certains secteurs apparaissent clairement féminins, tels que le social et l'éducation. Aussi, en janvier 2016, la délégation des Affaires sociales/santé des douze conseils régionaux était à 100 % féminine et celle de l'« Éducation/lycée » comprenait 54,5 % de femmes. À l'inverse, la part des femmes au Budget/finances n'atteint que le taux de 11,1 % et celle du Transport celui de 8,3 %.

LA PRÉCARITÉ EST PLUS FÉMININE

Les femmes sont davantage touchées par la précarité que les hommes : parmi les allocataires du RSA, les femmes sont représentées à hauteur de 54 %, un pourcentage qui atteint les 56 % pour le cas du minimum vieillesse. On assiste à la même disparité chez les jeunes : en général, 14,7 % de femmes vivaient en 2014 sous le seuil de pauvreté, contre 13,4 % chez les hommes ; chez les jeunes (18-29 ans), les femmes sont représentées à hauteur de 21,2 % contre 18,3 % chez les hommes.

LES FEMMES, VICTIMES DE VIOLENCES

Les femmes sont les premières victimes d'homicides au sein du couple : en effet, une femme décède tous les trois jours, victime de son conjoint. 14,5 % de femmes ont subi des violences sexuelles au cours de leur vie (dont 85 % entre 0 et 14 ans) contre 3,9 % des hommes (dont 83 % d'entre 0 et 14 ans). Face à ces violences faites aux femmes, quelle réponse la justice apporte-t-elle ?



Sur les 120 condamnations pour crimes au sein du couple prononcées en 2015, 112 concernaient des hommes. À propos des 16 945 condamnations pour délit au sein des couples énoncées cette même année, 16 306 concernaient des hommes. Face à ces agressions, le 7 mars dernier, c'est-à-dire à la veille de la Journée internationale des droits de femmes, le

projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles a été présenté en Conseil des ministres, un texte porté notamment par Marlène Shiappa, la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Constance Périn
2018-3568

Droits des femmes, tout peut disparaître

Les droits acquis par les femmes sont-ils irréversibles ? Si le principe d'égalité s'est peu à peu imposé, on est loin de le compter dans la pratique ! Les droits des femmes font toujours l'objet d'attaques de la part de groupes ou d'individus qui résistent au mouvement vers l'égalité. Et un nouveau danger, plus insidieux, plane : la façon dont ces droits sont traités et défendus institutionnellement tend à les isoler d'autres questions sociales et politiques. Ce livre propose un retour critique sur les

acquis de ces quarante dernières années, en soulignant les résistances à l'antisexisme, mais aussi les limites que le contexte néolibéral impose à la défense des droits des femmes. Pour construire une société, il importe en effet de repenser les droits des femmes pour qu'ils bénéficient aussi, et surtout, à celles qui subissent les inégalités sociales et le racisme.

Droits des femmes, tout peut disparaître, Pauline Delage, Éditions textuel, 155 pages – 15,90 euros.
2018-3725



Harcèlement sexuel : le Défenseur des droits appelle à une lutte « de la responsabilité de chacun »

Inciter les victimes à faire valoir leurs droits et mobiliser les acteurs pour prévenir et sanctionner le harcèlement sexuel : tel était l'objectif poursuivi par le Défenseur des droits, le 6 février dernier, lors d'une matinée thématique au sein de ses locaux, destinée à réunir notamment chercheurs et experts juridiques impliqués dans cette lutte. L'occasion, également, pour Jacques Toubon, de présenter la nouvelle campagne d'information et de sensibilisation lancée par son institution.

À l'origine de la campagne d'information et de sensibilisation lancée par le Défenseur des droits, une étude menée quatre ans auparavant, qui avait révélé que 20 % des femmes actives disaient avoir été confrontées à une situation de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle – « soit une femme sur cinq, soit plusieurs millions de femmes », a dénoncé Jacques Toubon. Ce dernier l'a souligné, lors de l'introduction de cette matinée thématique : depuis que l'affaire Weinstein a éclaté aux États-Unis, le harcèlement est omniprésent dans tous les débats. « Ce mouvement de libération de la parole doit entraîner une augmentation des signalements et des poursuites. Mais la lutte ne doit pas peser seulement sur les épaules de celles qui subissent, elle doit être la responsabilité de chacun », a fait entendre le Défenseur des droits. Jacques Toubon s'est également déclaré en faveur d'une amélioration des textes, par exemple dans le sens d'une possible utilisation au civil des enregistrements pris clandestinement, ou encore d'une intégration des infractions civiles et pénales dans un texte d'ensemble, nuanciant toutefois ses propos : « ces modifications, seules, ne peuvent opérer une bascule. C'est dans l'attitude de notre société que nous allons pouvoir trouver des solutions ». Jacques Toubon en a profité pour rappeler que le harcèlement sexuel ne devait « jamais être banalisé ». Il a appelé à lutter, dès le

plus jeune âge, contre les stéréotypes de genre, et à une réalisation effective de l'éducation à la sexualité, prévue par loi 2001. « L'éducation à la sexualité doit être enseignée de manière compréhensive et englobante – sous ses aspects affectifs, sociaux, reproductifs, sociologiques – de telle sorte que l'éducation sexuelle soit un levier pour faire comprendre qu'il n'y a rien, rien de naturel à l'inégalité et à la domination hommes/ femmes », a martelé le Défenseur des droits, qui s'est par ailleurs indigné du manque de mobilisation à l'échelle des institutions. « Je voudrais que l'État lance une campagne ! Je voudrais que le ministère du Travail lance une campagne ! Je voudrais que le secrétariat à l'Égalité lance une campagne ! Je voudrais que la Justice lance une campagne ! Le Défenseur des droits mène certes une action – mais l'État, ce n'est pas moi », a conclu Jacques Toubon, salué par son public.

LE HARCELEMENT SEXUEL VU PAR LA SOCIOLOGIE III

Avant d'évoquer les enquêtes réalisées en la matière, la sociologue Sylvie Cromer s'est, lors d'une première table ronde, attachée à revenir sur l'origine de l'expression : le harcèlement sexuel a fait son apparition dans la langue française en 1985, lors du premier colloque organisé par la Ligue des droits des femmes, qui fut, à l'époque, très médiatisé. L'expression est reprise quatre ans plus tard par l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, au cours d'un colloque international. Étayée par les témoignages recueillis au sein d'associations, les rapports européens et la littérature nord-américaine, la conceptualisation du harcèlement sexuel, dès cette époque, met en exergue deux types de harcèlement : le chantage sexuel, et les situations hostiles ou humiliantes en raison du sexe. Pour autant, en 1992, lorsque la France inscrit le harcèlement sexuel dans la loi, le dispositif législatif apparaît en retrait par rapport à cette conceptualisation. Sur ce point, Sylvie Cromer a dénoncé un « terme galvaudé ». « Les vicissitudes juridiques ont contribué à produire une norme sociale floue et à maintenir une méconnaissance et une tolérance du harcèlement sexuel, a déploré la sociologue. De fait, sur la scène judiciaire et dans les arènes publiques, l'usage du terme, involontairement ou non, conduit à une déqualification voire une disqualification des violences sexuelles ».

Sur les statistiques en la matière, la sociologue Nathalie Bajos, s'appuyant sur les résultats de l'enquête réalisée en 2014, a dévoilé que les femmes en situation



Sylvie Cromer

d'emploi précaire étaient les premières concernées par le harcèlement sexuel. Harcèlement par ailleurs fortement lié à la notion de hiérarchie, puisque, dans 40 % des cas, le harceleur est un employeur ou un supérieur hiérarchique. Ce qui peut expliquer en partie pourquoi les faits de harcèlement sont dénoncés de façon encore trop minoritaire : en effet, l'employeur n'est prévenu que dans 30 % des cas. D'autant que, près d'une fois sur deux, la victime considère que la décision de l'employeur a été rendue en sa défaveur, et seulement 5 % des cas donnent lieu à un procès au tribunal. Ces chiffres ont quatre ans déjà. Or, Nathalie Bajos l'a énoncé : une nouvelle enquête du nom de Virage, dont les résultats sont en cours d'élaboration, a notamment pour objectif de mettre à jour les chiffres sur le harcèlement. « Il n'y pas de raison de penser que la proportion des femmes harcelées a beaucoup augmenté, mais nous avons misé sur une libération de la parole, qui s'est renforcée par l'affaire Weinstein et la mobilisation sur les réseaux », a-t-elle expliqué. Sylvie Cromer a noté que cette enquête Virage s'inscrivait dans la lignée de l'ENVEF, première opération scientifique française en 2000 à mesurer l'ampleur des violences faites aux femmes. L'objectif de Virage : « répondre à une demande sociale, politique, nationale et internationale, pour mettre en place des politiques publiques de prévention et de traitement », a détaillé la sociologue. Cette dernière a pu livrer les premiers chiffres obtenus par l'enquête : ainsi, au cours des



Nathalie Bajos

douze derniers mois précédant l'enquête, 2,62 % des femmes et 1,25 % des hommes interrogés ont déclaré au moins un type de harcèlement sexuel – des propos déplacés subis plusieurs fois, ou bien des propositions sexuelles insistantes. À l'époque, sur une même période, l'ENVEF déclarait qu'1,4 % des femmes étaient concernées. En cause, en presque vingt ans, selon Sylvie Cromer, la hausse des déclarations, une sensibilisation globale, mais aussi des changements dans la législation.

LE HARCÈLEMENT SEXUEL VU PAR LA LOI

« Lorsqu'on parle de harcèlement sexuel, on pense nécessairement à la loi du 6 août 2012, qui est venue le redéfinir », a affirmé Sandra Bouchon, juriste pour le Défenseur des droits, lors d'une seconde table ronde. Cette loi, qui harmonise la notion de harcèlement sexuel dans le Code pénal, le Code du travail et la loi de 1983 applicable aux fonctionnaires, précise par ailleurs que le harcèlement est une discrimination en fonction du sexe, et vient ajouter qu'il comporte deux définitions. Comme l'a expliqué Sandra Bouchon, la première définition exige la répétition des actes, puisqu'il s'agit du fait d'imposer de façon répétée à une personne des propos ou des comportements à connotation sexuelle, qui vont avoir pour effet de porter atteinte à sa dignité en raison de leur caractère humiliant et dégradant, ou bien de créer à son encontre une situation offensante ou hostile. « Par rapport à l'ancienne définition du harcèlement, qui visait le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs sexuelles, le législateur a déplacé le curseur du point de vue de l'auteur au point de vue de la victime. Désormais, la définition s'attache aux conséquences sur la victime en termes d'atteinte à l'intimité, de dégradation de ses conditions de travail et de son état de santé », a expliqué la juriste. Par ailleurs, la nouvelle loi introduit la notion d'atteinte à la dignité. « Or, le harcèlement sexuel, c'est cela : attenter à la dignité d'une personne, vouloir la soumettre, la dominer. Vouloir la faire passer d'état de sujet à l'état d'objet », a indiqué Sandra Bouchon. La loi a en outre élargi le spectre du harcèlement sexuel : elle fait désormais référence à des propos et des comportements qui peuvent ainsi inclure des gestes comme des caresses dans la nuque, ou des mains sur la cuisse (même si cela peut être également considéré comme une agression sexuelle au pénal) ; des gestes imposés visuellement à la personne, même sans contacts, comme des simulations d'actes sexuels ; des questions intrusives sur sa vie privée : vouloir rentrer dans l'intimité de l'autre, vouloir connaître sa vie sexuelle avec son conjoint ; tenir des propos par rapport à sa tenue vestimentaire ou ses attributs physiques.

La deuxième définition contenue dans la loi de 2012, de son côté, fait référence à un acte de « pression grave », sans qu'il y ait nécessairement répétition, dans le but d'obtenir des faveurs sexuelles pour soi-même ou pour un tiers. « Ici, on est réellement dans le cadre du chantage sexuel », a observé Sandra Bouchon. Si tu couches avec moi, tu obtiendras un CDI/une



Jacques Toubon

promotion/je ne te licencierai pas... De la part du harceleur, c'est de l'abus de position hiérarchique : j'abuse du pouvoir que j'ai d'avoir la possibilité de, pour obtenir des faveurs sexuelles ». La juriste a par ailleurs estimé qu'il s'agissait là d'un « délit assimilé » qui posait problème en termes de déqualification et de confusion. « En 2012, nous avons tiré la sonnette d'alarme, a appuyé Marilyn Baldeck, déléguée générale de l'AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail). Nous avons prédit que ce délit assimilé allait être utilisé pour déqualifier d'autres formes de violences plutôt que pour poursuivre des harceleurs sexuels. Et ce que nous avons anticipé n'a pas manqué de se produire ». L'AVFT a ainsi récemment assigné l'État français devant le tribunal de grande instance, estimant qu'une victime avait été « flouée juridiquement », et par une décision du 31 juillet 2017, l'État a été condamné pour faute lourde, pour avoir déqualifié une agression sexuelle en harcèlement sexuel.

Sandra Bouchon l'a souligné : il existe également une troisième définition issue de la loi 27 mai 2008, qui pose un cadre de référence en matière de discriminations. Ici, un seul acte suffit s'il porte suffisamment atteinte à la dignité et crée un environnement hostile, dégradant, humiliant. « Aujourd'hui, on pense que la loi suffit pour que les victimes fassent valoir leurs droits, mais il conviendrait, au lieu d'avoir ces trois définitions, de les harmoniser, pour se calquer sur la loi du 27 mai 2008, et donc de l'idée d'acte unique suffisant s'il porte suffisamment atteinte à la dignité ».

La loi prévoit aussi l'obligation de sécurité de l'employeur envers ses salariés. Une obligation double, composée d'une obligation de prévention des agissements de harcèlement sexuel, et d'une obligation de réaction quand l'employeur a connaissance de faits de harcèlement sexuel – deux obligations cumulatives, a rappelé Sandra Bouchon. Ce qui implique que l'employeur doit donc mettre en place un certain

nombre de mesures pour que de tels faits ne surviennent pas sur le lieu de travail. « En termes de communication interne, il peut s'agir de mentions dans le règlement intérieur, d'affichage sur les lieux de travail, et d'une communication à tous les niveaux, a listé la juriste. Dans les dossiers que l'on a à traiter, on s'aperçoit que dans les grandes entreprises, seul le siège est formé. Il conviendrait d'avoir une formation descendante sur toute la ligne managériale », a-t-elle ajouté.

DU TROP GRAND NOMBRE

DE PLAINTES CLASSÉES SANS SUITE

Marilyn Baldeck s'est par ailleurs alarmée du trop grand nombre de plaintes classées sans suite, après avoir évoqué la difficulté que représentait, pour une victime, le fait de porter plainte. « La plainte pénale, c'est un processus de maturation au cours duquel les victimes font la balance entre l'opportunité de porter plainte et l'issue de la plainte. C'est difficile sur le plan judiciaire, mais aussi sur le plan procédural. Il faut avoir les moyens de financer la procédure, et être endurant, car la procédure dure un temps insensé : tout cela pour, quasiment assurément, un classement sans suite : pour elles, le jeu n'en vaut pas la chandelle, si vous me passez l'expression », s'est désolée la déléguée générale de l'AVFT. Marilyn Baldeck s'est tout de même réjouie que les femmes osaient davantage porter plainte depuis la médiatisation de l'affaire Weinstein : le nombre de plaintes déposées aurait en effet bondi de 30 %. Cela ne l'a pour autant pas empêchée de vivement condamner l'inadéquation des besoins des victimes et de la réponse pénale. « La politique pénale des parquets est loin de placer la lutte contre le harcèlement sexuel au titre de ses priorités », a signalé Marilyn Baldeck, qui a accusé l'institution judiciaire d'être encore trop largement patriarcale à son sens, en dépit de sa féminisation croissante. La déléguée générale de l'AVFT a également épinglé le manque de moyens de l'institution judiciaire. En effet, d'après une étude de 2012, sur la moyenne des pays européens, la France compte deux fois moins de juges et de greffiers, et quatre fois moins de procureurs : une des raisons qui peut encore expliquer la récurrence du classement sans suite. Autre raison liée à la difficulté d'obtenir gain de cause pour une victime de harcèlement sexuel : l'appréciation de la preuve en matière pénale, que Marilyn Baldeck a volontiers qualifiée d'« archaïque ». « C'est trop facile de se réfugier derrière le prétexte de la parole de l'un contre la parole de l'autre ! En réalité, les magistrats refusent souvent de voir les éléments contenus dans le dossier, et surtout, ils refusent en majorité d'appliquer une technique pourtant bien rodée : celle du faisceau d'indices concordants », a-t-elle déploré, appelant à un changement radical dans la culture judiciaire et à une augmentation des moyens alloués par l'État aux acteurs impliqués dans la lutte contre le harcèlement sexuel.

Béregère Margaritelli

2018-3705

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

Égalité femmes/hommes : l'inspection du travail plus pressante



Le 7 mars dernier, la préfecture de Paris et d'Île-de-France annonçait que 313 entreprises franciliennes avaient été mises en demeure de se conformer à la loi et de négocier un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les services de l'inspection du travail de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) d'Île-de-France ont mis en demeure trois cent treize entreprises franciliennes d'engager au plus vite des négociations en vue de conclure un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Depuis 2013, toutes les entreprises de plus de cinquante salariés doivent en effet établir un diagnostic des inégalités entre femmes et hommes en leur sein (rémunérations, carrières, embauches, formations...) et négocier un accord pour y remédier.

SIX FOIS PLUS DE MISES EN DEMEURE

Près de 5 400 accords d'entreprise sur l'égalité professionnelle ont été enregistrés par la Direccte d'Île-de-France depuis cette date. Mais toutes les entreprises ne l'ont pas encore fait.

L'inspection du travail se montre plus pressante à leur égard. Depuis quatre ans, le nombre de mises en demeure a été multiplié par six. La procédure se montre efficace : 80 % des entreprises se sont mises en conformité. Celles qui ont refusé de le faire se sont vu infliger une pénalité financière pouvant représenter jusqu'à 1 % de leur masse salariale.

La Direccte d'Île-de-France a ainsi mis en recouvrement au total plus de 670 530 euros d'amende.

VERBALISATIONS POUR DÉFAUT D'ÉGALITÉ SALARIALE

Les agents franciliens de l'inspection du travail ont par ailleurs adressé 310 lettres d'observation rappelant les employeurs à leurs obligations en matière d'égalité femmes-hommes, de lutte contre le harcèlement sexuel, de protection de la maternité et de conditions de travail des femmes enceintes ou allaitantes. En l'absence de réponse ou de mesure correctrice, les employeurs encourent des sanctions pénales.

Une société de conseil de Seine-Saint-Denis a ainsi été récemment verbalisée pour non-respect de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. La rémunération fixe



de deux salariées, ingénieure d'affaires et chargée d'affaires, était inférieure de 12 % et 17 % et leur part variable de 20 % et 72 % par rapport à leurs collègues masculins. Le parquet de Bobigny a été saisi d'une demande de sanction.

À la suite d'un signalement effectué par l'inspection du travail, une entreprise du Val-d'Oise vient d'être condamnée à 8 000 euros d'amende et à verser 3 000 euros de dommages et intérêts à trois employées licenciées pour motif économique mais sur la base de critères discriminatoires.

Une banque a été verbalisée pour avoir discriminé les femmes en raison de leur grossesse. L'analyse des rémunérations de 200 salariés a fait apparaître que les salariées n'avaient pas bénéficié des mêmes augmentations que leurs collègues masculins. Toutes les salariées s'estimant victimes de discriminations peuvent saisir les services de l'inspection pour se renseigner sur leurs droits et, le cas échéant, demander un contrôle.

FORMATION SPÉCIFIQUE POUR DÉTECTER LES VIOLENCES SEXISTES

L'égalité professionnelle est une priorité des politiques publiques de la Direccte. Celle-ci

finance plusieurs actions en faveur de la mixité des métiers, de l'accès des femmes au marché du travail ou à l'entrepreneuriat.

Dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes porté par la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, la Direccte a par ailleurs prévu :

- de renforcer la formation des agents de l'inspection du travail sur la détection des violences sexistes au travail ;
- de financer, sur des fonds européens ou des crédits dédiés à la santé au travail, des actions partenariales pour prévenir les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail. Une réunion d'information avait d'ailleurs lieu le lundi 5 mars dernier pour mobiliser les opérateurs et associations susceptibles de s'investir sur le sujet.

En interne, la Direccte d'Île-de-France a engagé une démarche de labellisation « *Égalité professionnelle* » en plus du label Afnor « *Diversité* » qu'elle a obtenu au titre de son engagement contre toutes les formes de discrimination.

Source : préfecture de Paris et d'Île-de-France
2018-3716

Rescision légale et vie conjugale : pourquoi le Code civil continue-t-il à assimiler la femme mariée à un majeur en tutelle ?

En 1977, à New York, l'ONU décide de porter les femmes aux nues. La Journée internationale des droits des femmes est officialisée, mondialisée, médiatisée.

Quarante ans plus tard, en France, dans les grandes villes comme dans les villages inconnus, à Poil (Nièvre) comme à Villedieu-les-Poêles (Manche), à Bizou (Orne) comme à Corps-Nuds (Ille-et-Vilaine), Napoléon continue à veiller sur l'incapacité des femmes françaises mariées. De façon impériale pour les adeptes de la vie matrimoniale, et impérieuse pour faire taire les rieuses ! Dans un chapitre de son Code civil, toujours en vigueur, relatif à la rescision.

La rescision ? On la trouve au titre VI du Code civil consacré à la vente. La section 2 du chapitre VI s'intitule : De la rescision de la vente pour cause de lésion. Une section inchangée depuis plus de deux siècles, puisque tous les articles concernés ont été créés par la loi 1804-03-06 promulguée le 16 mars 1804.

La rescision y est définie par l'article 1674 : « *Si le vendeur a été lésé de plus de sept douzièmes dans le prix d'un immeuble, il a le droit de demander la rescision de la vente, quand même il aurait expressément renoncé dans le contrat à la faculté de demander cette rescision, et qu'il aurait déclaré donner la plus-value* ».

Les dictionnaires nous enseignent que la rescision n'est en effet pas seulement l'ablation ou la résection d'un organe, en particulier des amygdales, mais aussi l'annulation d'un acte pour cause de lésion, que les juristes des temps anciens nommaient rescissio, signifiant abolition ou annulation. Un mot dérivé du verbe latin *rescindere*, que l'on peut traduire, selon Félix Gaffiot, par : séparer en déchirant, couper, ouvrir, rompre, détruire, annuler, casser, abolir.

L'article retenant l'attention est l'article 1676, qui, pour la dignité féminine, est une véritable contumélie :

« *La demande n'est plus recevable après l'expiration de deux années, à compter du jour de la vente. Ce délai court contre les femmes mariées et contre les absents, les majeurs en tutelle et les mineurs venant du chef d'un majeur qui a vendu. Ce délai court aussi et n'est pas suspendu pendant la durée du temps stipulé pour le pacte du rachat* ».

La seconde phrase vise donc expressément les femmes mariées, les brunes tout autant que les blondes, les hôtesse de l'air comme les procureures, les assimilant aux absents, aux majeurs en tutelle et aux mineurs.



Napoléon et son Code civil au plafond de la 1^{re} chambre de la Cour de cassation

On n'y trouve pas les femmes pacées... le PACS n'existait pas en 1804 ! On peut imaginer que cela concerne les femmes mariées à des femmes, en application du nouvel article 143 du Code civil résultant de la loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe (couples dès lors doublement incapables au sens de l'article incriminé). Les femmes célibataires et les veuves échappent en tout cas à la règle. Les fiancées sont invitées à réfléchir avant de se marier. On suppose que pour la femme mariée mise sous tutelle, le texte est encore plus fort. Et si elle est mariée, sous tutelle, et absente, c'est la triple peine. Heureusement, l'article 216 du Code civil énonce fièrement en 2018 : « *Chaque époux a la pleine capacité de droit* ». Nous voilà rassurés.

L'article 1676, pris dans son sens littéral, ne dénie pas à la femme mariée une quelconque capacité. Mais dans son esprit bonapartiste, la femme mariée, présumée incapable (juridiquement) d'agir, supposée incapable de réfléchir (sans doute recluse à la maison, avec quelques lésions provoquées par des violences conjugales), aurait du mal à contrôler le cours des délais légaux. Si, en outre, elle est bloquée au lit par une douloureuse rescision des amygdales qui complique sa vie conjugale, elle risque fort d'oublier la date fatidique légale. Qu'importe ! suggère le texte.

Disons-le tout net : la femme mariée n'a pas intérêt à vendre un bien immobilier en dessous de son prix. Même si elle n'est pas une femme d'argent (il y en a, mais si !) dans l'hypothèse où son époux, qu'il habite à La Baffe (Vosges), à Vatan (Indre)

ou à Sainte-Verge (Deux-Sèvres), nostalgique de l'ancien article 213 du Code civil « *...la femme doit obéissance à son mari* », l'autoriserait à vendre.

L'inconstitutionnalité de ce texte est évidente, en raison de l'atteinte aux principes généraux d'égalité hommes-femmes, comme contraire à l'article 1^{er} de la Constitution : « *[La République] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens* », ou à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 évoquant la loi : « *Elle doit être la même pour tous* », ou encore au préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 qui énonce : « *La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme* ».

Le gouvernement prépare une grande loi de programmation pour la justice, qui a suscité un déluge de protestations des barreaux comme des juges qui mettent les gens derrière les barreaux. Madame la garde des Sceaux, un petit effort ! Ajoutez-y un minuscule complément : supprimez les femmes mariées ! Mais seulement dans l'article 1676 du Code civil, où elles trouvent encore refuge ! Prenons un pari : personne ne contestera le bien-fondé de la mesure. Vous verrez. Cela fait parfois plaisir d'être confortée dans une démarche législative difficile. La République est symbolisée par une femme, Marianne. Est-elle mariée ? C'est un mystère. Rendons-là définitivement et universellement capable !



Étienne Madranges,
Avocat à la cour,
Magistrat honoraire

2018-3741

Abonnez-vous et suivez l'actualité juridique



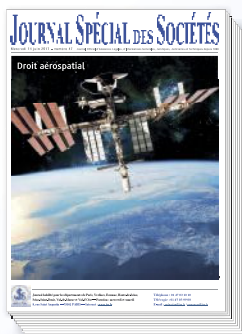
JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898

1 AN

D'ABONNEMENT PAPIER
(ENVIRON 100 NUMÉROS)

99 €



1 AN

D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE
(ENVIRON 100 NUMÉROS)

55 €

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

JE M'ABONNE PAR...

INTERNET

WWW.JSS.FR

E-MAIL

ABO@JSS.FR

TÉLÉPHONE

01 47 03 10 10

COURRIER

Bulletin à renvoyer au
8, rue Saint Augustin
75080 Paris Cedex 02

...ET JE CHOISIS :

1 AN AU JSS = ENVIRON 100 NUMÉROS PAPIER
POUR 99 €

1 AN AU JSS = ENVIRON 100 NUMÉROS NUMÉRIQUE
POUR 55 €

MES COORDONNÉES :

M, M^{me} - Nom

Prénom

Société

Adresse

Code Postal

Ville

E-mail

Tél.

Télécopie

JE RÈGLE PAR :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPSS

Carte bancaire :

N°

Expire fin

Notez les 3 derniers chiffres au dos de votre carte

Date et signature

Les abonnements souscrits à nos publications sont à leur échéance reconduits tacitement.

Néanmoins, l'abonné peut y mettre un terme par mail : abo@jss.fr selon l'art.L.136-1 du code de commerce.

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 8 mars 2018, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

WILD WATERS VENTURES

Forme : SAS.

Siège : 42 rue Monge 75005 Paris.

Objet : l'exploitation et la gestion de sources d'eaux minérales ainsi que la mise en bouteille et la commercialisation de ces sources, le tout dans un cadre et une motivation de développement durable ayant un impact sociétal et environnemental positif et significatif lié à ses activités commerciales et opérationnelles, la prise de participation dans toutes sociétés en France ou à l'étranger ayant une activité similaire à celle décrite ci-avant.

Durée : 99 ans.

Capital : 1000 €.

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : libre. Il est précisé que sur les 10000 actions composant le capital social, lors des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires : 8000 actions ordinaires (O) bénéficient d'un droit de vote simple, 2000 actions de préférence (P) bénéficient d'un droit de vote double.

Transmission des actions : Agrément du conseil d'administration pour toute cession d'actions à un tiers non actionnaire, sauf succession en ligne directe, liquidation de communauté de biens entre époux, cession à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant ou au profit d'une personne nommée dirigeant ou au profit d'une personne nommée administrateur.

Conseil d'administration : M. Edouard Le Marié, Président, 1301 route de Gournay 76160 Saint Jacques sur Darnetal. Mme Bénédicte Le Marié, 1301 route de Gournay 76160 Saint Jacques sur Darnetal, Mr Dean Sanders, Red House- Cherry Lane- Amersham Bucks HP7 0QE (Royaume-Uni), M. Jonathan Fackelmayer, Klosters (7250), Rivaweg 4 (Suisse), WWW HOLDING SAS, - 42 rue Monge, 75005 Paris, 837 761 956 RCS PARIS représentée par Mme Solenn De Larocque-Latour, 4 square Chardin 78150 Le Chesnay.

Président : M. Edouard Le Marié.

Commissaire aux comptes titulaire : S.A.S. VACHON & Associés - 54, rue de Clichy 75009 Paris.

Dépôt légal : GTC de Paris.

805906

Aux termes d'un acte authentique en date du 15/02/2018 reçu par Maître Jérôme SIDNEY, notaire à SAINT-PIERRE (97410) 32 rue Luc Lorian

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCCV RESIDENCE FAHAM

Forme : SCCV.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement, et ce au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et notamment l'acquisition d'un bien immobilier sis à SAINT-LEU (97436), un terrain à bâtir Section AV numéro 1650, lieudit SAINT-LEU-VILLE pour une contenance cadastrale de quatre ares un centiare (00ha 04a 01ca) afin de procéder à l'édification d'un ensemble immobilier collectif, à usage d'habitation.

Siège social : 259, rue Saint-Honoré 75001 PARIS.

Capital : 2 000,00 Euros.

Durée : 10 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : La société BOURBON IMMOBILIER INVESTISSEMENT, SARL, 26 route de Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE, immatriculée sous le N° 825 183 437 SAINT-DENIS DE LA REUNION.

La société CIRCE INVESTISSEMENT, SAS, 39 chemin La Vanille 97434 SAINT-GILLES LES BAINS, immatriculée sous le N° 484 062 237 SAINT-DENIS DE LA REUNION.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

805781

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/02/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI BONAL INVEST

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, directement ou par substitution, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 8, rue Théodore de Banville 75017 PARIS.

Capital : 400 000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : M. RUNGEARD Hervé et Mme MONTCERISIER Florence, demeurant 8 rue Théodore de Banville 75017 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

805751

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/03/2018 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LACÉPÈDE 27

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition d'un bien immobilier situé au 27 rue Lacépède 75005 PARIS.

Siège social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS.

Capital : 510 000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : Mme ZHOU Lingxia demeurant 13 avenue du Docteur Antoine Lacroix 94270 LE KREMLIN-BICETRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

805793

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/02/2018,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LET IT BIO

Forme : SARL.

Capital : 10 000,00 Euros.

Siège social : 20, rue Mirabeau 75016 PARIS.

Objet : Vendre tous produits alimentaires issus de l'Agriculture Biologique, compléments alimentaires, éco-produits, cosmétiques, livres, produits d'équipements de la maison et de la personne respectueux de l'environnement et de fournir toutes prestations de service y afférentes. De vendre des plats à emporter accessoirement ainsi que d'organiser un service de restauration sur place.

Durée : 99 années.

Gérance : Monsieur ROOS Julien, demeurant 15 rue Jasmin 75016 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

805759

Aux termes d'un acte authentique en date du 06/03/2018 reçu par Maître Alexis DUPIRE, notaire associé, 11 bis rue d'Aguesseau, 75008 PARIS,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CLABEN

Forme : SCI.

Objet : La propriété dans un objectif de gestion familiale et patrimoniale de biens et droits immobiliers sis à PARIS (75017), 37 rue Laugier qui seront prochainement acquis par la société civile immobilière. La conservation de ces biens et droits immobiliers au sein de la famille de Monsieur et Madame David MEYERS afin d'éviter les effets de l'indivision entre leurs enfants et eux-mêmes.

Siège social : 37, rue Laugier 75017 PARIS.

Capital : 1 000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : M. MEYERS David, demeurant 26-28 rue Pauline Borghèse 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

805910

Par ASSP du 22/03/2018, avis de constitution d'une SCI dénommée :

SCI FAST2

Capital : 1 000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros chacune.

Siège social : 39, rue de Meaux, 75019 PARIS.

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers ; La gestion, l'administration et la disposition de tous biens immobiliers lui appartenant ou dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite par voie acquisition, échange, apport ou autrement, ainsi que tous placement et investissements sur toutes leurs formes, notamment tout prix de participation par souscription ou acquisition de tous droits sociaux.

Gérance : ABOU RJAILI Fouad demeurant 199 boulevard Pereire 75017 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

805819

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/03/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Stream International

Forme : SAS.

Capital : 1.000,00 Euros.

Siège social : 1 Boulevard Victor Hugo 75015 PARIS.

Objet : La réalisation de prestations de consultant, de conseil, de services et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprises (publique ou privée) et de particuliers. La réalisation de toutes opérations de négoce, courtage, achat, vente, importation, exportation de tous biens matériels ou immatériels.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président : Mr FROSSARD Pierre-Elie, demeurant 91 Rue Villiers de l'Isle d'Adam 75020 PARIS.

Cession d'actions : cession, à titre onéreux ou à titre gratuit, quel que soit la qualité du cessionnaire (associé ou non), qu'avec le consentement des associés.

Conditions d'admission aux Assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et sous réserve de l'existence éventuelle d'actions à droit de vote multiple, dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède. Un associé peut se faire représenter pour la prise des décisions collectives, par toute personne de son choix, associée ou non, laquelle doit justifier de son mandat en le communiquant au Président.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

805955

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/03/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HAJEJ IMMO

Forme : Autre société civile.

Objet : La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Siège social : 36, rue de l'Arcade 75008 PARIS.

Capital : 10 000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : M. ENCAOUA Jérémie, demeurant 4 rue de Bazeilles 75005 PARIS ; et M. ATTIAS ELIE, demeurant 93 avenue Pierre Grenier 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

805966

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 14 mars 2018, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS.

Objet : La prise de tous intérêts et participations, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, affaires ou entreprises notamment par voie d'acquisition, de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusion, sociétés en participation, ou groupement d'intérêt économique, ainsi que l'administration, la gestion, et le contrôle de ces intérêts et participations (dans tous les secteurs).

Dénomination : Campair 2

Durée : 99 ans.

Siège social : 94, rue de la Victoire - 75009 PARIS.

Capital social : 1 000 Euros.

Président : 123 Investement Managers, SA au capital de 534 706 Euros, dont le siège social est situé 94, rue de la Victoire - 75009 PARIS - 432 510 345 RCS PARIS.

Commissaires aux comptes titulaire : A été nommé pour une durée de 6 exercices : Edouard Ancette & Associés, 24 rue Cabaret Aynard, 69100 VILLEURBANNE.

Cession d'actions : Libre.

Conditions d'admission aux assemblées : Un associé peut se faire représenter par toute personne de son choix, associé ou non.

Droit de vote : 1 action = 1 droit de vote.

Immatriculation au R.C.S. de PARIS.

805860

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/03/2018, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : A.B.T.M.

Objet : Création, agencement, aménagement, rénovation, réhabilitation, installation, manutention, etc... son-vidéo.

Siège social : 31 rue de Constantinople 75008 PARIS.

Capital : 1.000 Euros divisé en 100 actions de 10 Euros chacune.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.

Cession des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique sont libres. Si la société vient à compter plusieurs actionnaires, toute cession d'actions, même entre actionnaires, sera soumise à agrément de la collectivité des actionnaires.

Président : M. Samir LETAÏEF demeurant 19 rue Louise Michel 92300 LEVALLOIS-PERRET.

805881

Par assp du 02/11/2017, avis de constitution d'une SASU dénommée :

RA33 PRODUCTIONS

Capital : 1 000 €. Sièges social : 87 Rue Falguière, 75015 PARIS.

Objet : Pianiste Compositeur ; La production ou la coproduction, l'exploitation, l'édition, l'achat, la vente, la distribution de tous enregistrements, phonogrammes, vidéogrammes, programmes audiovisuels, multimédia, films publicitaires, télévisuels, cinématographiques, institutionnels, documentaires, sur tous supports et par tous moyens connus ou inconnus à ce jour.

Durée : 99 ans. Président : AWADA Rania, 87 Rue Falguière 75015 PARIS. Immatriculation au R.C.S. de PARIS. 805954

TRANSFORMATIONS

AFFINE DESIGN INTERIORS

SARL au capital de 10 000 Euros Sièges social : 75006 PARIS 6, rue des Poitevins 500 581 657 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 16.03.2018, il a été décidé : - De transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

- De nommer en qualité de Président M. MARTINET Richard, demeurant 6 rue des Poitevins 75006 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS. 805914

AFFINE DESIGN ARCHITECTURE

SARL au capital de 10 000 Euros Sièges social : 75006 PARIS 6, rue des Poitevins 504 647 694 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique en date du 16.03.2018, il a été décidé : - de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

- de nommer en qualité de Président M. Richard MARTINET, demeurant 6 rue des Poitevins 75006 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris. 805940

MODIFICATIONS

COMUTO

SA au capital de 133 852,12 Euros Sièges social : 75011 PARIS 84, avenue de la République 491 904 546 R.C.S. PARIS

Aux termes du Conseil d'Administration du 14/11/17, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 134 139,019 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris. 805943

ECOLE NATIONALE DU FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER ENFI

SAS Unipersonnelle au capital de 410 206,00 Euros Sièges social : 75001 PARIS 19, rue des Capucines 504 381 153 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique en date du 27/01/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Benoît CATEL, demeurant 248 chemin des Martelles 06620 LE BAR-SUR-LOUP en remplacement de M. Bruno DELETRE ; et ce à compter de ce jour.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS. 805809

PARIS OFFSHORE BROKERAGE

SAS au capital de 3 930 Euros Sièges social : 75116 PARIS 59, avenue d'Iéna 534 539 754 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions du Président en date du 16/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 85 bis avenue de Wagram 75017 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS. 805796

MAISON BRUGNON

SARL au capital de 1 000 Euros Sièges social : 77100 MEAUX 2, avenue du Maréchal Foch 535 087 753 R.C.S. MEAUX

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/01/2018 il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue Girodet 75116 PARIS. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mme OLIVEREAU Clémence est nommée Gérante en remplacement de M. OLIVEREAU Thierry et Mme OLIVEREAU Patricia. L'objet et la durée restent inchangés. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS. 805792

CONSUMER ISLANDS

SAS au capital de 20 000 Euros Sièges social : 75010 PARIS 75, boulevard de Strasbourg 834 740 227 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision du Président en date du 15/02/2018, il résulte que :

Mme Isabelle MARGOSSIAN, demeurant 58 rue du Mont Gerbault 93800 EPINAY-SUR-SEINE, a été nommé en qualité de Directeur Général.

POUR AVIS, Le Président. 805808

CABINET VATEL

Société Civile Professionnelle au capital de 50 308,17 Euros Sièges social : 75008 PARIS 31, avenue Hoche 434 290 987 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 26/02/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 222 boulevard Pereire 75017 PARIS et ce, à compter du 01/03/2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. 805820

ORIENT EXPRESS

SAS au capital de 800 000 Euros Sièges social : 75013 PARIS 16, avenue d'Ivry 519 070 866 R.C.S. PARIS

Par décisions unanimes du 25/01/2018, les Associés ont (i) décidé de la refonte des statuts de la société, (ii) ont constaté la démission de Monsieur Laurent Trevisani, Monsieur Nicolas Petrovic et de Madame Rachel Picard de leurs fonctions de membres du Comité de surveillance (iii) et ont décidé de nommer en qualité de membres du Comité de surveillance, en remplacement, Monsieur Sébastien Bazin, demeurant 126 rue de la Faisanderie - 75016 PARIS, Monsieur Guillaume Pepy, demeurant 10 rue Saint-Roch - 75001 PARIS, Monsieur Mathias Vicherat demeurant 17 rue de la Tremoille - 75008 PARIS, Monsieur Amir Nahai, demeurant 217 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS, et Monsieur Nicolas Guernier demeurant 39 avenue Rapp - 75007 PARIS.

Par décisions unanimes du 25/01/2018, les membres du Comité de surveillance ont constaté la démission de Monsieur Laurent Trevisani de ses fonctions de Président et nommé en remplacement Monsieur Sébastien Bazin demeurant au 126 rue de la Faisanderie, 75016 PARIS, en qualité de nouveau Président de la société. 805740

HPA 3

SAS au capital de 212 000,00 Euros Sièges social : 92160 ANTONY 1, rue Velpeau 444 567 291 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS, et ce à compter du 29/01/2018.

Président : M. DE FAULTRIER Jean demeurant 96 avenue d'Iéna- 75116 PARIS.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE et elle fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS. 805735

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA BUTELIERE

SCI au capital 930 548,80 Euros Sièges social : 75116 PARIS 96, avenue d'Iéna 340 400 050 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS, et ce à compter du 29/01/2018.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS. 805734

LE POLICHINELLE

SASU au capital de 2 000 Euros Sièges social : 75018 PARIS 38, rue Custine 823 889 548 R.C.S. PARIS

Suivant l'AGE du 20/03/2018, il a été décidé de transférer, dès le 20/03/2018, le siège social de la société au 113, rue de Vaugirard et 2, avenue du Maine - 75015 PARIS.

L'article 4 des statuts est modifié. Le dépôt légal au RCS de PARIS. 805849

GENERATION TECH

SARL au capital de 236 000 Euros Sièges social : 75008 PARIS 10, rue du Colisée 448 854 489 R.C.S. PARIS

L'AGE du 16/03/18 a décidé de réduire le capital social d'une somme de 29 520 Euros pour le ramener de 236 000 Euros à 206 480 Euros par voie de rachat de 369 parts sociales de 80 Euros chacune. Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PARIS. 805829

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE SAINT POL

SCI au capital de 1 172 424,41 Euros Sièges social : 75116 PARIS 96, avenue d'Iéna 320 877 921 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS, et ce, à compter du 29/01/2018.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS. 805736

DECASOFT

SASU au capital de 40 000 Euros Sièges social : 75015 PARIS Duplex Office Center 68, rue des Cévennes 452 965 601 R.C.S. PARIS

Par décision du 01/03/2018, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 800 Euros par incorporation de réserve par attribution gratuite d'actions aux salariés décidée par assemblée du 30/12/2016, portant ainsi le capital social de 40 000 Euros à 40 800 Euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. 805843

SCI DU 95 AVENUE ALBERT PREMIER

SCI au capital de 1 525,00 Euros Sièges social : 75116 PARIS 96, avenue d'Iéna 424 670 685 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS, et à compter du 29/01/2018.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS. 805737

SOCIETE IMMOBILIERE CLINIQUE DES BLEUETS

SARL au capital de 6 000 426,90 Euros Sièges social : 75116 PARIS 96, avenue d'Iéna 319 806 162 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS. 805787

SCI GARANCIERE ST SUPLICE

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75007 PARIS
15, avenue de La Bourdonnais
824 865 448 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 05/03/2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Jeremy NOCK de ses fonctions de Gérant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.

805886

DIMAR

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75005 PARIS
6, rue Toullier
444 143 283 R.C.S. PARIS

Aux termes du PV du 10 janvier 2014, l'AGE a : - pris acte de la démission de M. Mauricio WAINER de ses fonctions de Gérant à effet au 10 janvier 2014 ;

- Nommé M. Jorge AGREST demeurant 66 boulevard Saint-Germain, 75005 PARIS, aux fonctions de Gérant de la société à compter du 10 janvier 2014, - Décidé corrélativement de modifier l'article 20 des statuts.

- Décidé de transférer le siège social au 66 boulevard Saint-Germain, 75005 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805847

MTX FREGATE INVESTMENT I

SAS au capital de 94 950 001,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
36, rue de Saint-Petersbourg
824 243 273 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions des Associés en date du 19/02/2018, il a été décidé de nommer à compter de ce jour le cabinet RSM PARIS, SAS, domiciliée 26 rue Cambacérés 75008 PARIS, 792 111 783 RCS PARIS et le cabinet FIDINTER, SAS, domiciliée 26 rue Cambacérés 75008 PARIS, 652 056 110 RCS PARIS ; respectivement Co-commissaire aux comptes titulaire et Co-commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805840

OPCI RIVER OUEST

Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable
Siège social : 75008 PARIS
22, rue du Docteur Lancereaux
533207445 R.C.S. PARIS

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 9.03.2017, il a été décidé de nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration, Mr Arnaud TAVERNE demeurant 100 bis rue de la Recherche-Midi 75006 PARIS, en remplacement de Mme Chantal DU RIVAU.

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 21.12.2017, il a été décidé de coopter en qualité d'Administrateur, Mr Renaud DELAIDDE, demeurant 1 Petite Place 78000 VERSAILLES, en remplacement de Mr Arnaud TAVERNE. Mr Renaud DELAIDDE a également été nommé en qualité Président du Conseil d'Administration.

Aux termes d'un acte en date du 18.12.2017, il a été décidé de nommer en qualité de représentant permanent de la société CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, Administrateur, Mr TAVERNE Arnaud, demeurant 13 bis Boulevard Ornano 75018 PARIS, en remplacement de Mr DREVET Thomas.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.

805848

ALBATROS BIDCO

Société par Actions Simplifiée au capital de 1,00 Euro
Siège social : 75001 PARIS
20, place Vendôme
831 664 495 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 30 janvier 2018, il a été décidé :

- la poursuite de l'activité sociale bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital,

- de transférer le siège social du 20 place Vendôme-75001 PARIS au 100 boulevard du Montparnasse - 75014 PARIS et ce à compter du 30 janvier 2018,

- de nommer en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Antoine LENCOU-BAREME démissionnaire le 30 janvier 2018, la Société ALVEST HOLDING-Société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 100 boulevard du Montparnasse -75014 PARIS, immatriculée sous le n° 832 614 168 RCS PARIS à compter du 30 janvier 2018 et pour une durée indéterminée,

- pris acte de la démission de Monsieur Albrecht Von Alvensleben de ses fonctions de Directeur Général à effet du 30 janvier 2018,

- d'augmenter le capital d'un montant de 179 815 299,50 Euros pour le porter à 179 815 300,50 Euros par l'émission de 17.981.529.950 actions ordinaires nouvelles à libérer par compensation de créance,

- d'augmenter le capital d'un montant de 100 258 414 Euros pour le porter à 280 073 714,50 Euros par voie d'émission de 10.025.841.400 actions ordinaires nouvelles et par apport en nature.

Les articles 4-8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

805855

ALVEST INTERNATIONAL EQUITY

Société par Actions Simplifiée au capital de 585 071,05 Euros
Siège social : 75014 PARIS
100, boulevard du Montparnasse
810 875 179 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions des Associés en date du 30 janvier 2018, il a été décidé :

- de nommer en qualité de Président, en remplacement de M. Jean-Marie FULCONIS, la Société ALBATROS BIDCO-Société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 20 place Vendôme 75001 PARIS, immatriculée sous le n° 831 664 495 RCS PARIS à compter du 30 janvier 2018 -pris acte de la démission de Monsieur Antoine MAGUIN de ses fonctions de Directeur Général à effet du 30 janvier 2018.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

805873

AUDIT & VALEURS

Société par Actions Simplifiée au capital de 12 000 Euros
Siège social : 75003 PARIS
6, rue Bérange
509 749 289 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération d'une AGO du 21/02/2018, il résulte que :

Monsieur Didier PERROT, demeurant 9 rue Pasteur - 10100 ROMILLY-SUR-SEINE a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Gilles VARINOT, démissionnaire et Monsieur Arnaud COURTOIS, demeurant 36 rue Haury - 10300 SAINTE-SAVINE a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué sur proposition du Président.

Pour avis : Le président.

805837

ALBATROS MIDCO

Société par Actions Simplifiée au capital de 1,00 Euro
Siège social : 75001 PARIS
20, place Vendôme
832 540 686 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 30 janvier 2018, il a été décidé :

- la poursuite de l'activité sociale bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital,

- de transférer le siège social du 20 place Vendôme -75001 PARIS au 100 boulevard du Montparnasse - 75014 Paris à compter du 30 janvier 2018,

- de nommer en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Antoine LENCOU-BAREME démissionnaire, la Société ALVEST HOLDING- Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 100 boulevard du Montparnasse -75014 PARIS, immatriculée sous le n° 832 614 168 RCS PARIS,

- pris acte de la démission de Monsieur Albrecht Von Alvensleben de ses fonctions de Directeur Général à compter du 30 janvier 2018,

- d'augmenter le capital d'un montant de 3 596 305,99 Euros pour le porter de 1 Euro à 3 596 306,99 Euros par l'émission de 359.630.599 actions ordinaires nouvelles à libérer par compensation de créances,

- d'augmenter le capital d'un montant de 2 005 168,28 Euros pour le porter à 5 601 475,27 Euros par l'émission de 200.516.828 actions ordinaires nouvelles par apport en nature.

Les articles 4-8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

805857

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ARCHITECTURE "BOM Architecture"

SARL au capital de 12 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
97, avenue du Général Michel Bizot
Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France
Sous le n° national S17275
809 574 338 R.C.S. PARIS

L'AGM du 31.12.2017 a décidé :

- à compter du 01.01.2018 de nommer Cogérant M. Khalid AIT EL MADANI - 38 rue de la Vêga 75012 PARIS, - à compter du 31.12.2017, de transférer le siège 43 rue Beaubourg 75003 PARIS et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Avis en sera donné au RCS de PARIS.

805788

SATE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
9, rue Saint Roch
533 865 853 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 Février 2018, il résulte que le siège social a été transféré au 280 rue Saint Honoré 75001 Paris, à compter du 1 Mars 2018. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

805932

Additif à l'annonce n° 805113 parue dans le présent journal le 17/03/2018, il convenait de lire également :

- M. Luc LAVENTURE demeurant 11 rue Edouard Lockroy 75011 PARIS a été nommé en qualité d'administrateur.

805891

SCP Michel BARET, Patrick VALERY, Jacques RIVIERE, Anne BOST-BENCHAA, Pascal GILLOT et Dorine KIN SIONG-LAW KOUN, Notaires Associés
3 rue du Four à Chaux
97455 St Pierre cedex

BLEUE DES SABLES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 500,00 Euros
Siège social : 75006 PARIS
25, rue Cassette
833 227 903 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un Acte reçu par Maître Michel BARET, Notaire associé à Saint-Pierre (Réunion), le 09 Mars 2018, contenant dépôt de pièces de la délibération en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 Février 2018, de la Société dénommée BLEUE DES SABLES, les Associés ont décidé de transférer le siège de la société. Par conséquent, « l'Article 4 - siège social » des statuts sera modifié comme suit :
Ancienne mention : Paris 6^{ème} Arrondissement (75006), 25 rue Cassette.
Nouvelle mention : Saint-Paul (97434), 1 rue des Sables, Saint-Gilles-Les-Bains.
La Société sera radiée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS et sera immatriculée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Saint Denis (Réunion).

Pour avis, Le Notaire.

805870

SOCIETE IMMOBILIERE BLANC MESNIL

SAS au capital de 440 000,00 Euros
Siège social : 75116 PARIS
96, avenue d'Iéna
775 732 167 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS, et ce à compter du 29/01/2018.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805864

MAISON DE SANTE CHIRURGICALE DES BLUETS

SAS au capital de 776 364,00 Euros
Siège social : 75116 PARIS
96, avenue d'Iéna
542 076 294 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS, et ce à compter du 29/01/2018.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805777

SCI MASSY

SCI au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 75116 PARIS
96, avenue d'Iéna
389 597 303 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS, et ce à compter du 29/01/2018.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805790

NEWCO SAB 36

SAS à Associé Unique
au capital de 1,00 Euro
Siège social : 75001 PARIS
3, boulevard de Sébastopol
838 283 521 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un extrait des décisions de l'Associé Unique en date du 20 mars 2018, il a été décidé :

- De modifier l'objet social qui sera désormais ainsi : En France et à l'étranger : l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toutes formes, de toutes parts sociales ou de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères.

- De nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 années, la société BOURDALE DUFAU AUDIT ET CONSEILS, SARL, sise 22 avenue Edouard VII - Villa Edouard VII - 64000 PAU, immatriculée au RCS de PAU sous le n° 342 528 874.

- De nommer en qualité de Président, à compter du 20/03/2018 et pour une durée indéterminée, Monsieur Laurent COLLEATE, demeurant 108 rue Chaptal - 92300 LEVALLOIS-PERRET, en remplacement de Madame Sabine DAHAN, démissionnaire.

En conséquence, l'article 3 des statuts sera modifié.

Mention en sera portée au RCS de Paris. 805922

DISTRIBOURSE

SARL au capital de 500 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
59, rue Montmartre
808 857 304 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO du 21/03/2018, il a été décidé de nommer M. Ismaïl EL HABAZI, demeurant à MONTREUIL (93100), 4 rue de Romainville, en qualité de Cogérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris. 805825

PA.K.S.

Société Civile Immobilière
au capital de 9 146,94 Euros
Siège social : 75002 PARIS
104, rue d'Aboukir
333 573 855 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 20 mars 2018, il a été décidé de nommer Madame Sophie SVENE demeurant 28 rue Gutenberg 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, en qualité de Cogérante de la Société, sans limitation de durée. Elle agira conjointement ou séparément avec Monsieur Charles SVENE, Cogérant. Corrélativement, l'article 16 des statuts a été modifié.

Mention en sera faite au R.C.S. de PARIS.

Pour avis.

805861

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LARDAM

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 75017 PARIS
40-42, rue Jouffroy
340 584 580 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/12/17, il a été décidé de transférer le siège social au 38 rue Jouffroy d'Abbas 75017 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805868

SOCIETE CIVILE DE BROU SUR CHANTEREINE

SC au capital de 210 000,00 Euros
Siège social : 75116 PARIS
96, avenue d'Iéna
428 648 687 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS, et ce à compter du 29/01/2018.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805862

TLD GROUP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 938 268,00 Euros
Siège social : 75014 PARIS
100-104, boulevard du Montparnasse
490 259 165 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 30 janvier 2018, il a été décidé :

- de nommer en qualité de Président, en remplacement de la société Alvest International Equity, la Société ALBATROS BIDCO-Société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 20 place Vendôme 75001 PARIS, immatriculée sous le n° 831 664 495 RCS PARIS à compter du 30 janvier 2018 -pris acte de la démission de Monsieur Antoine MAGUIN de ses fonctions de Directeur Général à effet du 30 janvier 2018.

Mention en sera faite au RCS de PARIS. 805859

RONCARD

SCI au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 75116 PARIS
96, avenue d'Iéna
428 648 687 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS, et ce à compter du 29/01/2018.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805867

Kalos

SAS au capital de 10 532 156 Euros
Siège social : 75009 PARIS
58, rue de Châteaudun
818 916 363 R.C.S. PARIS

Par AGM du 28/02/2018, il a été décidé de modifier la dénomination sociale par :

"Groupe Silvy Terrade"

L'article 3 des statuts a été modifié.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805872

EVOLIE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 273,76 Euros
Siège social : 75017 PARIS
106, boulevard de Courcelles
494 420 912 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 9 mars 2018, l'Associé Unique a pris acte de la démission de Madame Inger Dulud de ses fonctions de Directeur Général de la société à compter du 1^{er} mars 2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis.

805882

NEWCO SAB 37

SAS à Associé Unique
au capital de 1,00 Euro
Siège social : 75001 PARIS
3, boulevard de Sébastopol
837 723 758 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte de décisions de l'associé unique en date du 20 mars 2018, il a été décidé :

- De nommer en qualité de Président, à compter du 20/03/2018 et pour une durée illimitée, Monsieur Peter Max STAVROS, demeurant au 52 W. 11 St. New York, New York, 10011 (Etats-Unis), en remplacement de Madame Sabine DAHAN, démissionnaire.

- De nommer en qualité de Directeur Général, à compter du 20/03/2018 et pour une durée illimitée, Monsieur Joshua WEISENBECK, demeurant au 225 Central Park West, App. #305, New York, New York, 10024 (Etats-Unis).

- De changer la dénomination qui sera désormais :

Hyperion Materials & Technologies (FRANCE) S.A.S.

- De nommer en qualité de Commissaires aux comptes titulaire : la société KPMG S.A., SA sise 2 avenue Gambetta - Tour Eqho - 92066 PARIS-LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 775 726 417.

- De transférer le siège social du 3 boulevard de Sébastopol - 75001 PARIS au 3/5 rue Saint-Georges - 75009 PARIS, et ce, à compter du 20/03/2018.

En conséquence, les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés.

Mention en sera portée au RCS de PARIS. 805923

PLANTER'S FRANCE

SARL au capital de 783 781 Euros
Siège social : 75008 PARIS
233, rue du Faubourg Saint-Honoré
519 394 027 R.C.S. PARIS

Par DAU du 30/06/2017, il résulte que les mandats de la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société BEAS, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

805934

PLANTER'S FRANCE

SARL au capital de 783 781 Euros
Siège social : 75008 PARIS
233, rue du Faubourg Saint-Honoré
519 394 027 R.C.S. PARIS

Le 16/10/2017, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

805935

ALVEST

Société par Actions Simplifiée
au capital de 991 421,00 Euros
Siège social : 75014 PARIS
100, boulevard du Montparnasse
810 421 230 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 30 janvier 2018, il a été décidé :

- de nommer en qualité de Président, en remplacement de la société Alvest International Equity, la Société ALBATROS BIDCO-Société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 20 place Vendôme 75001 PARIS, immatriculée sous le n° 831 664 495 RCS PARIS à compter du 30 janvier 2018.

Mention en sera faite au RCS de PARIS. 805858

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PARC MONCEAU

Société Civile Immobilière
au capital de 3 048,98 Euros
Siège social : 75008 PARIS
2, avenue Hoche
315 814 780 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social du 2 avenue Hoche - 75008 PARIS au 34 rue des Tilleuls - 14000 CAEN, et ce, à compter du 20/03/2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de CAEN.

805885

SELARL MLPP - Notaires

20, avenue Georges Clemenceau
19130 OBJAT

SCI VALERY

Société Civile
au capital de 98 329,62 Euros
Siège social : 19240 ALLASSAC
36, rue de l'Hôtel de Ville
412 827 107 R.C.S. BRIVE

Suivant AGE du 28/07/2014 de la société dénommée SCI VALERY, il a été décidé du transfert du siège social à PARIS (75018) 27 rue Vauvenargues, à compter rétroactivement du 04/11/2015.

L'objet (acquisition, gestion et administration de tous biens immobiliers) et la durée (40 ans) restent inchangés.

Nouvelle immatriculation au RCS de PARIS. 805912

ONLY CONSEIL

SAS au capital de 16 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
5-7, rue Rochefort
420 577 207 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération du 15/03/2018, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 58/60 rue de Prony - 75017 PARIS à compter du 15/03/2018. Modification de l'art. 4 des statuts.

Le reste de l'article est inchangé.

805917

SCI TSA

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
124, rue de Tocqueville
448 743 963 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09.02.2018, il a été décidé de transférer le siège social au 94 avenue du Maréchal Juin 06400 CANNES, et ce, à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de CANNES. 805908

GSI FRANCE

SAS au capital de 37 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
48, rue La Bruyère
507 551 943 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 16/03/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Albino CUCCHI, Via A. Manzoni 4/1, 42028 Poviglio (RE), Italie, en remplacement de M. Giuseppe COLOTTO, dont le mandat a été révoqué.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS. 805929

RECAST.AI

Société par Actions Simplifiée
 au capital de 1 403,60 Euros
 Siège social : 79330 SAINT-VARENT
 La Nouette
 804 243 483 R.C.S. NIORT

Par décisions en date du 26/02/2018, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 3 845 488 Euros. Le capital social a ainsi été porté de 1 403,60 Euros à 3 846 891,60 Euros. Il a également été décidé de transférer le siège social dans les locaux situés 3 rue Moncey - 75009 PARIS avec effet au 1er avril 2018. Le Président de la société est M. Amaury TAILLEFER DE LAPORTALIERE, domicilié 93 chemin des Alluets, 78240 CHAMBOURCY. La durée de la société et son objet demeurent inchangés. La société sera immatriculée au RCS de PARIS. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

Pour avis.

805902

RENOVENTIS SNC

SNC à Capital Variable
 Capital minimum (47 200 Euros)
 Capital maximum (50 millions)
 Siège social : 75008 PARIS
 6, rue Alfred de Vigny
 498 496 561 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO des associés du 22/01/2018 et suite à son retrait en qualité d'associé et de sa démission au poste de co-gérant, Mr Robert MIZRAHI a cédé ses parts sociales pour un total de 2 360 parts cédées à de nouveaux associés qui sont :

- 787 parts à Mr Pierre SAFA demeurant 416 W. 52nd Street, Apt. 405, New York, NY 10019
 - 787 parts à Mme Gabriela SAFA demeurant 323 W. 96th Street, Apt. 804, New York, NY 10025
 - 786 parts à Mr Michaël SAFA demeurant 6 rue Alfred de Vigny, 75008 PARIS.
- Mme Cristiana BAEZ-SAFA demeure l'unique gérante de la société.

805944

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LIGEOUR

SC au capital de 152,45 Euros
 Siège social : 75013 PARIS
 34, rue des Cordelières
 341 512 341 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 23/03/2018, il a été décidé de : - Transférer le siège social au 10 rue Saint-Saëns 75015 PARIS, et ce, à compter de ce jour. L'article 2.2 des statuts a été modifié en conséquence. - Nommer M. Philippe LIGEOUR demeurant 10 rue Saint-Saëns 75015 PARIS en qualité de Gérant en remplacement de Mme Agnès LIGEOUR née TANGUY et de M. Alexandre LIGEOUR.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805966

SOJ-STH

SCI au capital de 1 000,00 Euros
 Siège social : 75008 PARIS
 91, rue du faubourg Saint-Honoré
 453 856 650 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 29/12/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 4 avenue Bertie Albrecht 75008 PARIS à compter du 01/01/2018. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

805921

THE JOKERS FILMS

Société par Actions Simplifiée
 au capital de 112 780 Euros
 Siège social : 75009 PARIS
 19, rue de Liège
 801 934 795 R.C.S. PARIS

Par décisions du Président du 07/03/2018, le capital a été augmenté de 1 000 Euros pour le porter de 112 780 Euros à 113 780 Euros. L'article 6 des statuts a été modifié.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805979

BORDER

SCI au capital de 1 000,00 Euros
 Siège social : 75011 PARIS
 11, rue Oberkampf
 520 936 956 R.C.S. PARIS

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19/03/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 466 grande rue, 76730 Tocqueville en caux à compter du 20/03/2018.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dieppe et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

805951

Société d'Import Légumes du Maroc

Sigle : SILMA
 SARL au capital de 3 000 Euros
 Siège social : 75002 PARIS
 19, rue Galerie Vivienne
 832 084 214 R.C.S. PARIS

Par AG du 01/03/2018, les associés ont décidé de transférer le siège social à Paris (75009) 4 rue de la Tour des Dames et de nommer M. Adil HAIT demeurant à Paris (75009) 4 rue de la Tour des Dames, gérant, en remplacement de M. Mohamed HAIT, démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de PARIS.

805903

SCI PONTHEIU JONVILLE

Société Civile
 au capital de 152 449,02 Euros
 Siège social : 75008 PARIS
 32, rue de Ponthieu
 433 120 490 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 23/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social du 32 rue de Ponthieu 75008 PARIS au 6 avenue Ingres 75016 PARIS, à compter du 23/03/2018.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805938

32 RUE LANCRY

SARL au capital de 7 500,00 Euros
 Siège social : 75003 PARIS
 47, rue des Tournelles
 448 408 039 R.C.S. PARIS

Par décision de l'Associé Unique le 30/09/2017, il a été décidé qu'en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, et malgré que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, il a été décidé de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la société.

Mention en sera portée au RCS de PARIS.

805963

SIA HOLDING

SAS au capital de 20 475 710,00 Euros
 Siège social : 75008 PARIS
 12, rue Magellan
 521 727 891 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 01 mars 2018, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 20 421 210 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

805875

DOMOTYS

SARL au capital de 10 000,00 Euros
 Siège social : 77127 LIEUSAINT
 4, allée du Trait d'Union
 "Carré Haussmann"
 530 980 333 R.C.S. MELUN

Aux termes du PV de l'AGE du 15.03.2018, les associés ont décidé de transférer le siège social au 15 villa du Bel Air - 75012 Paris à compter du 15.03.2018.

L'art. 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

Gérante : Mme Véronique VALLOT née MANDIN demeurent au 27 avenue des Platanes 77170 BRIE-COMTE-ROBERT.

Mention au RCS de PARIS.

805946

FR BATIMENT

SARLU au capital de 1 000,00 Euros
 Siège social : 77000 LA ROCHETTE
 67-69, avenue du Général Leclerc
 801 268 442 R.C.S. MELUN

Aux termes du PV de l'AGE du 15.03.2018, les associés ont décidé de transférer le siège social au 15 villa du Bel Air - 75012 Paris à compter du 15.03.2018.

L'art.4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

Gérance : M. Farid REZKI demeurant au 120, rue de la Lyve - 77350 LE MEE SUR SEINE.

Mention au RCS de PARIS.

805970

SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT TARNIER

Société Civile
 au capital de 206 295,18 Euros
 Siège social : 75016 PARIS
 43, avenue Ferdinand Buisson
 417 777 877 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des Associés en date du 14 mars 2018, il a été pris acte de la fin de fonction de Monsieur Jean Pierre TARNIER en qualité de Cogérant. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805975

SNC FLACOURT

Société en Nom Collectif
 au capital de 3 290 751 Euros
 Siège social : 75008 PARIS
 64, rue Galilée
 531 400 331 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 18 janvier 2018, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de € 367.664 pour le porter de € 3.290.751 à € 3.658.415 ; laquelle augmentation est devenue définitive en date du 13 février 2018, ainsi qu'il ressort du procès-verbal des décisions de la gérance en date du 13 février 2018.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.

805982

PHITRUST

SA au capital de 3 019 930,12 Euros
 Siège social : 75008 PARIS
 7, rue d'Anjou
 420 505 307 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2012, il a été constaté la démission de son mandat d'administrateur de M. Roland VAXELAIRE.

Aux termes d'un complément au PV de l'AGM du 28/10/2016, il a été constaté que les mandats des administrateurs M. François LEFEVRE D'ORMESSON, M. Hervé DE BOYSSON, M. Marc GUYOT ne sont pas renouvelés.

Aux termes d'un complément au PV de l'AGE du 30/06/2017, il a été constaté la démission de M. Gaël du BREIL de PONTBRIAND, administrateur, à compter du 13/06/2017 et le décès le 12/12/2016 de M. François de WITT, administrateur.

Dépôt légal au RCS de PARIS.

805863

LA MAISON DE LA CHINE ET DE L'EXTREME-ORIENT

SA au capital de 247 332,33 Euros
 Siège social : 75006 PARIS
 76, rue Bonaparte
 382 938 009 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du directoire en date du 01/03/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 253 674,25 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

805977

SCM MORET VATEL

Société Civile de Moyens
 au capital de 1 000,00 Euros
 Siège social : 78000 VERSAILLES
 15, rue de la Pourvoirie
 809 611 544 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE en date du 26/02/2018, il a été décidé de transférer le siège social du 15 rue de la Pourvoirie 78000 Versailles au 222 Boulevard Pereire 75017 Paris, et ce, à compter du 1/03/2018. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mr David VATEL demeurant 13 rue du Ponceau 78580 Maule et Mr Olivier MORET demeurant 28 Avenue Bertie Albrecht 75008 Paris demeurent gérants.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

805821

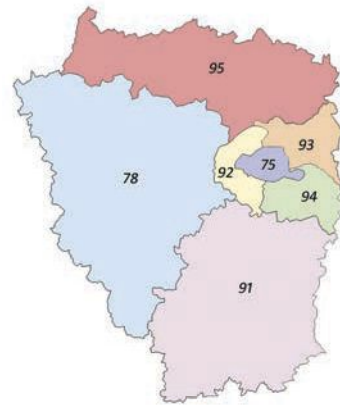
Le Journal Spécial des Sociétés

paraît :

le mercredi et le samedi

dans les départements suivants :

75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



FUSIONS

HSBC LEASING (FRANCE)

Société Anonyme
au capital de 168 527 700 Euros
Siège social : 75008 PARIS
39, rue de Bassano
414 885 202 R.C.S. PARIS

SAF ZHU JIANG SHIYI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 4 878 750,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
64, rue Galilée
507 550 226 R.C.S. PARIS

Suivant acte sous seing privé en date du 29 janvier 2018,

La société SAF ZHU JIANG SHIYI a fait apport à titre de fusion à la société HSBC Leasing (France), son Associée Unique, de tous ses éléments d'actif sur la base d'une situation comptable arrêtée au 31 décembre 2017, avec stipulation que toutes les opérations postérieures seraient effectuées pour le compte de la société HSBC Leasing (France), lesdits éléments étant évalués à 39 781 621 Euros. Cet apport a été consenti moyennant la prise en charge par la société HSBC Leasing (France) de l'intégralité du passif de la société SAF ZHU JIANG SHIYI, s'élevant à 369 201 Euros. La valeur de l'actif net apporté s'établit ainsi à 39 412 420 Euros.

La société HSBC Leasing (France) détenant de manière continue l'intégralité du capital de la société SAF ZHU JIANG SHIYI depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion auprès du greffe du tribunal de commerce de PARIS, il n'a pas été déterminé de parité d'échange ni de prime de fusion, ni décidé d'augmentation de capital. Il a été constaté un boni de fusion d'un montant de 7 095 473 Euros, résultant de la différence entre (i) le montant de l'actif net comptable de la société SAF ZHU JIANG SHIYI, d'un montant de 39 412 420 Euros et (ii) la valeur des titres de la société SAF ZHU JIANG SHIYI dans les comptes de la société HSBC Leasing (France) d'un montant de 32 316 947 Euros.

L'absorption par voie de fusion de la société SAF ZHU JIANG SHIYI par la société HSBC Leasing (France) est devenue définitive le 6 mars 2018, à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, tel qu'il résulte des stipulations du projet de traité de fusion. Elle prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

En conséquence, la société SAF ZHU JIANG SHIYI est dissoute par anticipation, sans liquidation, son passif étant pris en charge par la société absorbante, la société HSBC Leasing (France).

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de PARIS.

805747

Retrouvez toutes les annonces légales des journaux habilités, avec Actulegales

Votre journal avec Actulegales

HSBC LEASING (FRANCE)

Société Anonyme
au capital de 168 527 700 Euros
Siège social : 75008 PARIS
39, rue de Bassano
414 885 202 R.C.S. PARIS

SAF ZHU JIANG SHI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 4 833 380 Euros
Siège social : 75008 PARIS
64, rue Galilée
507 550 176 R.C.S. PARIS

Suivant acte sous seing privé en date du 29 janvier 2018,

La société SAF ZHU JIANG SHI a fait apport à titre de fusion à la société HSBC Leasing (France), son Associée Unique, de tous ses éléments d'actif sur la base d'une situation comptable arrêtée au 31 décembre 2017, avec stipulation que toutes les opérations postérieures seraient effectuées pour le compte de la société HSBC Leasing (France), lesdits éléments étant évalués à 39 382 114 Euros. Cet apport a été consenti moyennant la prise en charge par la société HSBC Leasing (France) de l'intégralité du passif de la société SAF ZHU JIANG SHI, s'élevant à 365 814 Euros. La valeur de l'actif net apporté s'établit ainsi à 39 016 300 Euros.

La société HSBC Leasing (France) détenant de manière continue l'intégralité du capital de la société SAF ZHU JIANG SHI depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion auprès du greffe du tribunal de commerce de PARIS, il n'a pas été déterminé de parité d'échange ni de prime de fusion, ni décidé d'augmentation de capital. Il a été constaté un boni de fusion d'un montant de 7 001 835 Euros, résultant de la différence entre (i) le montant de l'actif net comptable de la société SAF ZHU JIANG SHI, d'un montant de 39 016 300 Euros et (ii) la valeur des titres de la société SAF ZHU JIANG SHI dans les comptes de la société HSBC Leasing (France) d'un montant de 32 014 465 Euros.

L'absorption par voie de fusion de la société SAF ZHU JIANG SHI par la société HSBC Leasing (France) est devenue définitive le 6 mars 2018, à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, tel qu'il résulte des stipulations du projet de traité de fusion. Elle prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

En conséquence, la société SAF ZHU JIANG SHI est dissoute par anticipation, sans liquidation, son passif étant pris en charge par la société absorbante, la société HSBC Leasing (France).

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de PARIS.

805754

DISSOLUTIONS

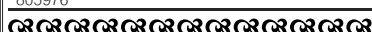
"SCARLETY"

SARL au capital de 7 927,35 Euros
Siège social : 75002 PARIS
21, rue Sainte-Appolline
340 611 417 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/12/2017, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 15/12/2017. Monsieur Jacob AMSELLEM, demeurant 24 avenue de Bonneuil 94210 LA VARRENNE-SAINT-HILAIRE, a été nommé en qualité de Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du Liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805976



VELRI

SCI en liquidation
au capital de 807,98 Euros
Siège social : 75013 PARIS
30, avenue Pierre Mendès-France
331 540 211 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 12 février 2018, la collectivité des Associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé, en qualité de Liquidateur : la société « NATIXIS LEASE IMMO », société anonyme au capital de 62 029 232 Euros, ayant son siège sis au 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 333 384 311. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de PARIS.

805874

BLOSSAC

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 75016 PARIS
17, boulevard de Montmorency
383 725 041 R.C.S. PARIS

Suivant décisions du 30 juin 2017, l'Associée Unique de la Société a décidé de : - dissoudre la Société et de la mettre en liquidation amiable,

- nommer aux fonctions de Liquidateur, Madame Stéphanie MYLIUS épouse de Pardieu, demeurant 17, boulevard de Montmorency - 75016 PARIS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci,

- fixer le siège de la liquidation à l'adresse du siège social sis 17, boulevard de Montmorency - 75016 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

805893

SCI LES PINSONS

SCI en liquidation
au capital de 807,98 Euros
Siège social : 75013 PARIS
30, avenue Pierre Mendès France
323 159 038 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 12 février 2018, la collectivité des Associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé, en qualité de liquidateur : - la société « NATIXIS LEASE IMMO », société anonyme au capital de 62 029 232 Euros, ayant son siège sis au 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 333 384 311.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Dépôt légal au RCS de PARIS.

805877



CARRERA

SNC en liquidation
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 75013 PARIS
30, avenue Pierre-Mendès-France
338 953 698 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 12 février 2018, la collectivité des Associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé, en qualité de Liquidateur : la société « NATIXIS LEASE IMMO », société anonyme au capital de 62 029 232 Euros, ayant son siège sis au 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 333 384 311. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de PARIS.

805878

LA MARQUEILLE

SCI en liquidation
au capital de 807,98 Euros
Siège social : 75013 PARIS
30, avenue Pierre Mendès-France
331 540 203 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 12 février 2018, la collectivité des Associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé, en qualité de Liquidateur : - la société « NATIXIS LEASE IMMO », société anonyme au capital de 62 029 232 Euros, ayant son siège sis au 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 333 384 311.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de PARIS.

805876

SCI LERAILLIER URSULINES

SC au capital de 168 000,00 Euros
Siège social : 75012 PARIS
54, avenue du Général Michel Bizot
489 536 052 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/01/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M. Yves LERAILLIER, anciennement Gérant, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS

805956



Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises



CLÔTURES DE LIQUIDATION

Shoesyourvintage

SAS en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège de liquidation : 75005 PARIS
4, rue de Navarre
815 209 606 R.C.S. PARIS

Par décisions du 21.03.2018, l'Associée Unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus décharge de son mandat au Liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation.

Radiation du RCS de PARIS.
805836

CHEVAL D'OR

SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75019 PARIS
21 rue de la Villette
343 405 502 R.C.S. PARIS

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 février 2018, les Associés ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation ;
- Constaté la disparition de la personne morale de la Société.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

805852

PLAYLIST4ME

SAS au capital de 70 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
6, rue Albéric Magnard
805 236 734 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12.03.2018, les Associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au Liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

805846

SCI LERAILLIER URSULINES

SC au capital de 168 000,00 Euros
Siège social : 75012 PARIS
54, avenue du Général Michel Bizot
489 536 052 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/01/2018, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

805957

"SCARLETY"

SARL au capital de 7 927,35 Euros
Siège social : 75002 PARIS
21, rue Sainte-Apolline
340 611 417 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/12/2017, les Associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au Liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

805984



MAXMAN

SARL en liquidation
au capital 7622,45 Euros
Siège social : 75016 PARIS
83, rue Michel-Ange
383 966 736 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/01/2018, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur Monsieur Massimo MANGANARO, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

805942

BLOSSAC

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 75016 PARIS
17, boulevard de Montmorency
383 725 041 R.C.S. PARIS

Suivant décisions du 1^{er} mars 2018, l'Associée Unique a :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Mme Stéphanie MYLIUS épouse de Pardieu, demeurant 17, boulevard de Montmorency - 75016 PARIS, pour sa gestion et l'a déchargée de son mandat,
- constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

805967

EMRA-EUROPEAN MARKET RESEARCH ASSOCIATES

SARL en liquidation
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
115, boulevard Voltaire
Siège de liquidation : 75011 PARIS
115, boulevard Voltaire
408 825 933 R.C.S. PARIS

L'AG réunie le 28/2/18 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Caroline BAKER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de PARIS, en annexe au RCS.

805810

CONVOCATIONS AUX ASSEMBLÉES

SOFICINÉMA 5

Société Anonyme
au capital de 6 690 000 Euros.
Siège social : 75008 PARIS
9, rue Jean Mermoz
503 234 064 R.C.S. PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Madame, Monsieur,
Nous avons l'honneur de vous informer qu'en tant qu'Actionnaire de notre Société, vous êtes prié(e) d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 11 avril 2018, à 15 heures, au siège social, 9 rue Jean Mermoz - 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

- Approbation des comptes de cet exercice; affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Nomination et pouvoirs du Liquidateur
- Siège de la Liquidation
- Rémunération du Liquidateur
- Pouvoirs.

Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce), au jour de l'assemblée générale dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire).

Mode de participation à l'assemblée générale

Les actionnaires nominatifs désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité
- ou demander une carte d'admission à BNP PARIBAS Securities Services CTS - Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les actionnaires nominatifs n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité pourront :

- renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTS - Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Conformément à l'article R225-79 les mandats sont révocables dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services -CTS - Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration.

805739

Des experts à votre service...

ANNONCES LÉGALES

Insertions & Formalités

FORMALITÉS LÉGALES

en toute Sécurité

SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER ET HÔTELS DE MONTAGNE AUX PYRÉNÉES

- C.H.M. -

Société Anonyme
au capital de 701 100 EUROS
Siège social : 75017 PARIS
141 bis, rue de Saussure
552 059 545 R.C.S. PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle & Extraordinaire) le :

Jeudi 12 avril 2018 à 8 Heures 30
au siège social de la société

à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

A caractère Ordinaire annuel :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes.
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2017.
- Quitus à donner aux Administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Approbation des conventions visées aux Articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Décision à prendre quant au renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Christophe SILVE.
- Pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités légales.

A caractère Extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration.
- Décision à prendre quant à la modification de l'Article 4 des statuts.
- Décision à prendre quant à la modification de l'Article 21 des statuts.
- Décision à prendre quant à la modification de l'Article 22 des statuts.
- Pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires auront le droit de participer à l'Assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom depuis trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par son conjoint ou partenaire pacsé ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires peuvent se procurer au siège social une formule de procuration ou un formulaire de vote par correspondance. Dans ce dernier cas, la demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et doit parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration.

805832

LOCATIONS-GÉRANCES

Par acte SSP du 22.03.2018. Bailleur : « L'ENTRACTE DES GOBELINS », SARL au capital de 38 000 Euros, ayant son siège social à PARIS (75013) - 75 avenue des Gobelins, (423 291 087 RCS PARIS).

Locataire-gérant : « SG L'ENTRACTE », SARL au capital de 10 000 Euros, ayant son siège social à PARIS (75013) - 75 avenue des Gobelins (838 155 133 RCS PARIS).

Fonds : de café bar brasserie restaurant connu sous l'enseigne « L'ENTRACTE », situé à paris (75013), 75, avenue des Gobelins.

Durée de la gérance : Une année.

Date d'entrée en jouissance : le 1^{er} avril 2018.

805896

Aux termes d'un acte SSP du 19/02/2018 à PARIS, enregistré au service des impôts de PARIS (75001) le 26 mars 2018, dossier 2018 17163, référence 2018 A 07085 modifié par avenant signé à PARIS le 20/02/2018 et enregistré au service des impôts de PARIS (75001), dossier 2018 17150, référence 2018A 07078,

La société « **ROYALE RISTRETTO** », SARL au capital de 145 000 Euros, dont le siège social est 24 place des Vosges 75003 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 801 599 473 a confié à :

La société « **Mogli projects** », SASU au capital de 20 000 Euros, dont le siège social est 24 place des Vosges 75003 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS, sous le n° 835 372 327,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de **salon de thé bar** situé à 24 place des Vosges 75003 PARIS avec autorisation de vendre des boissons « Licence de 4ème catégorie » – dite Licence IV ;

Pour une durée d'un an à compter du 19/02/2018 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.
805990

Par acte SSP du 26/03/2018

Bailleur : **Madame Melaz AISSOU**, demeurant 13 rue de Joinville — 75019 PARIS, RCS Paris 352 673 016.

Locataire-gérant : **Monsieur Nicolas BERENGIER**, demeurant 11 rue de la Faisanderie 76116 PARIS.

Fonds : Commerce de « **bar, brasserie** », sis 11 rue DAVAL et 16 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS sous l'enseigne « **BAR DU MARCHE** ».

Durée de la gérance : 14/04/2018 pour terminer le 13/04/2019 renouvelable d'année en année.

Date d'entrée en jouissance : le 14/04/2018.
805939

Suivant acte S.S.P. en date à LES ULIS du 23 mars 2018,

La Société **CARREFOUR PROXIMITE France**, Société par Actions Simplifiée au capital de 47 547 008 Euros, dont le siège social se trouve à MONDEVILLE (14120), ZI route de Paris, immatriculée au R.C.S. de CAEN sous le numéro 345 130 488,

A confié en location-gérance,

A la Société **ELDORADIS**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 Euros, dont le siège se trouve à PARIS (75014), 59 rue de la Tombe Issoire, en cours d'immatriculation au R.C.S. de PARIS qui l'a accepté,

Un fonds de commerce de **alimentation générale** du type supermarché sis et exploité à PARIS (75014), 59 rue de la Tombe Issoire sous l'enseigne « **CARREFOUR EXPRESS** », pour une durée initiale d'une année entière à compter du 30 mars 2018 pour se terminer le 29 mars 2019, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.
805889

Suivant acte SSP en date à PARIS du 1^{er} mars 2018, enregistré au service départemental de l'enregistrement Paris St-Hyacinthe, le 22 mars 2018 (dossier 2018 16563, référence 2018 A 06772),

La location-gérance du fonds de commerce de **café - vins - liqueurs - restaurant**, sis et exploité au 206, avenue Jean Jaurès - 75019 PARIS, qui avait été consentie par acte SSP en date du 23 janvier 2014,

Par la société « **LE LOCAL ROCK** », SARL au capital de 7 622,45 Euros, dont le siège social est situé : 206, avenue Jean Jaurès - 75019 PARIS, immatriculée au RCS PARIS n° 404 409 427,

A la société « **SAS FB** », SAS au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est situé : 206, avenue Jean Jaurès - 75019 PARIS, immatriculée au RCS PARIS n° 800 677 601,

A pris fin le 28 février 2018.
805760

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/02/18 enregistré à SDE de PARIS SAINT SULPICE le 16/02/18 DOSSIER 2018 07278 référence 2018 A 02706,

La société **LE LATIN SAINT JACQUES-SARL** au capital de 40 500 euros, dont le siège social est 4 rue Saint Séverin-75005 PARIS immatriculée sous le n° 341 641 256 RCS PARIS

A confié en location gérance à :

La société **SHH, SARL**, au capital de 1000 Euros, dont le siège social est à 4 rue Saint Séverin-75005 PARIS, immatriculée sous le n°835 364 977 RCS PARIS,

Un fonds de commerce de **BAR, CAFE, RESTAURANT, BRASSERIE**, sis et exploité 4 rue Saint Séverin-75005 PARIS, pour une durée de 1 an et 16 jours du 12 Février 2018 au 28 Février 2019, renouvelable ensuite par tacite reconduction.
805879

Par acte SSP du 09.03.2018

Bailleurs : **Monsieur Roger LEYBROS et Madame Odette MALBO**, son épouse demeurant ensemble à PARIS (75116) – 47, avenue Kléber.

Locataire-gérant : « **UNIVERS 35** », SAS au capital de 1 000 Euros, ayant son siège social à PARIS (75016) – 43/45 avenue Kléber (838 226 108 RCS PARIS).

Fonds : de **brasserie, café, bar, grill room, snack bar** connu sous l'enseigne « **LE SAVENAY** », sis et exploité à PARIS (75116) 43/45 avenue Kléber.

Durée de la gérance : DIX HUIT MOIS.
Date d'entrée en jouissance : Le 1^{er} avril 2018.
805980

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte authentique en date du 19/03/2018 reçu par Maître Isabelle VATHONNE, notaire associé de la SCP « Jean-Michel FIRCOWICZ, Cédric BADUFLE et Isabelle VATHONNE » à BOISSY-SAINT-LEGER (Val-de-Marne), 3 bis rue de Paris, enregistré au service départemental de l'enregistrement CRETEIL le 21/03/2018 Dossier 2018 07332 référence 2018 N 00388,

La société **LA CABANE DU PECHEUR, SARL** au capital de 7 622,45 Euros dont le siège social est à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 117 route de la Reine, immatriculée sous le n° 392 315 867 RCS NANTERRE,

A cédé à :
La société **LE HOMARD PARISIEN, SARL** au capital de 100 000 Euros dont le siège social est à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), 7 rue Montesquieu, immatriculée sous le n° 834 785 115 RCS NANTERRE,

Un fonds de commerce de **poissonnerie et coquillages**, sis et exploité à PARIS (75004), 21 rue Rambuteau connu sous le nom commercial **LA CABANE DU PECHEUR** et pour lequel le cédant est immatriculé sous le n° 392 315 867 RCS PARIS.

L'entrée en jouissance a été fixée au 19 mars 2018.

La présente cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 275 000 Euros s'appliquant aux éléments incorporels pour : 260 000 Euros et aux éléments corporels pour 15 000 Euros.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité à l'adresse du fonds cédé et pour la correspondance auprès de l'office notarial sus-désigné.
805978



AVIS D'INSERTION

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 20/03/2018 enregistré au service départemental de l'enregistrement de Paris St Sulpice le 23/03/2018 – dossier 2018 13568, référence 2018 A 04927, la Société **SAVEUR ASIA, SARL** au capital de 8 000 Euros, RCS PARIS 524 235 132 , dont le siège social est à PARIS (75013), 71 boulevard Vincent Auriol,

A cédé à :
La Société **ROYALE CUISINE, S.A.R.L.** au capital de 5 000 Euros, RCS PARIS 834 902 298, dont le siège social est à PARIS (75013), 71 boulevard Vincent Auriol,

Le fonds de commerce de **restauration rapide, sandwicherie, salon de thé**, situé à PARIS (75013), 71 boulevard Vincent Auriol moyennant le prix de 105 000 Euros.

Entrée en jouissance : 20/03/2018.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité au fonds de commerce cédé et pour la correspondance au cabinet de Maître Thierry DAVID, avocat à la cour, 7 rue Jean Mermoz 75008 PARIS.
805805

Rectificatif à l'annonce n° 805725 parue dans le présent journal du 24/03/2018, il fallait lire :

- Prix principal de 300 Euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 300 Euros.
805815

AVIS D'INSERTION

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 19/03/2018 enregistré au service départemental de l'enregistrement de Paris St Hyacinthe le 23/03/2018 dossier 2018 16692, référence 2018 A 06843, Société **JIMMYZOE, S.A.R.L.** au capital de 10 000 Euros, RCS PARIS 819 508 052, dont le siège social est à PARIS (75019), Centre Commercial Rosa Park - Boulevard Macdonald,

A cédé à :
La Société **SUSHI TIME, SARL** au capital de 5 000 Euros, RCS PARIS 837 810 241, dont le siège social est à PARIS (75019), Centre Commercial Rosa Park – Boulevard Macdonald,

Le fonds de commerce de **restaurant japonais**, sis et exploité à PARIS (75019), Centre Commercial Rosa Park 155 à 219 boulevard Macdonald connu sous l'enseigne **BO SUSHI** moyennant le prix de 300 000 Euros.

Entrée en jouissance : 20/03/2018.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité et la correspondance au cabinet de Maître Thierry DAVID, avocat à la cour, 7 rue Jean Mermoz 75008 PARIS.
805795

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Claude Jean-Marie MEDER et Madame Elisabeth MALET son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75017) 10 rue Théodore de Banville, mariés à la mairie de CHARENTON-LE-PONT (94220) le 31/07/1971, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en y adjoignant une clause d'attribution intégrale de la communauté en faveur du survivant des époux, suivant acte reçu, par Maître Constance VIDALENC, notaire à PARIS (75006),

6 Place Saint-Michel, 23/03/2018

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de Maître Constance VIDALENC, notaire susnommé. CRPCEN 75044.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal de Grande Instance du domicile des époux.
805851

Par acte authentique reçu le 27 février 2018, par Maître Véronique DEJEAN de La BÂTIE, Notaire à PARIS (75015), 7-11 quai André Citroën, CRPCEN 75013,

Monsieur Bernard Charles Philippe CHERET, retraité, et Madame Anne Odile FONTANET, retraitée, son épouse, demeurant 9 rue Lecourbe à PARIS 15ème arrondissement.

Mariés à la mairie de VERT-SAINT-DENIS (77240) le 19 mai 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont convenu d'adopter pour base de leur union le régime de la SEPARATION DE BIENS tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois suivants la présente publication, chez Maître Véronique DEJEAN de La BÂTIE, Notaire susnommé.
805936

ENVOI EN POSSESSION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL – DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe en date du 24 juillet 2012, Madame Andrée Vincente THENARD née CULLERRE décédée à LE PORT-MARLY (Yvelines) le 21 janvier 2018, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de M^e DEMEME, notaire à PARIS, le 20 mars 2018, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été adressée au greffe du tribunal de grande instance de PARIS, le 20 mars 2018 et reçue le 23 mars 2018.

Les oppositions pourront être formées auprès de M^e DEMEME notaire à PARIS (12^e) 27-29 avenue de Saint-Mandé, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis, M^e Nathalie DEMEME.
805800

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRES UNIVERSELS – DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 24 juin 2013, Madame Suzanne Marie Louise PRODHOMME née PEHU a consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Régine PETTRE, Notaire à PARIS (75116), 16 avenue Kléber, le 22 mars 2018, duquel il résulte que les légataires universels remplissent les conditions de leur saisine,

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Louis-Marie GISSSELBRECHT, notaire à DEVILLE LES ROUEN (76250), 424 route de Dieppe, référence CRPCEN : 76029, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
805905

YVELINES
78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Suivant un acte ssp en date du 01/03/2018, il a été constitué une SCI.

Dénomination : BELHOUSE
Siège social : 179 Rue Des Feugères 78630 ORGEVAL.
Capital : 500 €.
Objet : Acquisition, location de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.
Durée : 99 ans.
Gérant : Mme BELEKEHAL Souad 179 rue des Feugères 78630 ORGEVAL.
Cession de parts sociales : Soumise à agrément.
Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 805785

Par acte SSP du 05.03.2018 il a été constitué une SAS dénommée :

OUI BAT
Capital : 2 000 €.
Siège social : 30 Av. Pierre Corneille 78800 Houilles.
Durée : 99 ans.
Objet : Entreprise générale de bâtiment.
Président : Mr BENTABET Mouhamed demeurant au 15b rue des Bordes 77000 Vaux le Pénil.
Immatriculation au RCS de Versailles. 805757

Suivant un acte ssp en date du 17/03/2018, il a été constitué une SASU.

Dénomination : IBITEAM
Siège social : 1 rue de la Senette 78955 CARRIÈRES SOUS POISSY.
Capital : 1 000 €.
Objet : Programmation, conseil et autres activités informatiques.
Durée : 99 ans.
Président : M. EL MASBAHI Zakariae 1 rue de Senette 78955 CARRIÈRES SOUS POISSY.
Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 805761

Avis est donné de la constitution de la S.A.R.L.

PIELYSAGE
Capital : 2.000 €.
Siège social : 131 Boulevard Carnot 78110 LE VESINET.
Objet : Toutes prestations, services, études, conseils en matière d'aménagement paysager, plantation, soins, entretien des espaces verts, architecture paysagère, systèmes d'arrosage automatique.
Durée : 99 ans.
Gérant : Sébastien PIEL 6 Rue Maréchal Foch 78110 LE VESINET.
La société sera immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES.
Pour avis.
805763

Suivant un acte ssp en date du 01/03/2018, il a été constitué une SAS.

Dénomination : CRYPTO STATION
Siège social : Pépinière d'Entreprises 2 place de Touraine 78000 VERSAILLES.
Capital : 10 000 €.
Objet : Développement de tout système.
Durée : 99 ans.
Président : M. MEKKI Jonathan 59 Rue Marie Curie 78990 ELANCOURT.
Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 805770

Etude de Maîtres Catherine LECOLLINET, Stéphanie DERAÏN et Antoine PROUST, Notaires associés à PARIS 11^{ème} arrondissement, 42, Boulevard Richard Lenoir

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Catherine LECOLLINET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Catherine LECOLLINET, Stéphanie DERAÏN et Antoine PROUST, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (11^{ème} arrondissement), le 2 mars 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour **objet** : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

CLERMONT-GNAMIEN
Le siège social est fixé à : Morainvilliers (78630), 24 rue de la Fontaine.
La société est constituée pour une durée de 99 années.
Le **capital social** est fixé à la somme de : MILLE SEPT CENTS EUROS (1 700,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.
Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Stéphane Jean Bernard CLERMONT, et Madame Sabine Suzanne Monique GNAMIEN, son épouse, demeurant à MORAINVILLIERS (78630) 24 rue de la Fontaine.

Avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES.

Pour avis. Le notaire.

805750

Suivant un acte ssp en date du 13/03/2018, il a été constitué une SASU.

Dénomination : EPEE.D ET FILS TRANSPORT
Siège social : 40 place des Lupins 78955 CARRIÈRES SOUS POISSY.
Capital : 2 700 €.
Objet : Transport public routier de marchandises ou location de véhicules industriels pour le transport routier de marchandises avec conducteur assuré exclusivement à l'aide de véhicules n'excédant pas 3.5 tonnes de poids maximum.

Durée : 99 ans.
Président : M. EPEE DIKOUME Williams 40 place des Lupins 78955 CARRIÈRES SOUS POISSY.

Cession d'actions : Les actions sont librement cessibles.

Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 805772

Suivant un acte ssp en date du 22/03/2018, il a été constitué une SCI.

Dénomination : GAFL IMMO
Siège social : 63 Rue Guy Moquet 78500 SARTROUVILLE.
Capital : 1 000 €.
Objet : L'acquisition de terrains, d'immeubles et gestion locative.
Durée : 99 ans.
Gérant : M. LECA Fernando 63, Rue Guy Moquet 78500 SARTROUVILLE et Mme FERNANDES Carla 63 Rue Guy Moquet 78500 SARTROUVILLE.
Cession de parts sociales : Agrément.
Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 805791

Suivant un acte SSP en date du 21/02/2018, il a été constitué une SCI.

Dénomination : LA STÉPHANOISE 1.0
Siège social : 4 Les Perdrix 78170 LA CELLE-SAINT-CLOUD.
Capital : 100 Euros.

Objet : La propriété, la gestion, l'administration et la disposition de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 ans.

Gérant : M. VOLNY-ANNE François 7 rue André Leroi Gourhan 78280 GUYANCOURT et M. DUCHET-ANNEZ Christophe 4 Les Perdrix 78170 LA CELLE-SAINT-CLOUD.

Cession de parts sociales : Soumise à agrément.

Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 805904

Suivant un acte ssp en date du 21/12/2017, il a été constitué une SAS.

Dénomination : AQUAMON
Siège social : 16 Av. Victor Hugo 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS.
Capital : 30 600 €.

Objet : Conception et fabrication d'équipements d'instrumentation de mesure.

Durée : 99 ans.

Président : M. YONNET Michel 16 Av. Victor Hugo 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS.

Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 805775

Suivant un acte ssp en date du 26/02/2018, il a été constitué une SCI.

Dénomination : TOP SYSTEM
Siège social : 3 boulevard Saint-Jacques 78580 MAULE.
Capital : 150 €.

Objet : L'acquisition, la construction, la location, la sous-location, l'administration, de tout immeuble.

Durée : 99 ans.

Gérant : Mme DUARTE GONÇALES PEDRO RODRIGUES Edgarda 3 Boulevard Saint-Jacques 78580 MAULE et M. ASSADI Hassene 11 Avenue du Pré Rollet 78580 MAULE.

Cession de parts sociales : Soumise à agrément.

Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 805769

Suivant un acte ssp en date du 25/03/2018, il a été constitué une SCI à capital variable.

Dénomination : SCI ATLAS
Siège social : 3 Place Cendrillon 78280 GUYANCOURT.

Capital : Min : 1 000 €, Souscrit : 1 000 €, Max : 500 000 €

Objet : Achat, location, vente de biens immobiliers.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. YAN Christophe 3 Place Cendrillon 78280 GUYANCOURT.

Cession de parts sociales : Il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers.

Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 805824

Par acte ssp en date du 24/03/2018, il a été constitué une SARL unipersonnelle.

Dénomination : EXTRA SILVAM
Siège social : 37 Avenue Eugène Adam 78600 MAISONS LAFFITTE.
Capital : 2 000 €.

Objet : Travaux de rénovation intérieure et extérieure.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. EMBER Mircéa Zaharia 37 Av. Eugène Adam 78600 MAISONS LAFFITTE.

Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 805823

Suivant un acte ssp en date du 21/03/2018, il a été constitué une SASU.

Dénomination : ADCLARO
Siège social : 84 Che du Bas Des Ormes 78560 LE PORT MARLY.
Capital : 2 500 €.

Objet : coachings et formations.
Durée : 99 ans.

Président : Mme CHEVEREAU Delphine 84 Che Du Bas Des Ormes 78560 LE PORT MARLY.

Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 805753

Par acte ssp en date du 19/03/2018, il a été constitué une SARL unipersonnelle.

Dénomination : UPHOLD
Siège social : 27 route de la Magnanerie 78460 CHOISEL.
Capital : 1 000 €.

Objet : Activités des sociétés holding.
Durée : 99 ans.

Gérance : M. MARCULESCU Petrut 27 route de la Magnanerie 78460 Choiseil.

Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 805752

Le 21/03/2018, il a été constitué la SAS

dénommée : **AMZER ZO INVEST**
Capital : 1 000 Euros.
Siège social : 16, avenue de la Garde Pré 78290 CROISSY-SUR-SEINE.

Objet : Le conseil en stratégie commerciale, marketing, management, logistique, achats, formation ; l'assistance sous quelque forme et à quelque titre que ce soit dans les domaines commerciaux, achats, marketing à toute entreprise ; la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ; la gestion de ces participations ainsi que l'exercice de tous droits y attachés ; la délivrance de prestations envers ses filiales.

Durée : 99 ans.

M. Philippe KERSALE, domicilié 16 av. de la Garde Pré 78290 CROISSY SUR-SEINE, est nommé **Président**.

La Société sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.

805947

MODIFICATIONS

EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT
SAS au capital de 7 246 370 Euros
Siège social : 78280 GUYANCOURT 15, avenue du Centre Saint Quentin en Yvelines
493 389 670 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 14/03/2018, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Mr BORIS Étienne en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Versailles.

805974

JW PARTICIPATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 Euros
Siège social : 78000 VERSAILLES 20, rue des États Généraux 527 626 477 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 2018, Monsieur Michel WACHTER, né le 31 octobre 1970 aux Abymes (971), domicilié au 52 rue Cambronne 75015 PARIS, a été nommée en qualité de Directeur Général.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Versailles.

805973

BEL2EVENTS

SARL au capital de 15 000 €uros
Siège social : 78990 ELANCOURT
10, rue de la Grenouillère
831 448 147 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 23/10/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 72 Rue Paul Vaillant Couturier 93130 NOISY LE SEC, à compter du 16/11/2017.
Mention au RCS de VERSAILLES.
805774

ETS LONGO

SAS au capital de 13000 €
Siège social : 78500 NOISY LE ROI
4, rue Louis Le Vau
530 413 822 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 21/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 21 Rue De Meulan 78250 MEZY SUR SEINE, à compter du 02/04/2018.
Mention au RCS de VERSAILLES.
805768

BLUEBERRY WEALTH MANAGEMENT

SAS au capital de 2 000 €uros
Siège social : 92500 RUEIL MALMAISON
38, avenue Édouard Belin
800 191 595 R.C.S. NANTERRE

Par AGE du 03/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 79 rue des Côtes Imm. A - 78600 MAISONS LAFFITTE, à compter du 03/03/2018.
Présidence : JULIE PANHALEUX
79 rue des Côtes Imm. A - 78600 MAISONS LAFFITTE.
Radiation au RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de VERSAILLES.
805767

SARL FAYA

SARL au capital de 7 620 €uros
Siège social :
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
153 B, rue du Président Roosevelt
494 883 572 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 15/03/2018, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. BELOUI ABDELATIF demeurant 2 Rue Rene Char LE CARRE 45800 SAINT- JEAN-DE- BRAYE à compter du 15/03/2018 en remplacement de M. MERABET HOCINE démissionnaire.
Mention au RCS de VERSAILLES.
805766

BAMAMBE JEUNES POUSSÉS

SARL au capital de 197 500 €uros
Siège social : 78590 NOISY LE ROI
3, rue de Verdun Bât. G
514 949 700 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 12/02/2018, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. PARIENTE Alain demeurant 24 Rue Réaumur 75020 PARIS à compter du 12/02/2018 en remplacement de M. TALLA Abdoulaye démissionnaire.
Mention au RCS de VERSAILLES.
805765

DISC KING

SASU au capital de 3 981 888 €uros
Siège social : 78220 VIROFLAY
7, rue des Vignes
380 720 987 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 27/02/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 31 Quai Winston Churchill 94210 SAINT MAUR DES FOSSÉS, à compter du 27/03/2018.
Mention au RCS de VERSAILLES
805756

J & G DE BOURAYNE

SCI au capital de 200 €uros
Siège social : 78560 LE PORT MARLY
27, Allée Sisley
490 807 351 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 23/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 7 avenue De Villars 75007 PARIS, à compter du 06/04/2018.
Mention au RCS de VERSAILLES.
805782

LEDSPROS - FRANCE

SARL au capital de 11 770 €uros
Siège social : 78125 GAZERAN
22, rue du Racinay
532 896 800 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 29/01/2018, il a été décidé d'accepter la démission de M. LITIÈRE Christophe de ses fonctions de Co-gérant à compter du 29/01/2018. M. Francky Kaddouch reste seul gérant de la société.
Mention au RCS de VERSAILLES.
805764

SPECIAL ISTANBUL

SASU au capital de 1 000 €uros
Siège social :
78570 CHANTELOUP LES VIGNES
1, rue Penhard Levassor
819 105 867 R.C.S. VERSAILLES

Suite à l'AGE du 01/03/2018, il a été décidé le transfert du siège social qui sera fixé au 23 RUE GABRIEL PERI 93200 SAINT DENIS.
Mention au RCS de VERSAILLES et BOBIGNY.
805755

EVENEMENTS CONSEILS SPECTACLES

SARL Au capital de 7 500,00 €uros
Siège social :
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
14, place Claudel
517 808 655 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 03/03/2018 nomme gérant M. Mohammed BELLADJOU, demeurant 3 square Bugeau 92360 Meudon La Forêt en remplacement de M. Mounir BENSALAH.
Mention au RCS de Versailles.
805748

DEMI-LUNE

SAS au capital de 15000 €
Siège social : 78711 MANTES LA VILLE
2, rue de la Cellophane
ZI de la Vaucouleurs
830 622 304 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 14/03/2018, il a été décidé de nommer nouveau président M. LEITAO Bruno demeurant 12, Rue de la Vigne 78200 BUCHELAY à compter du 01/03/2018 en remplacement de M. LEITAO José démissionnaire
Mention au RCS de VERSAILLES
805883

MARINE

SCI au capital de 1 500 €uros
Siège social : 78550 BAZAINVILLE
11, route de La Sablière
480 511 419 R.C.S. VERSAILLES

Le Gérant en date du 31/12/2017, a décidé de transférer le siège social au 9 rue des Garennes 78550 HOUDAN, à compter du 31/12/2017.
Mention au RCS de VERSAILLES.
805907



TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

LITTLE ITALIE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €uros
Siège social : 78000 VERSAILLES
Passage de la Géôle
512 909 953 R.C.S. VERSAILLES

Suivant déclaration du 28 mars 2018 l'Associé Unique la société : BBR, société à responsabilité limitée, Passage de la Géôle 78000 VERSAILLES, 750 358 475 R.C.S. VERSAILLES a décidé de dissoudre la société LITTLE ITALIE en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société LITTLE ITALIE à la société BBR.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal de commerce de VERSAILLES.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de VERSAILLES.

L'Associé Unique.
805968

DISSOLUTIONS

ARMELLE

SCI au capital de 1 000 €uros
Siège social :
78730 ST ARNOULT EN YVELINES
27, rue de La Butte De Ravanne
750 832 057 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 15/02/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 15/02/2018. M. BARROIS Claude demeurant 59 Impasse De Neuchâtel 91140 VILLEBON SUR YVETTE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention au RCS de VERSAILLES.
805778

CONVOLIA

SAS au capital de 5 883 €uros
Siège social : 78000 VERSAILLES
6, rue de la Chancellerie
794 303 552 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 21/03/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 21/03/2018. M. DE GUILLEBON Eric demeurant 6 rue de la Chancellerie 78000 VERSAILLES a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention au RCS de VERSAILLES.
805771

Annonces et Formalités

Dématérialisées

www.jss.fr

BRA ETANCHEITE

SARL au capital de 5 000 €uros
Siège social : 78500 SARTROUVILLE
5, Villa Daumier
814 654 943 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 31/01/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/01/2018. M. BOUNOUA Rachid demeurant 5 Villa Daumier 78500 SARTROUVILLE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de VERSAILLES.
805746

DISSOLUTIONS CLÔTURES

NOAH AUTOS

SARL au capital de 2000 €
Siège social : 78270 BENNECOURT
1, impasse du Bas de L'île
750 884 595 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 02/05/2017, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 02/05/2017. M. BOUGHEBRIOU SAMIR demeurant 13 Boulevard Aristide Briand 93330 NEUILLY SUR MARNE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Par AGE du 02/05/2017, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BOUGHEBRIOU SAMIR pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 02/05/2017.
Radiation Du RCS de VERSAILLES.
805749

CLÔTURES DE LIQUIDATION

PIERREL PATRICK

Sarl au capital de 15 000 €uros
Siège social : 78113 LA HAUTEVILLE
4, chemin de la Butte Briée
502 272 321 R.C.S. VERSAILLES

Par décision du 31/12/2017 l'associe unique approuve les comptes de liquidation, donne quitus de sa gestion au liquidateur, le décharge de son mandat et constate la clôture de la liquidation.
Radiation du RCS de VERSAILLES.
805758

BRA ETANCHEITE

SARL au capital de 5 000 €uros
Siège social : 78500 SARTROUVILLE
5 Villa Daumier
814 654 943 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 31/01/2018, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BOUNOUA Rachid demeurant 5 Villa Daumier 78500 SARTROUVILLE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/01/2018
Radiation du RCS de VERSAILLES.
805783

ABONNEZ-VOUS

DO YOU CAB

SASU au capital de 6 000 Euros
Siège social : 78200 MANTES LA JOLIE
13, Bd Sully
822 230 025 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 01/09/2016, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BELGHITH Ibrahim demeurant 13 Bd Sully 78200 MANTES LA JOLIE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 01/09/2016.

Radiation du RCS de VERSAILLES.
805776

ARMELLE

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social :

78730 ST ARNOULT EN YVELINES
27, rue de la Butte De Ravanne
750832057 R.C.S. VERSAILLES

Par AGO du 15/02/2018, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BARROIS Claude demeurant 59 Impasse De Neufchâteau 91140 VILLEBON SUR YVETTE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 15/02/2018.

Radiation du RCS de VERSAILLES.
805866

STARAIA

SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social :

78210 SAINT-CYR L'ÉCOLE
22, rue des Demoiselles
820 835 783 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/02/18, les Actionnaires ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au Liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES.
805920

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Information concernant les époux

Monsieur Ashley DE CICCIO, retraité, et Madame Anne Noëlle MAINGUY, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à FOURQUEUX (78112) 16 allée de la Carelle.

Mariés à la mairie de LE PERREUX-SUR-MARNE (94170) le 14 janvier 1978 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques PERRUCHOT, notaire à LE PERREUX-SUR-MARNE, le 21 novembre 1977.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Maintien du régime de la communauté de biens réduite aux acquêts avec élargissement de la clause de préciput à la résidence principale et contrat d'assurance-vie.

Suivant acte reçu par Maître Céline LE BRIS-BOURDOU, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Sylvain PLANTELIN, François PLANTELIN et Vincent LABORDE-DUPERE, notaires associés de la société civile professionnelle titulaire d'un office notarial sis à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100), 96, avenue du Maréchal-Foch », le 7 mars 2018.

Information concernant l'opposition

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Céline LE BRIS-BOURDOU, notaire à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. CRPCEN 78028.

Pour avis et mention.
Me Céline LE BRIS-BOURDOU, Notaire.
805933

Suivant acte reçu par Maître François PLANTELIN (CRPCEN 78028) notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Sylvain PLANTELIN, François PLANTELIN et Vincent LABORDE-DUPERE » sise 96, avenue du Maréchal Foch 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, le 26 mars 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, par :

Monsieur Xavier Marie Henri DECLUDT, directeur de société, et Madame Marie-Claude Chantal COQUILLAT, sans profession, son épouse, demeurant ensemble 24, rue du Magistrat Bolte 11 BRUXELLES (Belgique).

Mariés dans le COMTE DE FAIRFAX – VIRGINIE (ETATS-UNIS) le 12 avril 1986 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître KATZ, notaire à PARIS, le 11 mars 1986.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial susnommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

805926

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise
ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION
N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU) DE LA COMMUNE
D'AUBERGENVILLE

Par arrêté A2018_20, le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a organisé l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°4 du PLU de la commune d'Aubergenville.

A cet effet, M. Patrick STANTON a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du 12 février 2018 de la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Aubergenville, du mardi 20 mars 2018 au samedi 21 avril 2018 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture, soit 31 jours consécutifs. Pendant ces horaires, le dossier sera consultable en version papier et sur un poste informatique. Le dossier sera aussi consultable sur le site Internet : www.gpseo.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et,

Soit signer ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ;

Soit les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête sur le projet de modification de PLU, Mairie d'Aubergenville – 1 avenue de la Division Leclerc – 78410 AUBERGENVILLE ;

Soit les adresser par courriel à enquete-publique-plu-aubergenville@gpseo.fr
Le commissaire-enquêteur assurera une permanence en Mairie :

Mardi 20 mars 2018, de 16h à 19h ;
Samedi 24 mars 2018, de 9h à 12h ;
Vendredi 30 mars 2018, de 14h à 17h ;
Vendredi 13 avril 2018, de 14h30 à 17h ;
Samedi 21 avril 2018, de 9h à 12h.

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact consultable sur le site mentionné ci-dessus.

L'autorité environnementale a rendu un avis sur le projet consultable sur le site mentionné ci-dessus.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur, transmis au Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise qui en adressera une copie à M. le Maire de Aubergenville, dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Aubergenville. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication pendant une durée d'un an.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera compétent pour approuver le projet de modification n°4 du PLU de Aubergenville.

805742

ESSONNE



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Erratum à l'annonce n° 804474 parue le 7/03/2018 dans le présent journal, il fallait lire par acte ssp du 23/02/2018 et non 2/03/2018.

805807

MODIFICATIONS

**ZODIAC DATA SYSTEMS
INVESTMENT**

SAS au capital de 3 200 000 Euros
Siège social : 14740 THUE-ET-MUE
2, rue de Caen Bretteville - L'Orgueilleuse
713 820 876 R.C.S. CAEN

Aux termes des décisions du Président en date du 29/08/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 5 avenue des Andes ZA de Courtaboeuf 91978 COURTABOEUF Cedex. L'objet et la durée restent inchangés et M. Jean-Marie BETERMIER est maintenu Président. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'EVRY.
805762

AEROFLEX FRANCE

SAS au capital de 9 150 000,00 Euros
Siège social : 91029 EVRY CEDEX
18, rue du Bois Chaland
ZI du Bois Chaland CE 2907 LISSES
340 588 466 RCS EVRY

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 34 Rue Necker ZI de Verpillieux 42000 SAINT ETIENNE, et ce, à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Radiation du RCS d'EVRY et nouvelle immatriculation au RCS de SAINT ETIENNE.

805953

DIGITAL ELECTRONIQUE

ACCESSOIRES (DEA)

SARL au capital de 364 286 Euros
porté à 500 000 Euros
Siège social :
91940 GOMETZ-LE-CHATEL
ZAC des Delâches
442 214 722 R.C.S. EVRY

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/03/2018 a décidé d'augmenter le capital social de 135 714 Euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-six Euros (364 286 Euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (500 000 Euros).

Pour avis. La Gérance.

805841

**ZEHNDER GROUP
PARTICIPATIONS**

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 744 000 Euros
Siège social : 91080 COURCOURONNES
3, rue du Bois Briard
393 186 929 R.C.S. EVRY

Suivant Réunion Ordinaire de l'Associé Unique en date du 22 mars 2018, il a été pris acte de la démission de leur mandat de membre du conseil de surveillance de Messieurs Daniel MEYER et Dominik BERCHTOLD et nommé en qualité de nouveaux membres du Conseil de surveillance :

- Monsieur Cyril PEYSSON, demeurant 19 rue Nollet – 75017 PARIS,

Et

- Monsieur Thomas MATHYS, demeurant Dorfstrasse 85, CH-1792 CORDAST (Suisse).

805948

HAUTS-DE-SEINE



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/03/2018,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

DUTY FREE IT SERVICES

Forme : SAS.

Capital : 1.000,00 Euros.

Siège social : 3 Place Charras 92400 COURBEVOIE.

Objet : La prestation de services et de conseils, dans ses propres locaux ou dans ceux de ses clients, l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration de systèmes et de réseaux informatiques. La conception, la réalisation, la vente et l'exploitation de produits informatiques. Le conseil marketing et communication.

Durée : 99 années.

Président de SAS : Madame KHOJOYAN ASYA, demeurant 3 Place Charras 92400 COURBEVOIE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

805804

Par acte SSP du 23/03/2018, il a été constitué une SAS dénommée :

MOTEUR & SENS

Siège social : VANVES (92170) 62 rue Raymond Marcheron.

Capital : 50 000 €.

Objet : L'achat et la vente de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion, de tous bateaux neufs ou d'occasion, de tous engins mécaniques, pièces détachées et accessoires, la réparation, l'entretien, la location avec ou sans chauffeur de ces véhicules automobiles et bateaux.

Président : M. Silvère IMBERT, VANVES (92170) 62 rue Raymond Marcheron.

Directeur Général : M. Pierre-Hervé PONCEAU, demeurant à ARTANES-SUR-INDRE (37260) 18 avenue des Moulins.

Commissaire aux Comptes Titulaire : "AUDITEURS ASSOCIES FRANCILIENS", PARIS (75017) 80 rue Cardinet.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par décision collective adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés représentant plus de 75% des votes exprimés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANTERRE. 805806

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/03/2018 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MOISAN CHATEAU

Forme : SCI

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la mise à la disposition des associés à titre gratuit et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 20 Rue des Hauts Fresnays 92500 RUEIL MALMAISON

Capital : 117.000,00 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : M. MOISAN Rémy et Mme KOCH épouse MOISAN Joëlle, demeurant ensemble 20 Rue des Hauts Fresnays 92500 RUEIL MALMAISON.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE. 805972

Par ASSP du 20/03/2018, avis de constitution d'une SASU dénommée :

CPIM

Capital : 3 000 Euros.

Siège social : 13, allée de la Ferme, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Objet : La Société a pour objet, en France et dans tous pays, tous travaux d'installation et de maintenance de tous équipements de chauffage et de plomberie.

Durée : 99 ans.

Président : TELLEZ Jonathan, 13 allée de la Ferme 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Immatriculation au R.C.S. de Nanterre. 805949

Rectificatif à l'annonce n° 805121, parue dans le présent journal, concernant la société DAIICHI SANKYO ONCOLOGY France, il convient de lire pour l'adresse du siège social : Immeuble Le Corosa 1 rue Eugène et Armand Peugeot 92500 RUEIL-MALMAISON Cedex. 805835

Vos devis en ligne sur le site : www.jss.fr

Par acte S.S.P le 23/03/2018, il a été constitué une EURL dénommée :

Ressad Consulting

Capital social : 1 000 €.

Siège social : 10 rue Maurice Pellerin à Asnières sur Seine (92600).

Objet : Conseil en système d'information.

Durée : 99 années.

Gérant : M. Nadir RESSAD demeurant 10 rue Maurice Pellerin à ASNIERES SUR SEINE (92600).

Immatriculation au RCS de Nanterre. 805828

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/03/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EBUR CONSEIL

Forme : SAS.

Capital : 500,00 Euros.

Siège social : 4 Rue Henri Tariel 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

Objet : Les prestations de conseil et management des assurances, notamment en matière d'aide à la gestion de sinistre et d'optimisation des risques assurés.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président de SAS : Mme BULLOCK Marie-Rose, demeurant 4 Rue Henri Tariel 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE. 805888

Par ASSP à SAINT CLOUD le 25/03/2018, a été constituée une SCI

dénommée : THIANI SALENGRO

Siège social : SAINT CLOUD (92210), 67 bis rue Sevin Vincent.

Durée : 99 années.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 100,00 EUROS.

Cogérants : M. Quentin FRANK GARLES, demeurant à MONTESSON, 17 rue du Château d'Eau,

Et M. Séverin Gérard Henri MAES, demeurant à SAINT CLOUD (92210), 67 bis rue Sevin Vincent.

RCS : Nanterre. 805894

MODIFICATIONS

EUROP ASSISTANCE

SA au capital de 35 402 786 Euros

Siège social : 92230 GENNEVILLIERS

1, promenade de la Bonnette
451 366 405 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 09/03/2018, Monsieur Nicolas SINZ, demeurant 38 rue Vauthier - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT a été nommé en qualité d'Administrateur et de Directeur Général Délégué en remplacement de Madame Béatrice OGEE.

Monsieur Pascal BAUMGARTEN, demeurant 66 rue des Bergers - 75015 PARIS a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué en remplacement de Monsieur Emmanuel DALBARADE.

Par lettre en date du 26/02/2018, Monsieur LAHLOU Samir demeurant 12 rue Louis Haussmann - 78000 VERSAILLES a été nommé en qualité de représentant permanent de la SA EUROP ASSISTANCE HOLDING, Administrateur, en remplacement de Monsieur DALBARADE.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE. 805797

LES RACINES

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 2 620 000Euros

Siège social :

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

178, avenue de Verdun

451 449 003 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision du 01/03/2018, les Associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de « fourniture de prestations de secrétariat et autres services administratifs » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. 805773



L. OBADIA - A. NICOLARDOT

JM. SEGURA - L. VAZQUEZ

Notaires associés

36 rue Ledru Rollin - BP 37371

21073 DUON CEDEX

SCI FONCIERE AJC

Société Civile

au capital de 2 000 Euros

Siège social : 92150 SURESNES

70, avenue Franklin Roosevelt

479 022 030 R.C.S. NANTERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/02/2018, a décidé :

- d'accepter la démission de Mme Monique POINSOT dmt à ARNAY-LE-DUC (21230), 1 rue Edouard Herriot, de ses fonctions de Cogérante à compter du même jour, sans être remplacée ;
- de transférer le siège social à NANTERRE (92000), 2 rue Gustave Courbet.

Les statuts sont modifiés en conséquence. Pour avis : La gérance. 805833

TALENT AGENCY

Société par Actions Simplifiée

au capital de 1 820,00 Euros

Siège social :

92300 LEVALLOIS-PERRET

2, rue Paul Vaillant Couturier

510 321 110 R.C.S. NANTERRE

Par acte du 28 décembre 2017, l'associé unique a décidé (i) de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société en dépit du fait que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et (ii) de nommer en qualité de Directeur Général Monsieur Thierry BOYER, demeurant 117 avenue de Paris, 94160 Saint-Mandé.

L'inscription modificative sera portée au RCS de Nanterre. 805813

VITRUE

SAS au capital de 4 350 000 Euros

Siège social :

92300 LEVALLOIS-PERRET

44, avenue Georges Pompidou

Immeuble « Le Wilson »

752 872 754 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une réunion de l'Assemblée Générale en date du 05/02/2018, il a été pris acte de la démission de M. CIREAU Hervé de ses fonctions de Directeur Général et ce à compter du 22/12/2017. En outre, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de M. MAZEL Frédéric en qualité de Commissaire aux comptes suppléant. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 805850

ALSERKAL FRERES

SCI au capital de 1 000 Euros

Siège social : 75008 PARIS

30, rue des Mathurins

487 806 390 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 01/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social du 30 rue des Mathurins 75008 Paris, au 101-109 rue Jean Jaurès 92300 Levallois Perret, à compter du 01/03/2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L'objet demeure l'acquisition et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles et notamment d'un élément immobilier, sis 16 rue du Louvre - 75001 Paris.

La durée reste fixée à 99 ans.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S de Nanterre. 805884

TAIMANI FILMS

SARL au capital de 45 000 Euros

Siège social : 75008 PARIS

30, rue des Mathurins

791 463 821 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 15/01/2018, les Associés ont décidé de transférer le siège social du 30 rue des Mathurins 75008 PARIS, au 101-109 rue Jean Jaurès 92300 LEVALLOIS-PERRET, à compter du 15/01/2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

M. Louis MEUNIER, Abdullah Bin Tareq Street, #13, Deir Ghbar, AMMAN, JORDANIE, demeure Gérant.

Nouvelle immatriculation au R.C.S de NANTERRE. 805969

PACT

SAS au capital de 1 272 222,00 Euros

Siège social : 92240 MALAKOFF

3, rue Danton

439 156 514 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions du Président en date du 04/12/2017, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 275 512,00 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 805842

UNIMER

SNC au capital de 4 000,00 Euros

Siège social : 92000 NANTERRE

1, rue de Craiova

520 978 537 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 26-28 rue Diderot - 92000 NANTERRE.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 805839

SGH

SARL au capital de 50 000,00 Euros

Siège social : 92000 NANTERRE

1, rue de Craiova

538 243 569 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 26-28 rue Diderot - 92000 NANTERRE.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 805981

EUROP ASSISTANCE FRANCE

SA au capital de 2 541 712 Euros
Siège social : 92230 GENNEVILLIERS
1, promenade de la Bonnette
403 147 903 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du CA, en date du 21/12/2017, il a été décidé de nommer Monsieur Antoine PARISI, demeurant 45 avenue Emile Zola 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, en qualité de Directeur Général, en remplacement de Madame Béatrice OGEE.

Aux termes du CA, en date du 09/03/2018, il a été décidé de nommer Monsieur Nicolas SINZ, demeurant 38 rue Vauthier 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Nicolas PARISI.

Il a également été décidé de nommer en qualité de codirecteurs généraux délégués, Monsieur Pascal BAUMGARTEN, demeurant 66 rue des Bergers 75015 PARIS et Monsieur Emmanuel LEGERON, demeurant 181 boulevard de la République 92210 SAINT-CLOUD.

Il a également été décidé de nommer en qualité d'Administrateurs, Madame Natacha BOUAZIZ, demeurant 85 boulevard Pasteur 75015 PARIS et Monsieur Nicolas SINZ, demeurant 38 rue Vauthier 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, en remplacement de Monsieur Pierre BRIGADEAU et Madame Béatrice OGEE.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.
805986

BELANCOR

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 12 195,92 Euros
Siège social : 92500 RUEIL MALMAISON
15, rue Louis Blériot
392 645 065 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 16 mars 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de RUEIL MALMAISON (92500), 15, Rue Louis Blériot, à BOURG ST MAURICE (73700), Lotissement de Courbaton à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

805937

SCI ANTONY 159

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
1, rue de Craïova
Immeuble les Fontenelles
492 756 259 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 26-28 rue Diderot 92000 Nanterre, et ce, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.
805952

SCI JAM

Société Civile
au capital de 2 600,00 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
1, rue de Craïova
Immeuble les Fontenelles
493 322 838 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 26-28 rue Diderot 92000 Nanterre, et ce, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.
805964

SCI VILLIERS MARNE

Société civile au capital de 1 000 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
1, rue Craïova
523 142 404 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 26-28 rue Diderot 92000 Nanterre, et ce, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.
805962

S.C.I. ETHAN

SC au capital de 300,00 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
1, rue Craïova
Immeuble les Fontenelles
450 215 272 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 26-28 rue Diderot - 92000 NANTERRE.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
805988

S.C.I. DU LAC D'ENGHIEN

SCI au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
1, rue de Craïova
531 038 602 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège au 26-28 rue Diderot - 92000 NANTERRE.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
805987

IMMO H 1

SARL au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
1, rue De Craïova
538 510 058 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 26-28 rue Diderot - 92000 NANTERRE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.
805985

Additif à l'annonce N° 805530 parue le 24/03/18, il fallait lire également : il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur Mme LE GALL épouse ROBINSON Claire demeurant 23 Villa Réunion - 75016 PARIS.
805845

* Transmettez vos annonces :



annonces@jss.fr

* Commandez vos Kbis :

formalites@jss.fr



TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

HIPPOCRATE-ECN

Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 000 Euros
Siège social : 92110 CLICHY
1, rue Mozart
751 210 287 R.C.S. NANTERRE

Par décisions du 26/03/2018, NOVETUDE EDITION, SAS au capital de 20.000 €, siège social 4-10, rue Mozart - 92110 Clichy, 494 098 940 RCS Nanterre, a, en sa qualité d'associée unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation d'HIPPOCRATE-ECN, par voie de transmission universelle du patrimoine de cette dernière à son profit. Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers d'HIPPOCRATE-ECN peuvent faire opposition à la dissolution, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Nanterre.

Passé ce délai, ou après règlement du sort des oppositions s'il y a lieu, le patrimoine d'HIPPOCRATE-ECN sera transmis à NOVETUDE EDITION et HIPPOCRATE-ECN sera radiée du RCS de Nanterre.

806015

DISSOLUTIONS

"S.C.I. LIDI"

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social :
92320 CHATILLON SOUS BAGNEUX
67, rue Pierre Brossolette
Résidence 4 Horizons
381 370 824 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions des associés en date du 10/01/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

Mme Catherine DUCOUT née CHEDEVILLE demeurant 9 Rue du Printemps 92370 CHAVILLE été nommée en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

805811

EDOUARD MEDIONI HOLDING

S.C. en liquidation
au capital de 10 000 Euros
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
36, rue Ernest Renan
399 288 539 R.C.S. NANTERRE

Suivant délibération de l'A.G.E. du 28/02/2018, la collectivité des Associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/02/2018. Liquidateur : M. MEDIONI Edouard demeurant 1700 Meridian Av. - appt 501 Miami Beach - Floride 33139 - USA ; Siège de liquidation : Siège social ; Adresse de correspondance : Chez Mme Ilana MEDIONI - SCHMAUS - 58, rue Chapon - 75003 PARIS ; Dépôt légal : Greffe du tribunal de commerce de NANTERRE.

Pour avis, le représentant légal.
805844

ALEX, LILI & CO

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 92600 ASNIERES
43, rue Gallieni
433 701 455 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de la décision du 28/02/2018, l'associée unique de la SARL a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation. A été nommée Liquidateur, Mme Nathalie CHAUVEL, demeurant 45, avenue Léonard de Vinci 92400 Courbevoie. Le siège de la liquidation est fixé au 43, rue Gallieni - 92600 ASNIERES.

Mention au RCS de NANTERRE
805930

DISSOLUTIONS CLÔTURES

"CELY"

SAS en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92600 ASNIERES SUR SEINE
4, avenue Laurent Cély
811 820 505 R.C.S. NANTERRE

L'AGE du 12.02.2018 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. Eric DELERUE, demeurant à COLOMBES (92700) - 283, avenue d'Estienne d'Orves, et fixé le siège de liquidation au siège social et l'adresse de correspondance au domicile du liquidateur.

L'AGO du 12.02.2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Radiation au RCS de NANTERRE.
805890

CLÔTURES DE LIQUIDATION

CABINET D'AUDIT STRATEGIQUE CRISTAL

SARL en liquidation
au capital de 60 000,00 Euros
Siège social : 92120 MONTROUGE
47/49, place Jules Ferry
384 814 497 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO en date du 15/03/2018, il a été décidé de prononcer la clôture des opérations de liquidation, donner quitus et décharge de son mandat au liquidateur.

805941

Retrouvez dès maintenant
votre Journal en ligne sur



www.jss.fr



AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES

RÉGIME
MATRIMONIAL

Monsieur Alain Albert BEN KEMOUN, et Madame Sylvie Jacqueline SCHWARTZ, son épouse, demeurant ensemble à LEVALLOIS-PERRET (92300) 16 rue Barbès, mariés tous deux en premières noces, en la Mairie d'ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) le 1^{er} juillet 1989.

Sans avoir fait précéder leur union d'un contrat de mariage.

Ont décidé :
- d'aménager leur régime matrimonial, suivant acte reçu par Maître Fabrice FRANÇOIS, notaire à LEVALLOIS-PERRET (92300) le 26 mars 2018, en confirmant conserver pour base de leur union le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, mais entendant y apporter une clause de préciput et décidant de supprimer toute cause de récompense due par et ou à la communauté.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de Maître Fabrice FRANÇOIS, notaire à LEVALLOIS-PERRET (92300) 11-11 bis place du Général Leclerc, auprès duquel les oppositions doivent être faites, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier de justice.
805931

ENVOI EN POSSESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe, Madame Jacqueline Louise CICLET a institué deux légataires universels.

Le notaire chargé du règlement de la succession est Maître Thibaut EGASSE, notaire à PARIS (75007) 168 rue de Grenelle.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par les légataires universels seront formées auprès de Maître Thibaut EGASSE, notaire à PARIS (75007) 168, rue de Grenelle, (CRPCEN 75012) dans le délai d'un mois à compter du 15 mars 2018.

Pour unique insertion.
Maître Thibaut EGASSE.
805928

Publiez vos annonces...
dans nos colonnes



COURS
FORMATION



PARTENARIAT

SEINE-ST-DENIS



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte ssp du 08/03/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **E.AL.**
Forme : SARL
Siège social : 130 Bis Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN.

Objet : Vente d'article de Paris, de souvenirs, article d'extrême orient, antiquité, Maroquinerie, Cadeaux Bijoux fantaisie.

Le capital social : 1 000 €.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Gérance : Monsieur LIU Antoine Handong, demeurant au 9 rue Jean Moulin - 92240 MALAKOFF.
805826

Par ASSP du 19/03/2018, avis de constitution d'une EURL dénommée :

CUISINE PRO MAT

Capital : 1 000 €uros.
Siège social : 25-27, chemin de Blanc Mesnil, 93260 AULNAY-SOUS-BOIS.

Objet : Achat, vente, revente et installation de matériels de ventilation, de cuisines pro. ; la réparation du matériel utilisé dans le cadre de ces activités. Réalisation de travaux sur mesure pour la vente et l'installation de cuisines pro. Imp./Exp. dans les activités précitées.

Gérance : KABINKARA Ahmet demeurant 4 av. Béranger 93270 SEVRAN.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.
805924

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/03/2018, Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **S.C.I. M5**

Forme : S.C.I.
Objet : La société a pour objet l'acquisition d'un bien immobilier, la gestion, la vente, en totalité ou par fraction dudit bien, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant à l'objet social.

Siège social : 89 - 89 bis avenue Thiers 93340 LE RAINCY.

Capital : 100,00 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : Mlle MAGNAC Claire, demeurant 19 rue Pierre Loti - 94310 ORLY.

La société sera immatriculée au RCS de BOBIGNY.
805945

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

paraît
le mercredi et le samedi
dans les départements
suivants :

75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95

MODIFICATIONS

ETABLISSEMENTS

G.QUIVRONT

SA au capital de 50 000 Euros

Siège social :

93600 AULNAY SOUS BOIS
15, rue Irene et Frederic
Parc d'activité de Chanteloup Joliot Curie
316 753 540 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'A.G.O. en date du 26/01/18, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateurs:

- M. Alex BOBOT, demeurant 6 Allée des Pétunias 77400 LA POMPONNETTE en remplacement de Mme Pascale QUIVRONT,

- La société SAS ERIC BOBOT, SAS au capital de 90 000 Euros, dont le siège social est situé 6 Allée des Pétunias-77400 LA POMPONNETTE représentée par M. BOBOT Eric, demeurant 6 Allée des Pétunias - 77400 LA POMPONNETTE en remplacement de Mme Josette QUIVRONT.

D'autre part, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire le GIE PARTNERS AUDIT, dont le siège social est situé 3 Allée Edmée Lheureux - 94245 JOINVILLE LE PONT en remplacement du CABINET DIDIER KLING ET ASSOCIES.

D'autre part, il a été pris acte du nouveau renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant Mme Marie -Paule DEGEILH.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de BOBIGNY.
805959

UNICALLE

SCI au capital de 4 000 €uros

Siège social :

94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
2 bis, rue de la Station
444 379 333 R.C.S. CRETEIL

Suivant l'AGE du 19/03/2018, il a été décidé de :

- nommer à compter du même jour, pour une durée illimitée, en qualité de gérant Monsieur Haifei GUO, demeurant : 19, avenue du Général de Gaulle - 93160 NOISY-LE-GRAND, en remplacement de Monsieur Guoqiang JIANG démissionnaire de ses fonctions de gérant à compter du même jour,
- transférer dès le 19/03/2018, le siège social de la société au 19, avenue du Général de Gaulle - 93160 NOISY-LE-GRAND.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation

Objet : L'acquisition, la cession, la location, la gestion et l'administration par la location ou autrement de tous immeubles et biens - toutes opérations financières se rattachant à cet objet.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Radiation au RCS de CRETEIL,
Nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY.
805983

SCI La Pinède Vieux Boucau

SCI au capital de 5 355 000,00 €uros
Siège social : 93547 BAGNOLET CEDEX
Les Mercuriales - 40, rue Jean Jaurès
799 891 445 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGM en date du 21/06/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 19 rue de PARIS 93013 BOBIGNY à compter du 11/09/2017.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
805950

GFG

SCI au capital de 1 000 €uros

Siège social :

77400 SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES
1, rue Jean Baptiste Corot
429 133 978 R.C.S. MEAUX

Durée : 99 années à compter de son immatriculation.

Objet : Acquisition d'un bien immobilier situé 32 av. Emile Cossonneau -93160 NOISY-LE-GRAND - l'affectation d'une partie de l'immeuble à un usage commercial, l'acquisition de tous autres biens immobiliers et si besoin l'affectation desdits biens à un usage commercial - La Gestion et l'administration desdits biens et droits immobiliers dont la société sera propriétaire - l'emprunt des fonds nécessaires à l'acquisition sus-relatée et la constitution des garanties y relatives.

Suivant l'AGE du 19/03/2018, il a été décidé de transférer dès le 19/03/2018, le siège social de la société au 19, avenue du Général de Gaulle - 93160 NOISY-LE-GRAND.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Radiation au RCS de MEAUX et nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY.
805958

V & G

SARL au capital de 5 000 Euros

Siège social : 93400 ST OUEN

126, rue du Landy
790 742 530 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE du 01/01/18, il a été décidé de transférer le siège social du 126 rue du Landy 93400 Saint Ouen au 1 ave. Louis Blériot 93120 La Courneuve, et de modifier la dénomination de la société qui devient :

CAICHEN CREATION

et ce, à compter du 01/01/18. Les articles 3, 4, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bobigny.
805827

FRANCELIFT
"GROUPE FRANCELIFT
INTERNATIONAL"

Société Anonyme
à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 76 224,51 Euros
Siège social : 93400 SAINT OUEN
69-73, boulevard Victor-Hugo
380 104 216 R.C.S. BOBIGNY

Par délibération en date du 31 mars 2018, le Conseil de surveillance de la société FRANCELIFT "GROUPE FRANCELIFT INTERNATIONAL", a pris acte de la démission de Monsieur Marc RENZO de ses fonctions de Membre du directoire avec effet au 31 mars 2017.
805830

E.D.Y. Rénov-Décor SARL

SARL au capital de 5 000 Euros

Siège social :

93110 ROSNY-SOUS-BOIS
1, rue Roger Rameau
538 429 226 R.C.S. BOBIGNY

Par délibération en date du 30 octobre 2017, l'AGE, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

Pour avis et mention.

805901

FRANCE 2018

RITEJ PRO

SAS au capital de 3 000 Euros
Siège social : 93240 STAINS
17, rue Sabran Pontevés
824 790 281 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'un acte SSP du 6 mars 2018 à Stains, il a été décidé de remplacer l'objet social actuel de la société par : « Toute activité de transport de marchandises auprès d'entreprises, d'administrations et ou de particuliers par quelque moyen que ce soit »
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

La Présidence.

805802

DISSOLUTIONS

Distribution d'un acompte sur liquidation

EUROFLUIDES B.T.P.

SAS en liquidation
au capital de 183 084 Euros
Siège social : 93220 GAGNY
65, rue de Franceville
Siège de liquidation : 93200 GAGNY
13, avenue de la Gaîté
393 435 631 R.C.S. BOBIGNY

Le 15/03/2018, le Liquidateur, a, conformément aux articles L. 237-31, al. 1 et R. 237-17 du Code de commerce et aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AG du 30/10/2017, décidé de procéder à la distribution d'un acompte sur liquidation d'un montant de 133 € par action, au vu des fonds devenus disponibles en cours de liquidation, soit un acompte d'un montant global de 320.397 €, réparti entre les associés au prorata de leur participation.

Cette décision a été notifiée individuellement à chaque associé le même jour.

La somme globale de 324.791 €, affectée aux répartitions entre les associés et les créanciers de la Société, sera déposée, dans les 15 jours suivant cette décision, sur un compte bancaire spécial ouvert à cet effet, au nom de la Société en liquidation.

L'acompte sur liquidation sera ensuite versé par virement à chaque associé.

Le solde sera utilisé en priorité en vue de désintéresser les créanciers de la Société, puis distribué aux associés lors de la clôture de la liquidation.

RCS Bobigny.
805865

**DISSOLUTIONS
CLÔTURES**

P & P

SARL en liquidation
au capital de 12 651,65 Euros
Siège social : 93120 LA COURNEUVE
3, bd Pasteur
411 176 803 R.C.S. BOBIGNY

Par AGE du 31/12/2017 à 10 h, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2017, et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme Liquidateur Mme PEN veuve PEN PHARIN Pallaran, demeurant au 50 av. Edouard Vaillant 93500 PANTIN. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Par AGO du 31/12/2017 à 15 h, les Associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation pour le 31/12/2017.

Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de BOBIGNY.

805971

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

SCI AUDRY DU PRE

SCI en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social :
93310 LE PRE SAINT GERVAIS
8, rue Colette Audry
428 813 661 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une délibération du 14 mars 2018, les associés réunis en Assemblée Générale Ordinaire ont, après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Daniel ITAN, demeurant 70 rue de l'égalité F-93310 LES LILAS, approuvé les comptes de liquidation et après avoir donné quitus entier et sans réserve au liquidateur pour l'exécution de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de BOBIGNY.
805816

TERRAMANIA

SARL au capital de 20 000 Euros
En liquidation
Siège social : 93160 NOISY LE GRAND
51, boulevard Souchet
810 419 093 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes du PV de l'AGO du 31/12/2017 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur M. Jean-Sébastien SEGUIN demeurant 12 rue Pierre Brossolette, 93360 NEUILLY PLAISANCE et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Bobigny.
805801

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte authentique en date du 5/03/2018, reçu par Maître Stéphanie BETTAN-CRICH, Notaire Associé à AULNAY SOUS BOIS (93600), 10 rue du Docteur Roux enregistré le 16 mars 2018 Mentions d'Enregistrement « Doss. 07820 – Ref 2018N 00419 ».

Madame Catherine Agnès Alette JAZAT, Docteur en Chirurgie Dentaire, demeurant à AULNAY-SOUS-BOIS (93600) 27, rue Jeanne d'Arc.

a cédé à : Madame Morgiane RABHI, dentiste, épouse de Monsieur Adnen AYADI, de nationalité Française, demeurant à AULNAY-SOUS-BOIS (93600) 74 avenue du Raincy.

Le Cabinet dentaire, sis AULNAY-SOUS-BOIS (93600), 31 rue de Bondy, et pour lequel le CEDANT est identifié à l'INSEE sous le numéro 321 578 577 00017 comprenant : Le droit de présentation de la clientèle. L'achalandage.

La dénomination professionnelle. Le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation du cabinet décrit et estimé article par article dans un état ci-annexé après avoir été certifié sincère et véritable par les parties, moyennant le versement par le CESSIONNAIRE d'une indemnité forfaitaire de 22 500,00 euros au cédant.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 5/03/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, l'Etude de Maître Stéphanie BETTAN-CRICH, notaire susnommé.
805961

ENVOI EN POSSESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Greffe territorialement compétent : BOBIGNY ; Informations concernant le défunt : Nom : GRIMBLAT ; Prénom(s) : Serge ; Date et lieu de naissance : 1^{er} avril 1944 à SAINTE FOY LES LYON (69110). Notaire chargé la succession : SCP ROBINEAU-LEDOUX, 53 avenue Victor Hugo 75116 PARIS. Le défunt a institué un ou des leg(s) universel(s).
805786

VAL-DE-MARNE

94

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date à LA VARENNE SAINT HILAIRE du 21/03/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS.

Dénomination : **TD INVEST**
Siège : 24 rue Renée, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE.

Durée : 99 à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.
Capital : 1 000 euros.

Objet : La prise d'intérêts et la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, et plus particulièrement, l'animation de ses filiales notamment par leur direction stratégique, la fourniture de services internes de direction, de soutien administratif, comptable, juridique et financier ou la gestion de leur trésorerie ; Toutes prestations d'assistance, d'organisation et de conseil aux entreprises françaises ou étrangères.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de deux ans à compter du jour où la Société perd son caractère unipersonnel.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Thierry DELANDE, demeurant 24 rue Renée, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE.
805817

Par acte SSP en date du 1^{er} janvier 2018, il a été constitué une société :

Dénomination : **MP VIRTUOSE**
Forme : SARL.
Capital : 100 Euros.

Siège social : 2, rue du Nouveau Bercy 94220 CHARENTON-LE-PONT.
Durée : 99 ans.

Objet social : Activités d'esthétiques et maquillages permanents – formations – ventes de fournitures.

Gérant : Madame Keren LEVY épouse ATTALI, demeurant : 25, rue des Bordeaux 94220 CHARENTON-LE-PONT.

L'immatriculation sera faite au RCS de CRETEIL.
805913

MODIFICATIONS

ASRAFALI EXPORTS

SAS au capital de 20 000 Euros
Siège social :
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
5, avenue de la Résistance
828 563 767 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de la Décisions Unique du Président en date du 20/02/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 127 avenue du Général de Gaulle – 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
805784

Fidelis Consulting

SARL au capital de 20 000 Euros
Siège social :
94306 VINCENNES CEDEX
112, avenue de Paris – CS 60002
428 295 331 R.C.S. CRETEIL

L'AGO du 08/01/2018 a nommé en qualité de Gérant M. Guy Lemos demeurant 39 Ter rue Jean Moulin – 17110 Saint Georges de Didonne en remplacement de M. Jean-Paul Fidais.
La Gérance.

805854

**L'IMPRIMERIE GEORGES
GRENIER**

SA au capital de 155 664 Euros
Siège social : 94250 GENTILLY
115/117, avenue Raspail
622 053 189 R.C.S. CRETEIL

Par décision majoritaire des actionnaires du 23 mars 2018 interrogés par écrit, il a été, à effet de cette date, mis un terme aux fonctions d'Administrateur, Directeur Général, qu'occupait M. Gilles CITERNE.

Celles de Directeur Général adjoint qu'occupait Monsieur Claude BEASSE ont cessé le 6 mars 2018.

Les formalités légales seront effectuées auprès du greffe du tribunal de commerce de CRETEIL.
805911

BATI DECO 94

SARL au capital de 75 000 Euros
Siège social :
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
86 bis, avenue Roger Salengro
513 065 029 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27/10/2017, Madame Sandrine TURQUIER, épouse DE SOUSA, demeurant 35 avenue des Perdrix – 94210 LA VARENNE-SAINT-HILAIRE, a été nommée en qualité de Cogérante à compter du 05/12/2017.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
805916

"S.C.I. JANCLAUDAL"

Société Civile
au capital de 228,67 Euros
Siège social : 94140 ALFORTVILLE
4, quai Jean-Baptiste Clément
353 704 810 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE du 01/02/2002, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 71,33 Euros pour le porter de 228,67 Euros à 300,00 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au RCS de CRETEIL.
805919

SARL FROT DISTRIBUTION

SARL au capital de 9 146,94 Euros
Siège social : 77140 NONVILLE
62, route de Fontainebleau
401 797 345 R.C.S. MELUN

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/01/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 13 rue du Val d'Yvette – 94648 RUNGIS, à compter du 01/01/2018.

L'objet et la durée restent inchangés et le Gérant demeure Monsieur Laurent FROT.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de CRETEIL. 805880

BAZIAN

SARL au capital de 10 000 Euros
réduit à 5 100 Euros

Siège social :
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
11, avenue de la République
507 965 283 R.C.S. CRETEIL

Par décision de la gérance du 22/01/2018, le capital social a été réduit de 10 000 Euros à 5 100 Euros par rachat et annulation de 490 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition.

Le procès-verbal constatant la décision a été déposé au greffe du tribunal de commerce de CRETEIL le 06/02/2018.

Ladite réduction de capital est définitivement réalisée avec effet du 12/03/2018.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention :
Capital : 10 000 Euros.
Nouvelle mention :
Capital : 5 100 Euros.

Pour avis. La Gérance.

805895

BAZIAN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 100 Euros

Siège social :
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
11, avenue de la République
507 965 283 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions en date du 12/03/2018, l'Associé Unique a pris acte de la démission de Mme Cécile LOUCHAR BAZIAN de ses fonctions de Cogérante à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis. La Gérance.

805899

**P2M-PROJECT MANAGEMENT
MEDICAL**

SAS au capital de 15 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
57, boulevard Soult
824 238 562 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 8 rue Volta – 94140 ALFORTVILLE.

L'objet et la durée restent inchangés et le Président demeure Monsieur Anthony KHALIFA-COULET.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL. 805897

Vos devis en ligne
(constitution de sociétés,
droits de vote, etc.)

**TRANSMISSION
UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**

**L'ATELIER DESIGN
COMMUNICATION**

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 94200 IVRY SUR SEINE
5, avenue de Verdun
823 547 591 R.C.S. CRETEIL

Par décision du 26/03/2018, la Société DESIGN ET PROMOTION, SAS au capital de 225.000 €, dont le siège social est 5 Avenue de Verdun - 94200 IVRY SUR SEINE, immatriculée sous le n°513 523 530 RCS CRETEIL

a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée, sans liquidation de la société L'ATELIER DESIGN COMMUNICATION.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de CRETEIL.

805831

DISSOLUTIONS

SCI SAINT MICHEL

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 94310 ORLY
11, allée des Bleuets
409 170 610 R.C.S. CRETEIL

Lors de l'AGE du 15 Mars 2018, les associés ont décidé de :

- prononcer la dissolution anticipée de la société « SCI SAINT MICHEL » à compter du 15 Mars 2018,

- nommer en qualité de Liquidateur : Monsieur DAPOIGNY Michel Demeurant : 11 allée des Bleuets 94310 ORLY pour la durée de la liquidation,

- fixer le siège de la liquidation au siège social.

Dépôt légal au G.T.C. de Créteil. 805925

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

SCI SAINT MICHEL

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 94310 ORLY
11, allée des Bleuets
409 170 610 R.C.S. CRETEIL

Lors de l'A.G.E. du 15 Mars 2018, les associés ont décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation et les opérations accomplies par le Liquidateur, de lui donner quitus de son mandat et de clôturer les opérations de liquidation avec effet au même jour.

Radiation au G.T.C. de Créteil. 805927

Insertions
& Formalités
en toute sécurité :
formalites@jss.fr
annonces@jss.fr

**CONVOICATIONS
AUX ASSEMBLÉES**

ANEVIA SA

Société Anonyme
au capital de 177 619,60 Euros
Siège social : 94250 GENTILLY
79, rue Benoît Malon
448 819 680 RCS CRETEIL

**AVIS DE CONVOICATION
ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES
DU 12 AVRIL 2018**

Les actionnaires de la société ANEVIA SA (la Société) sont avisés qu'une assemblée générale extraordinaire se tiendra le **jeudi 12 avril 2018 à 14 heures 30**, dans les locaux de la Société au 79, rue Benoît Malon à Gentilly (94250), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du conseil d'administration,

- Lecture des rapports du commissaire aux apports,

- Approbation de l'évaluation des actions de la société KEEPPIXO SAS dont l'apport à la Société est envisagé, (première résolution)

- Augmentation de capital de quinze mille trois cent soixante euros (15.360 €) par voie d'émission de trois cent sept mille deux cents (307.200) actions nouvelles au prix unitaire de deux euros et soixante-trois centimes (2,63 €), soit cinq centimes (0,05 €) de valeur nominale unitaire et deux euros et cinquante-huit centimes (2,58 €) de prime d'apport unitaire, en rémunération de l'Apport, (deuxième résolution)

- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'Apport ; modification corrélatrice des statuts, (troisième résolution)

- Pouvoirs. (quatrième résolution)
Modalités de participation à l'assemblée générale :

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée.

Justification du droit de participer à l'assemblée générale :

Il est justifié du droit de participer à l'assemblée par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le mardi 10 avril 2018 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité détenteur de compte.

L'inscription ou l'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant, par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de commerce, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de la carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions nominatives n'ont aucune formalité à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité.

Modes de participation à l'assemblée générale :

L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'assemblée générale. Il peut (1) assister personnellement à l'assemblée générale ou (2) participer à distance (x) en

donnant procuration à la Société sans indication de mandataire, (y) en donnant procuration à un autre actionnaire de la Société, à son conjoint, ou à son partenaire avec lequel il a conclu un pacte de solidarité ou (z) en retournant le formulaire de vote par correspondance.

1. Actionnaire souhaitant assister personnellement à l'assemblée générale :

- Pour l'actionnaire au nominatif : se présenter le jour de l'assemblée générale muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à l'adresse suivante : Anevia – Service Actionnaires – 79, rue Benoît Malon - 94250 Gentilly, en joignant à sa demande la copie de sa carte d'identité. Si l'actionnaire n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, il pourra se présenter directement le jour de l'assemblée au guichet prévu à cet effet, muni d'une pièce d'identité.

- Pour l'actionnaire au porteur : demander une carte d'admission à l'adresse suivante : Anevia – Service Actionnaires – 79, rue Benoît Malon - 94250 Gentilly. Il devra obligatoirement joindre à sa demande de carte d'admission, l'attestation de participation qu'il pourra obtenir auprès de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres ainsi que la copie de sa carte d'identité. Si ce dernier n'a pas reçu sa carte le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, il pourra se présenter le jour de l'assemblée muni d'une attestation de participation délivrée par son intermédiaire financier qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire.

2. Actionnaire ne pouvant ou ne souhaitant pas assister personnellement à l'assemblée générale :

A compter de la convocation de l'assemblée générale, tout actionnaire peut demander par écrit à la Société (à l'adresse suivante : Anevia – Service Actionnaires – 79, rue Benoît Malon - 94250 Gentilly) de lui adresser un formulaire de vote par correspondance ou par procuration. Cette demande doit parvenir à la Société, à l'adresse indiquée ci-dessus, six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le vendredi 6 avril 2018 au plus tard. L'actionnaire peut également se procurer ledit formulaire sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.anevia-group.com.

Ne seront pris en compte que les formulaires de vote dûment remplis parvenus à la Société (79, rue Benoît Malon - 94250 Gentilly), trois jours au moins avant la date prévue de l'assemblée générale, soit le lundi 9 avril 2018 à zéro heure au plus tard, et accompagnés de l'attestation de participation délivrée par les intermédiaires habilités, pour les actions au porteur.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires au nominatif :** l'actionnaire devra envoyer un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : investisseurs@anevia.com ou via le site internet www.anevia.com en précisant ses nom, prénom, adresse et son identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche du relevé de compte) ou son identifiant auprès de son intermédiaire financier s'il est actionnaire au nominatif administré ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

- **pour les actionnaires au porteur :** l'actionnaire devra envoyer un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique

suivante : investisseurs@anevia.com ou via le site internet www.anevia.com en précisant ses nom, prénom, adresse et références bancaires ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué. L'actionnaire, devra ensuite impérativement demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société (Anevia - Service Actionnaires - 79, rue Benoît Malon - 94250 Gentilly).

Afin que les désignations ou révocations de mandats, dûment signées et complétées, puissent être valablement prises en compte, elles devront parvenir à la Société au plus tard :

- la veille de l'assemblée, soit le 11 avril 2018 avant 15 heures (heure de Paris), pour les notifications effectuées par voie électronique ; et
- trois jours au moins avant la date de l'assemblée, soit le lundi 9 avril 2018, pour les notifications effectuées par voie postale.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation :

- ne peut plus choisir un autre mode de participation ; et
- peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédent l'assemblée, soit le 10 avril 2018 à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Questions écrites :

Tout actionnaire peut également formuler une question écrite. Ces questions devront être adressées par lettre recommandée avec avis de réception à Anevia - Service Actionnaires - 79, rue Benoît Malon - 94250 Gentilly ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : investisseurs@anevia.com, au plus tard quatre jours ouvrés avant l'assemblée générale, soit le vendredi 6 avril 2018, accompagnée d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Droit de communication des actionnaires :

Conformément à la loi, tous les documents et informations qui doivent être communiqués aux actionnaires dans le cadre de cette assemblée seront tenus à leur disposition dans les délais légaux au siège social de la Société. Les actionnaires pourront également se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce sur simple demande écrite adressée à la Société (Anevia - Service Actionnaires - 79, rue Benoît Malon - 94250 Gentilly).

Le conseil d'administration.

805741

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Emanuele FERRARA et Madame Assia SAADI son épouse, demeurant ensemble à CHOISY-LE-ROY (94600) 8 Avenue du Général Leclerc, mariés à la mairie de CHOISY-LE-ROY (94600) le 23/11/2015 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé d'adopter le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil, suivant acte reçu, par Maître Rahma BOITEUX, notaire associé à VITRY SUR SEINE (Val de Marne) 11 avenue Eugène Pelletan, le 20/02/2018.

En application de l'article 1397 du Code civil, ils présenteront leur requête aux fins d'homologation du Juge aux Affaires Familiales en raison de la présence d'enfants mineurs.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de Maître Rahma BOITEUX, notaire susnommé. CRPCEN 94004

805818

ENVOI EN POSSESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Aux termes d'un acte reçu par Maître Flore de Saint Maurice, Notaire à ANTONY, le 21 mars 2018, Monsieur Christian EBERSOLD, analyste d'exploitation, demeurant à CHEVILLY-LARUE (94550) 2 Boulevard Jean Mermoz.

Monsieur est né à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) le 14 juin 1960.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à ANTONY (92160) le 17 février 2018.

A institué un légataire universel, aux termes d'un testament olographe en date du 10 décembre 1988. Celui-ci a été envoyé en possession de son legs en vertu de l'acte de dépôt ci-dessus énoncé.

Les oppositions pourront être faites dans un délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal de grande instance de NANTERRE de la copie authentique du dépôt de testament et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Flore de Saint Maurice, Notaire au 11 rue Auguste Mounié 92160 ANTONY.

En cas d'opposition, le légataire devra requérir l'envoi en possession de son legs par une ordonnance du président du Tribunal de grande instance.

805814

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 octobre 2017,

Monsieur Lucien Alexandre DÉCLARON a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Bertrand SCHNEEGANS, Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Dominique BAES, Pierre FERTE, Bertrand SCHNEEGANS », titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (Val de Marne), 120 rue de Fontenay, le 12 mars 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Bertrand SCHNEEGANS, notaire à VINCENNES (94300) 120 rue de Fontenay, référence CRPCEN : 94008, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

805812

VAL D'OISE

95

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Suivant acte SSP à ARGENTEUIL du 19/03/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile.

Dénomination sociale :

ABOUT INVESTMENTS

Siège social : 11, rue Michel Carré, 95100 ARGENTEUIL.

Objet social : La Société a pour objet de prévenir des inconvénients futurs d'une indivision, en particulier l'action en partage et la règle de l'unanimité ; de préparer et organiser la transmission au sein de la famille ; d'optimiser la gestion par l'acquisition, la propriété, l'échange, l'administration et la gestion de tous placements de toute nature, y compris les instruments financiers à terme et les opérations assimilées ; la réalisation de toutes opérations financières ; éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles ou placements devenus inutiles à la Société ; la prise de participation dans toutes sociétés industrielles et commerciales.

Durée de la Société : 99 ans.

Capital social : 100 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Philippe CAIGNARD demeurant 11 rue Michel Carré 95100 ARGENTEUIL.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les 2/3 des parts sociales.

Immatriculation au RCS PONTOISE.

805853

Par acte sous seing privé en date du 9 mars 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PJ STORE

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 10 000 Euros.

Siège : 290, rue de la Belle Etoile 95700 ROISSY-EN-FRANCE.

Objet : La vente de prêt-à-porter, vêtements pour adultes et enfants, chaussures, maroquinerie, bijoux fantaisie, accessoires, import export.

Durée : 99 ans.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout Associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des Associés y compris pour les cessions entre Associés.

Président : Monsieur Jimmy GOV 1 place du Sud Tour Eve n° 2104, 92800 PUTEAUX.

Immatriculation : au RCS de PONTOISE.

805834

Avis de constitution

Par acte SSP du 01/01/2018, constitution de la SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

JF CLEAN SERVICES

Objet social : Le nettoyage intérieur et extérieur de tous types de bâtiments, de tous locaux à usage commercial, professionnel et industriel, particulier et entretien.

Siège social : 8, rue Arthur Rimbaud 95400 VILLIERS-LE-BEL.

Capital : 500 Euros.

Durée : 99 ans.

Président : M. JUSTINE Didier, Jacky demeurant 8 rue Arthur Rimbaud 95400 VILLIERS-LE-BEL.

Directeur Général : M. FOURNIER Grégory, Emilien, demeurant 1 allée Jean Auguste 95200 SARCELLES.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession soumise à agrément.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.

805779

Rectificatif à la parution du 21/02/2018 pour la SCI ILLYNA dans Le Journal Spécial des Sociétés. Il fallait cogérante Mme ABDELMOUMENE Nazha 7 rue les dix Arpents Bruns 95610 ÉRAGNY.

805743

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître François EYMR1, Notaire au 3 rue Cristino Garcia 95600 EAUBONNE, en date du 15/01/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI SAMNANG

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation par bail, locations, bail à construction ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous biens et droits immobiliers, de parts d'intérêts ou d'actions de toutes sociétés immobilières ou à prépondérance immobilière dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apports ou autrement.

Siège social : 119 Rue du Général Leclerc 95600 EAUBONNE.

Capital : 1.200,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : Mme SAMMANG Vonnala, demeurant 119 Rue du Général Leclerc 95600 EAUBONNE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PONTOISE.

805886

Annonces et Formalités

DÉMATÉRIALISÉES

www.jss.fr



Par assp du 19/03/2018, avis de constitution d'une SARL dénommée :

CRYSTAL HYGIENE

Capital : 1 000 €.
Siège social : 32 rue de la Berthie, 95870 BEZONS.
Objet : Nettoyage et entretien des locaux.
Gérance : ATIFI Atmane demeurant 32 rue de la Berthie 95870 Bezons.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.
805960

Rectificatif à l'annonce n° 804807 parue le 14 mars 2018 dans Journal Spécial Sociétés relatif à la société CPS HOLDING. Mention rectificative : Gérante : Mme Yann Florence GRONDIN demeurant 10 Rue des Fanouilllets - 95110 Sannois
RCS : Pontoise.
806031

Aux termes d'un acte authentique en date du 05/03/2018 il a été constitué une société.

Dénomination sociale :

SARL LAVAGE DE LA GARE

Siège social : 41 avenue Charles de Gaulle, 95700 ROISSY EN FRANCE.
Forme : SARL.
Capital : 1 000 €.
Objet social : La Société a pour objet l'exploitation d'un centre de lavage automobile, tous services s'y rapportant, de pressing et plus généralement toutes activités de services liées à l'automobile ; l'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers situés en France ayant pour objectif le développement de son activité principale.
Gérance : Monsieur Farid OUDACHENE, 41 avenue Charles de Gaulle, 95700 Roissy en France.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Pontoise.
805869

MODIFICATIONS

MARIDEL & ASSOCIES

SAS au capital de 1 000 €uros
Siège social : 95120 ERMONT
176, rue du Général Leclerc
822 325 163 R.C.S. PONTOISE

Suivant délibération de l'AGE en date du 08/02/2018, les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de ERMONT (95120), 176, rue du Général Leclerc, à NICE (06200), 4-6 Avenue de la Corniche Fleurie à compter du 08/02/2014. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nice.
805803

SMART INVEST

SARL au capital de 1 000 €uros
Siège social :
95320 SAINT-LEU-LA-FORET
142, rue de la Forge
489 104 620 R.C.S. PONTOISE

L'AG Mixte du 15/03/2018 a nommé en qualité de Gérant M. SAINT MARTIN Benoît, demeurant 42 rue de la Forge, 95320 SAINT-LEU-LA-FORET en remplacement de M. SAINT MARTIN Maurice, démissionnaire, à compter du 15/03/2018.
Modification au RCS de PONTOISE.
805744

**ABONNEZ-VOUS
A NOTRE JOURNAL**

HAAR FRANCE

SAS au capital de 192 240 Euros
Siège social : 95220 HERBLAY
13, rue René Cassin
642 049 514 R.C.S. PONTOISE

L'AGO du 13/06/2017, a nommé Mme Bertolino Carine, 44 avenue Gavroche, 95490 VAUREAL en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Pricewaterhousecoopers SARL, et a nommé SARL Solsequia Finance 3 000 Euros ayant son siège 11 rue des Recollets, 78000 VERSAILLES numéro 538 489 956 enregistrée au RCS de VERSAILLES Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de SA Pricewaterhousecoppers Audit à compter du 13/06/2017.
Dépôt au RCS de PONTOISE.
805738

DISSOLUTIONS

CEFLOR

SARL au capital de 7 000 Euros
Siège social : 95160 MONTMORENCY
13, rue Roger Levanneur
483 007 001 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'une délibération du 19/03/2018, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19/03/2018, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Cédric AYAD demeurant 6 rue Saint Jean - 95160 MONTMORENCY. Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur, adresse où doivent être envoyés tous les actes et documents concernant la liquidation.
Dépôt légal au RCS de PONTOISE.
805915

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte SSP en date du 19/03/2018 enregistré à SIE ERMONT le 23/03/2018 bordereau n° 2018/259 case n° 21,
Monsieur Mohammed MOUNSI, demeurant 22 bis rue du Docteur Roux 95100 ARGENTEUIL,
A vendu à :
La société BOUSSADIA, SARL au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est 161 rue des Courlis 95100 ARGENTEUIL, immatriculée au RCS PONTOISE sous le n° 818 553 224, représentée par Saïd BOUSSADIA,
Le fonds de commerce de bar café restaurant auquel est annexé un bureau de validation des jeux de la Française des jeux, exploité 160 avenue Jean Jaurès 95100 ARGENTEUIL, moyennant le prix principal de 185 000 €uros et prise de possession à compter du 20/03/2018.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière publication légale au fonds de commerce pour la validité et en la société d'avocats GROS et BALDOU, 15 rue de l'Hôtel de Ville 92400 COURBEVOIE pour la correspondance.
805780



1 AN

D'ABONNEMENT PAPIER

99 €



1 AN

D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE

55 €



JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

JE M'ABONNE PAR...

- INTERNET** WWW.JSS.FR
- E-MAIL** ABO@JSS.FR
- TÉLÉPHONE** 01 47 03 10 10
- COURRIER** Bulletin à renvoyer au 8, rue Saint Augustin 75080 Paris Cedex 02

...ET JE CHOISIS :

- 1 AN AU JSS = ENVIRON 100 NUMÉROS PAPIER POUR 99 €
- 1 AN AU JSS = ENVIRON 100 NUMÉROS NUMÉRIQUE POUR 55 €

MES COORDONNÉES :

M. M^{me} - Nom Prénom

Société

Adresse

Code Postal Ville

E-mail Tél.

Télécopie

JE RÈGLE PAR :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPPS

Carte bancaire :

N° _____

Expire fin _____ Notez les 3 derniers chiffres au dos de votre carte _____

Les abonnements souscrits à nos publications sont à leur échéance reconduits tacitement. Néanmoins, l'abonné peut y mettre un terme par mail : abo@jss.fr selon l'art.L.136-1 du code de commerce.

Date et signature

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS



Intégrez la dématérialisation de vos formalités
dans votre transition digitale
avec le Journal Spécial des Sociétés



8, rue Saint Augustin - 75080 Paris Cedex 02 ☎ 01 47 03 10 10
www.jss.fr – annonces@jss.fr – formalites@jss.fr – contact@jss.fr

